

— AUJOURD'HUI —



**Nordiques 6
Whalers 5**

Michel Goulet vient de réussir son premier but du match.

page D-1

— NOS RÉGIONS —

**Une délégation de
Thetford à Québec**

page A-7



Du ski sur des pentes rocheuses

page A-3

**Les emprunts
à l'étranger,
une dure
leçon pour
les villes
de la CUQ**

page F-1



**LE COURRIER DE
L'AUTOMOBILISTE**

Une collaboration spéciale
du Club automobile du Québec

Les automobilistes trouveront
des réponses à leurs problèmes
dans cette nouvelle chronique
qui sera publiée tous les mer-
credis et ce, à compter d'au-
jourd'hui, dans le cahier
CONSOMMATION.

page B-1



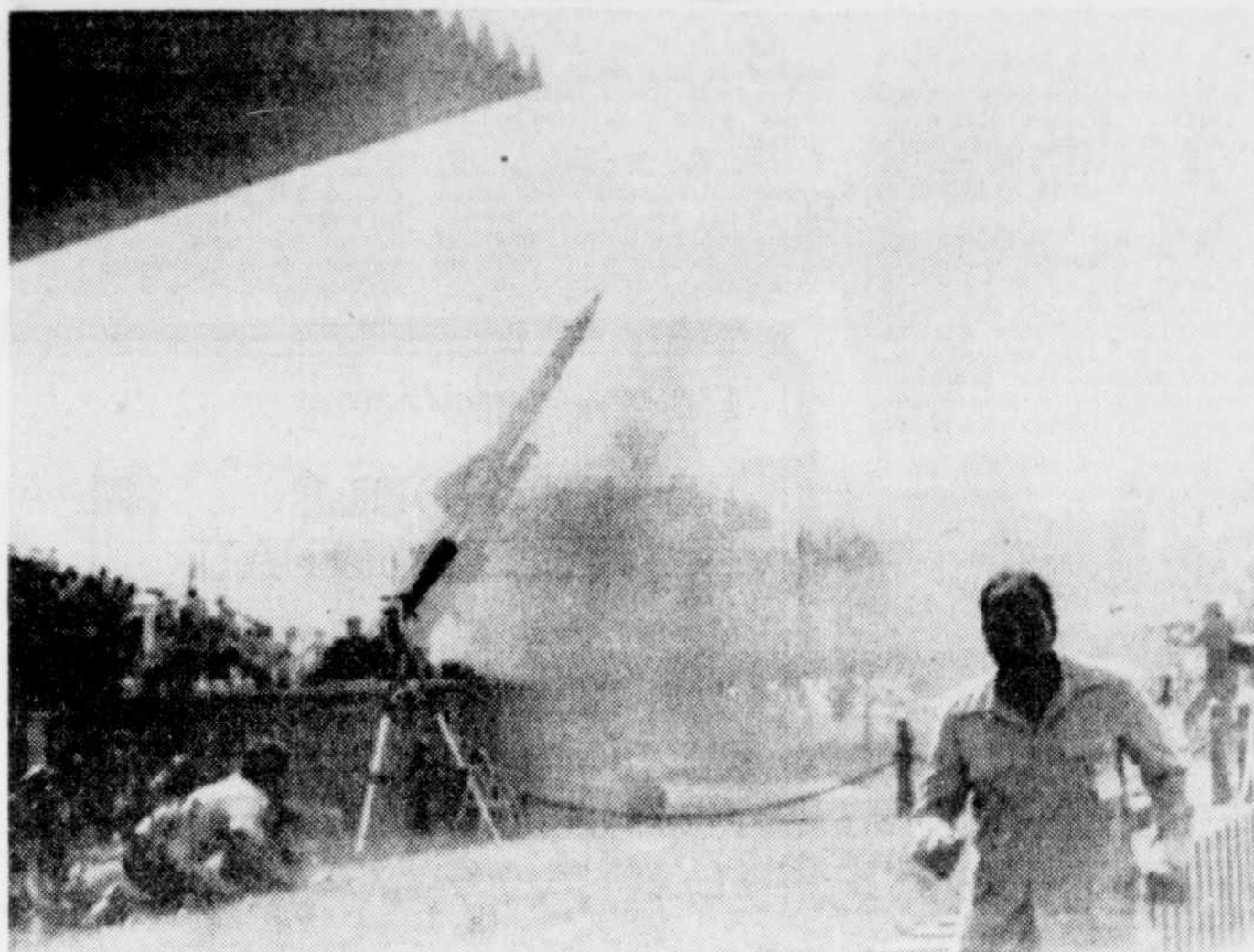
Ces jeunes du quartier Saint-Jean-Baptiste
sauront apprécier leur maison à la campagne

page G-1

**NON au système de
paiement électronique**

page B-1

**L'attentat reste
très mystérieux**



Scène de l'attentat

Une fumée noire envahit la tribune après l'explosion d'une grenade. Au premier plan, un spectateur fuit les lieux, et à l'extrême droite, on distingue l'un des assassins tirant en direction de la tribune où se trouvait le président égyptien.

(D'après AFP, AP, UPI, Reuter et
NYTNS) — Vingt-quatre heures après
l'assassinat du président égyptien
Anouar el-Sadate, le mystère persiste
sur l'identité des auteurs et les motifs
qui les ont conduits, hier, à abattre le
"principal allié" des Etats-Unis au
Moyen-Orient.

Une journée après le violent at-
tentat, le 21e à se solder par la mort
d'un chef d'Etat au cours des dix
dernières années, le monde entier re-
prenait finalement son souffle, consi-
dérant que la continuité du régime du
"rais" n'était pas menacée.

Huit dignitaires ont également
été tués dans le raid de ce commando.
Trente-huit autres ont été blessés.

Malgré l'ampleur de la tragédie,
les responsables égyptiens ont décidé
d'agir vite. Aujourd'hui, le Parlement
doit approuver la nomination du suc-
cesseur du "rais", le vice-président
de l'Egypte, M. Hosni Moubarak. Mer-
credi prochain, la population du pays
sera appelée, par référendum, à ap-
prouver ce choix, ce qui ne fait aucun
doute.

Aux Etats-Unis, les spécialistes
des questions étrangères, dont le se-
crétaire d'Etat actuel, M. Alexander
Haig, et le chef de la diplomatie in-
ternationale sous l'administration Ni-
xon, M. Henry Kissinger, soupçonnent
le colonel Khadafi, chef de l'Etat li-
byen, d'avoir trempé dans le coup
mais respirent d'aise à la pensée que
ni l'Egypte ni Israël ne remettent en
question les accords de Camp David.
Quoi qu'il en soit, par mesure de
prudence, la 6e flotte américaine, est
pratiquement en état d'alerte.

Par ailleurs, la mort de M. Sadate
a été accueillie par des "explosions de

Voir A-2, SADATE

**Moubarak
assure la
continuité**

(D'après AFP, AP, Reuter et UPI)
— Le futur président de l'Egypte, M.
Hosni Moubarak, dont la confir-
mation sera sans aucun doute ob-
tenue mercredi prochain, ne pose pas
de problème aux Etats-Unis.

Adversaire reconnu de l'Union
soviétique, M. Moubarak avait été
désigné comme le prochain suc-
cesseur du "rais" dans un entretien
que le président Sadate accordait à
son "grand ami" Jimmy Carter, il y a
un peu plus d'un mois.

Dans une communication offi-
cielle de la Maison-Blanche, hier soir,
quelques heures après l'annonce du
décès de M. Sadate, le porte-parole du
président Reagan, M. David Gergen,
mentionnait de plus que les Etats-
Unis étaient satisfaits de constater

que le gouvernement égyptien "res-
pecte le processus constitutionnel" en
ce qui concerne la succession de l'an-
cien président.

"Les Etats-Unis, a spécifié M.
Gergen, sont satisfaits de la continuité
de la politique égyptienne, y compris
du maintien de l'engagement de ce
pays aux accords de Camp David."

Il a même précisé que ce ju-
gement résultait "de contacts directs"
entre les deux gouvernements et non
pas simplement d'informations pu-
bliques.

En vertu de la constitution égy-
ptienne, le président de l'Assemblée
nationale égyptienne, M. Soufi Abou
Taleb, a été nommé président par

Voir A-2, MOUBARAK

Autres détails, pages E-1 à E-9, éditorial en page A-4 et
chronique de télévision en page H-4



L'un des assassins

Un individu revêtu de l'uniforme de l'armée égyptienne, qui vient de sauter du
camion, fait feu en direction de l'estrade.

**Les "8" refusent
d'aller à Ottawa**

par J.-Jacques SAMSON

Le premier ministre du Québec,
M. René Lévesque, et ses partenaires
du groupe des huit ne se rendront pas

au 24 Sussex Drive, à Ottawa, mardi,
pour une ultime rencontre avec le
premier ministre Trudeau avant que
celui-ci mette fin au débat à la Cham-

bre des communes sur la réforme
constitutionnelle.

Seul, M. Bill Bennett, premier mi-
nistre de la Colombie-Britannique et
président du caucus des premiers mi-
nistres provinciaux, rencontrera M.
Trudeau lundi, à la demande du chef
du gouvernement central.

A moins d'une volte-face très im-
probable du premier ministre Trudeau
lors de ce tête-à-tête avec M. Bennett,
il n'y aura pas de "sommet de la
dernière chance", mardi après-midi, à
la résidence de M. Trudeau.

Les premiers ministres pro-
vinciaux ont reçu l'invitation officielle
vers 10h30 hier matin. Le premier
ministre du Québec, M. René Lé-
vesque, et les autres membres du
groupe des huit se sont entretenus en

Voir A-2, LES "8"

autres nouvelles,
pages C-1 et C-2

**Le fisc québécois s'en prend
au grand spécialiste du stress**

MONTREAL (PC) — En vertu
de la loi québécoise sur le revenu,
le protonotaire de la Cour su-
périeure a estimé hier que le Dr
Hans Selye, le célèbre inventeur de
la notion du stress connu mon-
dialement, devait au fisc québécois
\$290,179 en arrérages d'impôts
pour les années 1974 à 1977.

\$160,942 d'intérêts accumulés au 6
octobre 1981.

Le protonotaire a agi sur les
directives du ministère du Revenu
du Québec, en se fondant sur un
certificat signé par l'un des en-
quêteurs spéciaux, M. Roger De-
laga, qui s'est occupé du dossier.

Le Dr Selye effectue des tra-
vaux de recherche sur le stress à
l'université de Montréal.

Ce montant comprend

sommaire

Annonces classées	H-7 à H-17
Arts et spectacles	H-2 à H-5
Bandes dessinées	H-14
Bridge	H-13
Carrières et professions	D-12
Consommation	B-1 à B-5
Décès	H-19
Economie-finances	F-1 à F-6
Feuilleton	H-4
Hier et aujourd'hui	D-11 et H-19
Horoscope	H-13
Information régionale	A-7 à A-9
Monde	E-1 à E-18
Mot mystère	H-16
Mots croisés	H-12
Où aller à Québec	H-5
Patron	H-17
Pierre Champagne	A-19
Télévision	H-4

météo

Nuageux avec pluie ou brui-
ne passagère, aujourd'hui et de-
main.

détails, page H-15



**On connaît
not'monde!**



METRO

Nos prix spéciaux de la semaine en pages D-13 + D-14 + D-15

A-2

SADATE

(Suite de la première page)

joie" dans plusieurs pays arabes et en Iran alors que le Soudan déclarait un deuil national de 40 jours.

Le commando

Trois organisations ont revendiqué la responsabilité de l'attentat commis contre le chef de l'Etat égyptien. Une seule d'entre elles était connue jusqu'à maintenant des autorités policières.

Le premier de ces groupes est connu sous le nom de "Front de libération de l'Egypte", constitué l'an dernier par le général Chazli, ancien chef d'état-major en exil, dont le quartier général est à Tripoli, en Libye. Le général Chazli a également des bureaux en Algérie, au Liban et en Syrie.

Quelques heures après la mort de M. Sadate, le général a lancé un appel à la révolte de l'armée égyptienne. Il a demandé aux forces armées de mettre fin à "la politique de trahison" pratiquée, selon lui, par le défunt pré-

sident. Selon de nombreux diplomates, le général jouit encore d'une grande popularité en Egypte. Il était considéré en 1973 comme le grand artisan de la percée militaire égyptienne sur Suez, première victoire sur le terrain de l'Egypte face à Israël.

Le deuxième groupe s'intitule "l'Organisation indépendante pour la libération de l'Egypte." Dans une communication téléphonique, l'organisation endosse la responsabilité de l'attentat et annonce qu'elle fournira plus tard de plus amples détails sur l'opération.

Le troisième intervenant s'identifie sous le nom de "L'épée de l'unité islamique des forces de la révolution arabe". On n'en connaît pas plus.

Les autorités policières égyptiennes continuaient la nuit dernière d'interroger les quatre membres du commando arrêtés au moment du drame. Aucun détail n'a été fourni sur les résultats de l'interrogatoire.

Ce silence laisse libre cours à toutes les interprétations sur les raisons de l'attentat.

Aux Etats-Unis, le président de la Commission des affaires étrangères du Sénat américain, M. Charles Percy, après un entretien de 75 minutes avec le général Alexander Haig, a maintenu la thèse d'un complot étranger. Les intégristes islamiques, selon la thèse qui circule à Washington, seraient partie au complot.

MM. Kissinger et Haig soutiennent abondamment cette thèse, croyant même très probable l'implication des Libyens.

"Quand une unité d'élite tire sur un président, a expliqué M. Kissinger, il ne peut s'agir d'un acte isolé. Il doit y avoir une conspiration."

M. Haig, pour sa part, trouve anormal que la radio de Tripoli ait intensifié le volume de ses émissions quelques minutes seulement après le drame. On soutient même, en terre américaine, que des émissions sur l'attentat avaient été préparées à l'avance.

Quant au colonel Kadhafi, il a mis le monde en garde contre "toute tentative d'intervention étrangère en Egypte", affirmant qu'il était prêt à la combattre.

"Désormais, a-t-il lancé, personne ne pourra plus s'engager dans la voie suivie par Sadate. Nous mettons quiconque au défi de suivre cette voie et d'essayer d'aller plus à Jérusalem sous le drapeau israélien."

Le chef de l'Etat libyen a lui aussi invité l'armée égyptienne à se soulever.

Les implications

La mort de M. Sadate annonce de profonds bouleversements, non seulement au Moyen-Orient mais pour l'ensemble de l'équilibre mondial. La disparition du "rais" se traduit par un vide politique en Egypte, dont l'ampleur est difficile à mesurer. Cette mort constitue en tout état de cause une catastrophe de la plus grande ampleur pour les Etats-Unis, pour lesquels M. Sadate constituait l'ancrage indispensable à toute tentative de règlement du conflit israélo-arabe.

L'attentat du Caire ne va pas manquer, en effet, de redistribuer les cartes sur lesquelles se fondait le très fragile et très précaire équilibre du monde arabe dont les contradictions ne se bornent pas à la lutte contre l'Etat hébreu.

Dans la stratégie globale des Etats-Unis, l'Egypte ne joue pas un rôle politique. M. Sadate avait accordé aux forces américaines des bases pour leurs forces d'intervention rapides, en cas de troubles graves dans les pays du Golfe, de même qu'il avait autorisé le transit par l'Egypte d'armements destinés à la résistance afghane. Des manœuvres navales conjointes avaient également souligné l'importance de la coopération égypto-américaine dans le domaine militaire.



Un des dignitaires sur la tribune d'honneur, non identifié, a eu le bras droit déchiqueté dans la fusillade qui a coûté la vie au président Sadate. Cette photo est extraite d'un film du réseau de télévision NBC.

MOUBARAK

(Suite de la première page)

intérim. Le vice-président, M. Hosni Moubarak, conserve simultanément ses fonctions. Des élections doivent par contre être tenues dans les soixante jours du décès du président.

Dès aujourd'hui, le Parlement égyptien doit confirmer le choix de M. Moubarak pour ce poste. L'issue du vote d'aujourd'hui, comme celui du référendum de mercredi, ne fait aucun doute. La constitution prévoit que le Parlement présente au peuple un seul candidat, choisi à la majorité des deux tiers. Le choix de M. Moubarak a été fait hier par le bureau politique du Parti national démocrate qui est très largement majoritaire.

Parlant de son chef assassiné, le futur président égyptien a dit de lui qu'il était "un martyr, tombé au combat".

"Nous présentons un front solide autour de tous les drapeaux que vous avez brandis", a-t-il précisé. "L'Egypte continuera comme un pays honorant la souveraineté de la loi comme nation de stabilité et de prospérité. Nous continuerons glorieux, en sécurité grâce à nos forces armées, fiers de nos principes et fiers de notre histoire et de la civilisation."

Il a présenté le "rais" comme un exemple d'héroïsme et de fierté nationale, "un exemple de sage gestion, de noblesse, de loyauté et de sacrifice".

Un militaire

Estimé par l'armée, dans les casernes de laquelle il a passé 26 ans de sa vie, M. Moubarak est considéré au Caire comme "l'homme fort" du régime, notamment depuis la mise à l'écart de tous les "officiers libres", qui, avec Nasser et Sadate, avaient fait la révolution de juillet 1952.

M. Moubarak a d'ailleurs succédé

à un de ces "officiers libres", M. Hussein el Chafei, le 16 avril 1975, comme vice-président. Depuis, il était tenu au courant dans le moindre détail des affaires de l'Etat. M. Moubarak est âgé de 53 ans.

M. Moubarak était considéré comme "l'homme des missions officielles". Il a été envoyé par le "rais" pour des tournées dans les pays arabes, avant 1977, en Europe, aux Etats-Unis et en Asie après l'accord de paix égypto-israélien. Il vient d'ailleurs de rentrer des Etats-Unis où le président Sadate l'avait chargé d'une mission "très importante".

Il s'est occupé aussi d'affaires intérieures. C'est après l'avoir consulté que le président Sadate avait, notamment, pris la décision de faire intervenir l'armée pour mettre un terme aux émeutes de janvier 1977.

M. Moubarak, souvent présenté comme "un héros de la guerre d'octobre 1973", alors qu'il commandait les forces de l'air égyptiennes, a réussi à s'affirmer au sein du Parti national démocrate du "rais".

M. Moubarak ne manquait pas une occasion d'attaquer l'URSS, où il avait fait des études, après l'obtention de son brevet de pilote en mars 1950. C'est d'ailleurs lui qui présidait, le mois dernier, la réunion du Conseil des ministres au cours de laquelle avait été prise la décision d'expulser l'ambassadeur soviétique au Caire et tous les experts soviétiques en Egypte, à la suite de la découverte, selon les autorités, d'un "complot" soviétique visant le régime.

Travailleur acharné, M. Moubarak, connu pour sa grande honnêteté, a parfois la réputation d'être plus tranchant que son prédécesseur. Pour beaucoup d'observateurs, cet homme éminemment réaliste marquera certainement d'un nouveau style la fonction présidentielle en Egypte.

LES "8"

(Suite de la première page)

conférence téléphonique et M. Lévesque a aussi rencontré en après-midi ses plus proches conseillers.

Le sous-ministre du ministère des Affaires intergouvernementales, M. Robert Normand, a ensuite adressé un télégramme au principal conseiller du premier ministre Trudeau en matière constitutionnelle.

La missive indique que M. Lévesque attendra le rapport que M. Bennett fera de sa rencontre avec M. Trudeau lundi avant de "réagir" à sa proposition.

Le télégramme contient toutefois le texte intégral de la résolution adoptée vendredi dernier par l'Assemblée nationale du Québec. Le Québec pose comme condition au gouvernement fédéral et à ceux des provinces "qu'ils reprennent sans délai les négociations dans le respect des principes et des conventions qui doivent régir les modifications du régime fédéral canadien."

Un adjoint du premier ministre Trudeau indiquait hier matin, de Melbourne, en Australie, que M. Trudeau maintient ses positions et qu'il n'acceptera aucun changement majeur pouvant atténuer la portée de la formule constitutionnelle et qu'il s'opposera à tout délai important dans le débat.

Toutes les indications recueillies hier au gouvernement du Québec allaient dans le même sens: la réunion tardive de mardi prochain ne peut être prise au sérieux et le Québec ne participera pas à une "simulation de négociations" visant à accrédi-ter la démarche fédérale.

Les positions sont aussi fermes à Ottawa. Un porte-parole de l'Assemblée législative du Québec a soutenu au SOLEIL que le caucus était toujours aussi solidaire de la position qu'adopte M. Trudeau. Il a relu le texte de la résolution à laquelle ont souscrit les députés libéraux à Orford, la semaine dernière. Les députés demandent à leur premier ministre de poursuivre son combat pour l'entassement d'une charte des droits et libertés, mais maintiennent la porte entrebâillée: ils endossent "l'attitude ouverte" de M. Trudeau et disent: "nous devons donner une dernière chance au premier ministre Bennett et à ses collègues".

Le débat à la Chambre des communes durera deux jours après la reprise des travaux, mercredi.

Toutes les parties jouent entre-temps au chat et à la souris, chacune voulant éviter qu'on lui impute publiquement de refuser de négocier.

Un informateur au gouvernement du Québec soutenait hier qu'une majorité de partenaires parmi les provinces dissidentes partageait les mêmes vues que le Québec et que même si une rencontre de quelques premiers ministres avait tout de même lieu chez M. Trudeau mardi, il est déjà acquis qu'elle n'aurait pas une grande signification.

Parmi les premiers ministres dissidents, Allan Blakeney, de Sas-

katchewan, a dit entretenir des réserves quant à la tenue d'une conférence des premiers ministres le jour précédant la reprise des travaux aux Communes.

"Je crains que cette rencontre ne soit destinée à un échec, a déclaré, hier, M. Blakeney, en ajoutant qu'il préférerait participer à une conférence qui permettrait aux parties d'en arriver à une entente sur la constitution."

Il a encore précisé qu'il entendait consulter ses homologues provinciaux avant de s'engager à rencontrer le premier ministre canadien à Ottawa mardi prochain.

Entre-temps, à Saint-Jean, le premier ministre de Terre-Neuve, Brian Peckford, a déclaré qu'il ne prendrait aucune décision quant à sa participation à une conférence sur la constitution avant d'avoir parlé personnellement à M. Trudeau.

Du côté des premiers ministres qui approuvent le projet Trudeau, William Davis de l'Ontario s'est dit disposé à participer à la conférence convoquée par le premier ministre Trudeau.

le mot du jour

C'est à boire

Lorsque l'on emploie le mot "breuvage" pour désigner une boisson non alcoolisée, comme le thé, le café, le lait... on commet un anglicisme. Un breuvage est une boisson d'une composition un peu spéciale comme une tisane.

Pierre BELLEAU

La Quotidienne 9-5-0

Tirage de mardi

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi 9h30 à 19h30
Samedis 9h00 à 13h00

647-3233

RENSEIGNEMENTS

647-3394

REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

au trente et un pour homme

LE COL ROULÉ LAINE D'AGNEAU

24.95

■ une exclusivité simons

notre pull col roulé, en pure laine d'agneau, doux et agréable à porter, col côtelé, manches raglan, fin bord-côte à la taille et aux poignets, gris, naturel, marine, bordeaux. p.m.g.tg. rég. \$35. commandes postales acceptées



la maison

simons

place Ste-Foy... place de l'hôtel de ville

maintenant... aux galeries de la capitale



au trente et un pour homme

PARKA POIDS PLUME



■ doublé duvet et plumes de canard

le parka en solide toile polyester et coton, doublé nylon, entredoublure 70% duvet gris et 30% plumes de canard, fermoir à pression, poches à rabat avec bande de nylon adhésif, poches poitrine à fermeture anti-neige, cordon de serrage à la taille et capuchon amovible, kaki, gris, beige. 36 à 44. \$165.



la maison

simons

place Ste-Foy... place de l'hôtel de ville

maintenant... aux galeries de la capitale

au trente et un pour homme

CABAN DE MOLLETON



■ mode sportive raffinée

le caban de chaud molleton 85% laine et 15% nylon. Modèle croisé, épaules carrées, deux grandes poches à rabat et deux poches blais repose-bras, marine. 36 à 42. \$85. le bonnet de laine assorti, \$7.



la maison

simons

place Ste-Foy... place de l'hôtel de ville

maintenant... aux galeries de la capitale

Buchanan réélu en N.-E.

HALIFAX (d'après PC) — Les électeurs de la Nouvelle-Écosse ont accordé au premier ministre John Buchanan le chèque en blanc qu'il leur demandait en votant massivement,



Le premier ministre John Buchanan et son épouse Mavis échangent le baiser de la victoire.

hier, lors d'une élection générale, pour le Parti progressiste-conservateur.

Tous les ministres du gouvernement de M. Buchanan ont été réélus, et le premier ministre néo-

écossais s'est dit enchanté de la majorité accrue qu'a remportée son parti au cours de l'élection (37 sièges au lieu de 31).

Le Parti libéral a terminé deuxième, mais avec une position plus faible qu'avant le scrutin (13 sièges au lieu de 15).

Le Nouveau Parti démocratique, qui termine toujours loin derrière les autres formations politiques, a néanmoins atteint un jalon en faisant élire son premier député à l'extérieur de la région du Cap Breton. Il s'agit du leader du parti, Mme Alexa McDonough, une néophyte en politique, élue dans la circonscription de Halifax Chebucto. Elle sera la seule femme de la nouvelle législature.

Elle a défait M. Walter Fitzgerald, le seul député libéral élu dans la région de Halifax-Dartmouth lors de l'élection de 1978, le reléguant au troisième rang derrière le candidat du PC, M. D. C. McNeill.

Toutefois, le NPD n'a pas atteint son sommet de 1978, alors qu'il avait fait élire quatre députés, et il a vu son bastion du Cap Breton sérieusement ébréché.

Quant au chef libéral, M. Sandy Cameron, il pourrait voir son leadership remis en question devant le résultat de l'élection, bien qu'il ait été réélu dans sa circonscription de Guysborough.

Le premier ministre Buchanan, réélu dans Halifax Atlantic, n'a fait

absolument aucune promesse durant la campagne électorale, sinon celle de faire bénéficier ses concitoyens de la même gestion des affaires de l'État que celle qu'il leur a prodiguée au cours des trois dernières années.

L'indépendant Paul MacEwan, expulsé du NPD à la suite d'un profond différend qui a failli détruire le parti, a été réélu dans Cap Breton Nova en tant qu'indépendant, le premier à avoir été jamais choisi par les électeurs de Nouvelle-Écosse.

Le nombre de sièges dont disposent maintenant les partis à la législature est le suivant: PC 37, libéraux, 13, NPD 1 et Indépendant 1.

Les Tories ont sensiblement accru leur part du vote populaire, passant de 45,8 pour 100 en 1978 à 47,5 pour 100, hier, tandis que les libéraux ont substantiellement décliné avec 33,2 pour 100 comparativement à 39,6 pour 100 en 1978. Quant au NPD, il a haussé sa part de 14,2 à 18,1 pour 100.

Réaction de Clark

A Ottawa, le chef du Parti progressiste-conservateur fédéral, M. Joe Clark, a estimé que cette victoire conservatrice en Nouvelle-Écosse démontre que le PC est en voie d'être reconnu comme le seul parti politique national au pays.

M. Clark a déclaré, hier soir, qu'il avait parlé au premier ministre Buchanan et qu'il l'a félicité d'avoir obtenu de ses électeurs un mandat encore plus fort que le précédent.



Mme McDonough, chef du NPD, a été élue.

Déboires du NPD

HALIFAX (d'après PC) — Le chef du Nouveau Parti démocratique de Nouvelle-Écosse, Mme Alexa McDonough, a récolté sa large part de malchance, hier, puisqu'en plus de voir son parti presque éliminé de la carte électorale, elle a été mordue par un chien sans toutefois subir de blessure grave. Elle a quand même dû se rendre à l'hôpital pour recevoir une injection contre le tétanos.

Après être passée par l'hôpital, elle est retournée à ses occupations.

Comme d'autres parmi les 162 candidats à l'élection d'hier, Mme McDonough a consacré une partie de la journée à offrir son aide aux électeurs se rendant aux bureaux de scrutin.

Quand elle a frappé à la porte de l'un de ses partisans, cependant, l'accueil ne fut pas tout à fait amical. Le berger est alors sorti pour s'en prendre à Mme McDonough et lui infliger une blessure à la jambe.

Bérubé: les mises à pied respecteront les conventions

par Pierre PELCHAT

Il n'est pas question de faire des mises à pied parmi les employés du secteur public du Québec qui bénéficient de la sécurité d'emploi en vertu des clauses prévues à cet effet dans les conventions collectives.

Selon un porte-parole du président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, le gouvernement entend s'en tenir à "l'attrition" (décès et départs volontaires) pour réduire le personnel dans le secteur public conformément à son programme de compressions budgétaires. En d'autres termes, dans plusieurs cas, les employés qui quittent leur emploi ne sont pas remplacés.

"Les conventions collectives seront respectées", a-t-il dit. Par contre, il a admis que des employés qui n'ont pas de sécurité d'emploi pourraient être victimes des compressions budgétaires dans certains établissements. Les compressions budgétaires

pourraient être douloureuses dans le réseau des affaires sociales où la sécurité d'emploi n'est acquise qu'après deux ans. On y retrouve un nombre important d'employés à temps partiel non permanents et d'employés surnuméraires.

"Dans certains établissements, ça va exiger une plus grande productivité des employés", a ajouté le porte-parole du ministre Bérubé.

Pendant ce temps, les organisations syndicales se préparent à intensifier leurs pressions sur le gouvernement pour dénoncer et exiger le retrait des compressions budgétaires particulièrement dans les hôpitaux, les CLSC et les centres de services sociaux. On affirme que ces restrictions vont amener une détérioration de la qualité des services et des soins en restreignant leur accessibilité.

autre nouvelle
page H-6

Procès pour le "chef" des vandales précoces

par Roger BELLEFEUILLE

Les directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) sont d'accord avec le projet de loi fédéral sur les jeunes contrevenants à l'effet que les présumés jeunes délinquants soient soumis au pouvoir du tribunal de la jeunesse dès l'âge de 12 ans. En vertu de la loi québécoise sur la protection de la jeunesse, les mineurs ne peuvent comparaître devant ce tribunal avant l'âge de 14 ans. En deçà de cet âge, un DPJ peut s'adresser à un juge d'enfants, mais pour solliciter un mandat de protection sociale. C'est-à-dire que le DPJ peut juger qu'un enfant est en danger physique ou moral et réclamer à ce moment la garde légale d'un mineur.

C'est l'explication fournie au SOLEIL, hier, par le directeur de la protection de la jeunesse de la région de Québec, M. Alfred Couture.

Celui-ci était invité à préciser le genre de mesure qu'il avait été appelé à prendre concernant le quatuor qui s'était livré, en fin de semaine, à des actes de vandalisme au garage Montcalm Automobile.

Dès que M. Couture fut saisi de ce méfait, le "leader" du groupe, âgé de 14 ans, a été conduit au Centre jeunesse Tilly, dimanche, pour

comparaître dès lundi matin devant le tribunal de la jeunesse. Il devra de nouveau se présenter cette semaine devant le même tribunal pour, soit protester de son innocence, soit reconnaître sa culpabilité.

Dans ce dernier cas, d'expliquer M. Couture, il est possible qu'une évaluation psychologique ou psychiatrique soit réclamée avant que le tribunal décide de la meilleure mesure à prendre.

Advenant un plaidoyer de non-culpabilité, il aura droit, comme tout autre citoyen, à un procès. Quant à son frère de 12 ans et à sa sœur de 10 ans, ils sont encore sous la garde de leur mère et un praticien social reste en contact avec la famille. Une évaluation devrait permettre de préciser encore une fois les mesures les plus appropriées.

Compte tenu de délits antérieurs de même nature, le trio de frères et sœur étaient déjà sous la surveillance de la DPJ en vertu du volet "protection" de la loi 24.

Quant à la fillette de 11 ans, elle est toujours avec sa mère, celle-ci ayant démontré son désir et sa volonté de se faire aider par les services sociaux. La fillette en était à son premier délit du genre.

Le Soleil, Yvon Monroie



Les risques: quelques égratignures de temps à autre et une paire de skis de moins.

Il se fait du ski sur roches à Sainte-Foy

par Pierre ASSELIN

La saison de ski sur roches de deux jeunes Québécois tire à sa fin. Non contents de faire du ski pendant tout l'été, c'est derrière chez eux, près du chemin Saint-Louis, qu'ils se sont adonnés à leur sport.

Laurent Dumas et François Gauthier (nos photos), tous deux fanatiques de ski, utilisaient déjà les pentes qui se trouvent derrière leurs maisons et qui débouchent sur la plage Jacques-Cartier, à côté de Cap-Rouge. Mais voilà deux ans ils se sont demandés si, comme les

dunes de Tadoussac, ces pentes de roches en miettes étaient skiables. L'expérience leur a peut-être coûté une paire de skis, mais elle fut concluante puisqu'ils la répètent régulièrement depuis.

"Il y a peut-être un peu d'adhérence, explique Laurent Dumas, mais à cause de la forte inclinaison, dès que tu as pris de la vitesse, ça ne colle pas." Son compagnon ajoute: "Avec la pratique, nous avons trouvé une technique pour skier avec facilité. Au début, nous descendions sur les talons, maintenant nous des-

cendons aussi bien droits sur nos skis".

Leur prouesses attirent beaucoup de spectateurs, remarquent-ils: "Les gens ont des réactions bizarres", considère François. "Ils disent qu'on doit avoir hâte à la neige ou qu'on essaie un nouveau sport américain. Presque tous nous demandent si on tombe... et on est tombé quelques fois, effectivement."

Ils n'ont jamais subi que quelques égratignures, précise Roland. "Mais il y a un petit garçon qui l'a essayé en "crazy carpet". Il a fallu

lui faire trois points de suture... Un de nos amis l'a essayé aussi, en skis, et il est tombé en plein sur la tête; ça l'a un peu déçu et il n'est jamais revenu."

Imperturbables, les deux skieurs ont bien hâte de s'essayer à Tadoussac. Ils sont âgés de 18 et 19 ans et sont tous deux étudiants. En tout, une vingtaine de skieurs ont essayé la pente rocheuse. Au grand regret des deux jeunes garçons, une seule fille faisait partie du groupe et elle n'a skié qu'une fois. "On va essayer d'en trouver d'autres", espère François Gauthier.

Voici l'occasion rêvée d'offrir à votre EPOUX cette sortie qu'il vous promet depuis si longtemps!

POURQUOI PAS?

L'hébergement est à nos frais (nourriture et boissons non comprises). Venez vivre le romantisme d'une nuit et 2 jours

GRATUITS

à l'Auberge des Gouverneurs
Mont Ste-Anne

Venez découvrir la splendeur unique du Mont Ste-Anne et, durant votre séjour, apprenez les avantages que vous offre la nouvelle formule

VACANCES/MULTI-PROPRIETE
AUCUN ACHAT NECESSAIRE

DE PLUS:

en nous visitant du dimanche au jeudi, nous vous donnons \$10 comptant pour vos frais de déplacement.

Il est absolument nécessaire de réserver puisque la disponibilité est restreinte.

S.V.P., téléphoner:

(418) 827-5227

Club
Mont
Ste-Anne

Club Mont Ste-Anne Inc.
Auberge des Gouverneurs
Mont Ste-Anne
500, boul. Beaupré, Beaupré

CLINIQUE MEDICALE AVANT-GARDE
6780, 1re Avenue (Edifice Ray Bourg)
Charlesbourg
Ouverture mi-novembre

Edifice neuf au centre ville incluant pharmacie, opticiens, clinique dentaire et Caisse d'entraide Chauveau.

NOUS RECHERCHONS DES MEDECINS
décidés à former une nouvelle équipe dynamique. Contactez-nous rapidement pour une opportunité intéressante.

JOUR 627-0255 SOIR 626-0390

REMY BEAULIEU
& ASSOCIES

DOCTEURS EN OPTOMETRIE

Examen de la vue — Lunettes
— Verres de contact

Tél.: 524-8417

376, DU ROI, SUITE 308

QUEBEC G1K 2W6

(en haut de la Société des Alcools)

AVIS DE CONVOCATION

La Giroflée invite toute personne seule, le 7 octobre à 19h30, à la Caisse Populaire de Charlesbourg, 155, 76e Rue est, au sous-sol.

L'invité: M. Claude Binet, Trust Royal



Laissez-vous séduire par l'originale cuisine helvétique... en plein coeur du Vieux-Québec. Venez Au Chalet Suisse pour y savourer une de nos délicieuses spécialités: l'onctueuse Fondue suisse, la fameuse Raclette Valaisanne, ou goûtez à nos grillades de choix et nos excellents fruits de mer!

Bien entendu, la carte American Express® est toujours la bienvenue!

Au Chalet Suisse,
26, rue Sainte-Anne, Vieux-Québec
Réservations: (418) 694-1321



La carte American Express.
Ne partez pas sans elle.™

FESTIVAL DES Huitres



Pêcheurs Unis du Québec
1460, Provinciale 688-8621

La difficile succession de Sadate



paul
lachance

La mort du président égyptien, Anouar el-Sadate, pose non seulement un immense point d'interrogation sur l'avenir politique de son pays mais crée un vide angoissant dans tout le Moyen-Orient.

En dix années de pouvoir, Sadate s'était taillé la réputation d'un véritable homme d'État couronné, en octobre 1978, par un prix Nobel de la paix partagé avec le premier ministre israélien, Menaheim Begin.

Peu de chefs d'État ont eu une aussi difficile succession à recueillir que le rais. Appelé à prendre les rênes d'un pays traumatisé par la disparition de Gamal Nasser, en 1971, homme vénéré par la majorité des Égyptiens et une grande partie des Arabes, Sadate sut, par une habileté consommée qui surprit tout le monde, éviter tous les pièges qui lui furent tendus.

Il est vrai qu'il possédait déjà, en parvenant à la magistrature suprême de l'Égypte, une expérience politique incomparable nourrie d'idéologie nationaliste et de militantisme, voire d'activisme anticolonialiste.

Sadate est mort le jour de la commémoration de la guerre d'octobre 1973 où son armée fut la première à infliger de durs revers à l'armée israélienne. Cette victoire "psychologique" et le rôle joué par les États-Unis et par Henry Kissinger vont être déterminants pour l'avenir. Washington supplante définitivement Moscou en Égypte.

D'ailleurs, dès les débuts de sa montée au pouvoir, Sadate s'était avéré comme étant le mieux placé pour

venir à bout des oppositions multiples qui secouaient son pays et, en moins d'une année, il se débarrassait du clan pro-soviétique conduit par Ali Sabri.

Cela ne l'avait pas empêché de conclure, en mai 1971, un traité d'amitié avec Moscou ni encore, un an plus tard, d'expulser 15.000 experts soviétiques. Depuis quelques mois, cependant, il avait dû faire face à une profonde opposition des milieux musulmans et chrétiens et il avait riposté à cette agitation par une vague sans précédent d'arrestations et expulsé l'ambassadeur soviétique et plus d'un millier de ses "conseillers".

...

Anouar el-Sadate va prendre une dimension réellement internationale le 19 novembre 1978 avec le voyage historique qu'il entreprend à Jérusalem pour faire la paix avec Israël, voyage qui sera à l'origine des accords de Camp David.

Fort populaire, dès lors, dans le monde occidental, notamment aux États-Unis, Sadate l'est beaucoup moins dans le reste du monde arabe qui l'accuse d'avoir fait le jeu d'Israël et de n'avoir en rien contribué à résoudre la question palestinienne qui reste au cœur du conflit israélo-arabe.

Sadate disparu, on se demande immédiatement ce qu'il peut advenir de l'Égypte. Le vice-président, successeur temporaire du rais, a bien promis que son pays continuerait dans la voie de la démocratie et respecterait tous les traités et les engagements pris par son prédécesseur. Mais Sadate constituait à lui seul un pouvoir et son prestige et son poids étaient considérables, non seulement dans son propre pays, mais dans tout le monde arabe. Le premier Égyptien et le premier Arabe.

Une question se pose: que va faire l'armée? Il existe déjà en Égypte l'imposition d'une semi-loi martiale. La gouverne égyptienne est-elle dévolue à une administration militaire destinée à contrer tout mouvement visant à renvoyer le pays hors de l'orbite israélienne ou, plus fatalement, à y installer l'intégrisme musulman genre iranien? De ce côté, toutes les conjectures sont possibles. Sadate avait des ennemis féroces, dont un certain Khadafi, et l'occasion est belle, pour les "pays du refus", de tenter un safari égyptien.

...

Sadate n'était pas complètement d'accord avec le premier ministre Begin sur "l'interprétation" à donner aux accords de Camp David. L'irréductibilité de Begin au sujet de la bande de Gaza, de la Cisjordanie et ses activités récentes au Liban et en Irak avaient mis le rais dans l'eau bouillante.

En août, Sadate avait obtenu que Washington se montre plus attentif au dossier de l'autodétermination des Palestiniens et de l'OLP qu'il s'était résigné à considérer comme un interlocuteur valable.

Même si personne ne croit plus tellement fermement aux accords de Camp David, il en est demeuré un esprit qu'un chef comme Sadate soutenait de toutes ses forces et qui sert de pivot au règlement du dangereux problème du Moyen-Orient. Washington devra donc fournir un immense effort dans le coin pour soutenir Begin, surveiller ses ennemis et empêcher que tout ne risque de retomber dans les anciennes ornières. Un nouveau chapitre fort dramatique vient de s'ouvrir dans l'imbroglio du Moyen-Orient.

bloc-notes

Trudeau tend un piège à ours...

C'est un énorme piège à ours que, depuis Melbourne, M. Trudeau a tendu hier aux premiers ministres des provinces. Comme il se doit, les Huit "résistants" — dont le front commun reste solide — ont rejeté prestement cette manœuvre grossière, ce rameau d'olivier desséché.

Dans un geste apparent de conciliation, M. Trudeau convie ses homologues provinciaux à le rencontrer mardi prochain, veille d'ouverture de la session parlementaire. Mais il les prévient: ce sont les provinces, et non pas Ottawa, qui doivent proposer un nouveau consensus; et il n'est aucunement question de retarder l'envoi du paquet constitutionnel à Londres. Autrement dit, il est prêt à écouter, mais en ne modifiant en rien sa démarche, figée dans le ciment. Les provinces peuvent bien parader au 24, Sussex Drive, faire un dernier baroud d'honneur, elles n'en seront pas moins grillées selon la recette fédérale.

Dans sa réponse sobre, refusant de s'emporter sous l'effet de la provocation, M. Lévesque rappelle que son collègue de la Colombie-Britannique rencontrera M. Trudeau lundi. M. Bennett lui fera part des conclusions de sa tournée pan-canadienne. Il fera ensuite rapport aux provinces de sa rencontre avec M. Trudeau. Après seulement, M. Lévesque réagira à la proposition de M. Trudeau, à qui il

transmet le texte de la résolution adoptée par l'Assemblée nationale, vendredi dernier.

Le geste est habile, car la réponse du Québec est là, noir sur blanc. Ottawa doit renoncer à sa démarche unilatérale et cesser tout geste qui porte atteinte aux droits et pouvoirs de l'Assemblée nationale, avant que Québec accepte de reprendre des négociations autrement que pour la "frime." Et ce sera de la poudre aux yeux si Ottawa ne bat pas en retraite avec son ambitieux projet de charte des droits, auquel M. Trudeau tient comme à la prunelle de ses yeux.

Certains diront que Québec est intransigeant et devrait se montrer plus conciliant. Mais il a déjà fait un pas énorme dans cette voie en acceptant, en avril dernier, que le rapatriement de la constitution précède, et non pas suive, un nouveau partage des pouvoirs qu'il revendique depuis vingt ans. C'était un compromis de taille, que M. Trudeau a pourtant repoussé sans y prêter attention, mais sur lequel il devra bien se rabattre à son corps défendant.

Les Canadiens, en effet, sont d'accord pour le rapatriement, assorti d'une formule d'amendement. Mais ils veulent que tout le reste, y compris la fameuse charte, soit fait ici, par voie de consensus, et non pas en Grande-Bretagne.

Quelle urgence y a-t-il à procéder à la hâte, comme le veut M. Trudeau? Mme Thatcher lui a pro-

mis qu'elle ferait son possible, mais elle souhaite qu'il y ait, au préalable, une entente avec les provinces. Elle ne peut museler l'opposition qui gronde — les députés britanniques ne se considèrent pas comme des estampilles — et, de toute manière, le projet canadien ne pourra être étudié avant plusieurs semaines.

M. Trudeau n'a cure des souhaits des Canadiens et de leurs porte-parole dûment autorisés dans huit des dix provinces. Il se moque aussi éperdument des réticences de Londres.

Dans son propre caucus, un deuxième député, M. Claude-André Lachance (Rosemont), exhorte M. Trudeau à ne pas agir dans l'illégitimité. M. Louis Ducloux (Montmorency) se sentira désormais un peu moins seul, face à la meute libérale déchaînée et à son matraquage publicitaire. Mais il faudrait que cinq ou dix autres députés québécois aient aussi une crise de conscience salutaire, avant que M. Trudeau ajuste son dangereux tir.

Le premier ministre, qui n'en est pas à un sophisme près, dit que son projet n'est pas un problème britannique, mais bien canadien. Mais alors, pourquoi demander au parlement britannique de se faire l'exécuteur des hautes œuvres que huit provinces réprouvent?

A défaut du moratoire suggéré par M. Bennett, Ottawa doit remettre ses pièges à ours avant d'amorcer le dialogue.

Gilles LESAGE



au fil des idées

Les communautés culturelles ont leur "padrino"



jacques
dumais

Le nouveau "padrino" des Communautés culturelles et de l'immigration, M. Gérard Godin, annonçait, lundi, la composition (six membres) du Comité d'implantation du plan d'action gouvernemental (CIPACC) à l'intention des minorités du Québec. Le gouvernement Lévesque entend en effet, d'ici six ans, doter sa fonction publique surtout francophone d'une représentation anglophone et allophone reflétant mieux leur poids démographique et la diversité socio-culturelle du Québec.

En confiant la présidence de ce comité à un anglophone et fédéraliste classique, M. Egan Chambers, M. Godin joue avec le feu. Car la plus imposante minorité québécoise est à couteaux tirés avec son parti et son gouvernement depuis toujours, particulièrement depuis l'adoption de la charte de la langue française (loi 101), en 1977.

Non seulement M. Chambers fut membre fondateur du Conseil pour l'unité canadienne et du Comité Québec-Canada, mais il adhéra au célèbre Comité d'action positive qui livre toujours une lutte acharnée contre le gouvernement pour la sauvegarde des pri-

vilèges anglophones au Québec. Dans son discours d'introduction, lundi, M. Chambers échappa même le mot "multiculturalisme" dans le cas du Québec, un concept fédéral historiquement décrié comme assimilateur par les plus fervents nationalistes francophones.

Le ministre audacieux s'aliénerait-il la compagnie péquiste en même temps qu'une majorité francophone dont la xénophobie larvée peut éclater à tout moment? Particulièrement au lendemain d'un vote historique pour le maintien des droits fondamentaux de l'Assemblée nationale où l'on retrouvait neuf dissidents représentant les minorités québécoises. Cette situation malsaine, jointe à celle d'un marché du travail plus fermé, ne facilitera pas la tâche d'intégration entreprise par M. Godin.

...

Le CIPACC comporte d'autres faiblesses. S'il faut se réjouir que Mme Adeline Magloire Chaney en soit pour veiller à la tolérance raciale et sur les Québécoises d'autres souches (doublement exploitées en milieu de travail), le CIPACC ne compte que des têtes universitaires, aucun travailleur de la base, syndicale ou non.

De plus, le comité personnellement exclusif Montréal au détriment des régions. Seul M. André Escogido vient de Québec mais d'abord en tant que membre de l'appareil gouvernemental. Les localités périphériques du Québec où résident des communautés cultu-

relles laissées à elles-mêmes maigriront avec raison contre cette entorse de plus au plan décentralisateur du Québec.

Le plan d'action dévoilé avant les élections évoquait la possibilité de déconcentrer vers Montréal certains ministères et organismes publics pour faciliter le recrutement là où, à 85 pour 100, les minorités ont pignon sur rue. Le ministère de M. Godin est déjà centralisé à outrance dans la métropole. Des mégapoles surgissent, d'ordinaire, les tensions raciales et multi-ethniques de même que le spectre des ghettos. On devrait donc inverser, et non accentuer, cette migration centralisatrice qui hypothèque l'idéal d'un mariage harmonieux entre les communautés culturelles et la majorité francophone.

Originaire de Trois-Rivières, M. Godin sait pourtant que l'intégration moins ardue en province peut servir de modèle à la métropole. En juin, il admettait d'ailleurs qu'à "démétropoliser l'immigration" dans le cas des réfugiés asiatiques, le Québec avait facilité "un enracinement, une intégration plus rapide de groupes laotiens, cambodgiens, vietnamiens dans diverses régions..."

...

On ne reprochera pas au ministre d'avoir hérité des communautés culturelles après les dernières élections. Mais cette décision du premier ministre, plutôt contestée chez des ministres et militants péquistes, demeure infidèle à

l'esprit du plan d'action et dangereuse quant à ses retombées à long terme.

Certes, M. Godin a la cote d'amour des minorités et jouit d'un ministère sectoriel moins marginal. Mais de là à clamer que ce petit empire accélérera le plan d'action intégrateur, il y a une marge. En ne s'objectant pas au parallélisme de services généraux sous sa gouverne, le ministre ouvre la porte à un État dans l'État montréalais pour "immigrants-plus" et "Québécois-moins". En présence d'un déversoir, les autres ministères auront tendance à ne se préoccuper que de la majorité francophone.

Le plan d'action original, "Autant de façons d'être Québécois", avait drôlement plus d'aplomb: "Le ministre d'État au développement culturel et scientifique est autorisé à mettre sur pied, sous sa responsabilité, un comité d'implantation du plan d'action..." La culture englobant tout et tous chez un peuple, ainsi que le démontre le Livre blanc (1978) sur le développement culturel, il apparaît logique qu'un superministre en fut le répondant y compris pour les minorités, ces parties intégrantes de la population québécoise. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'égalité des chances pour les femmes et les handicapés dans la fonction publique passe par des ministres surnagant les ministères sectoriels.

...

A tout événement, il appartient à M. Godin, secouru par le CIPACC, de

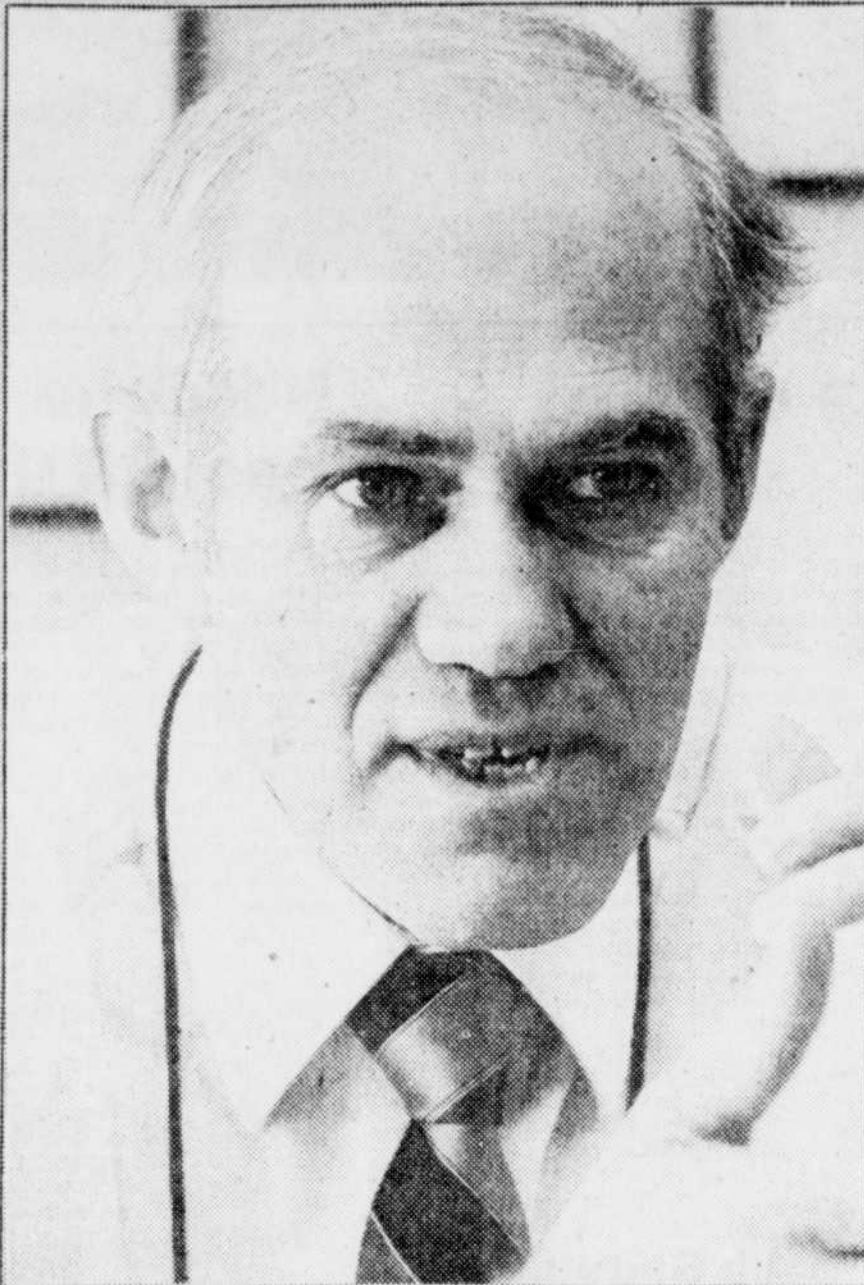
déjouer les sceptiques. On aura fort à faire pour les convaincre du succès du plan d'action compte tenu de ce qui précède et par suite d'une décroissance budgétaire freinant l'embauche dans la fonction publique. M. Godin rétorque que le Québec "ouvre" quand même de 2.500 à 3.000 nouveaux postes par année et que les "coupures sont temporaires". Tous ses collègues ne partagent pas son bel optimisme...

Le ministre est parfaitement justifié, entre-temps, de ne pas prolonger indûment la vie des Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) quand, en l'absence de vagues d'immigration, ils n'assurent seulement que le maintien d'emplois autochtones. L'école publique francophone réalisera mieux, après un certain temps d'adaptation, cette intégration culturelle à la majorité.

Bien que ce soit dès le primaire (vers une école publique pluraliste) qu'il faille sensibiliser les étudiants aux cultures autres, il apparaît positif qu'on s'attarde à tout le moins sur de nouveaux programmes au secondaire. Enfin, on devrait faire coïncider avec l'éventuelle discussion sur la restructuration scolaire cette campagne d'information annoncée par M. Godin pour souligner l'apport au Québec des diverses minorités. Elles créent indéniablement des emplois et enrichissent notre culture majoritaire.

L'olympisme bat de l'aile Le CIO mijote dans ses contradictions

Le Comité international olympique (CIO) tenait la semaine dernière, en Allemagne de l'Ouest, son 11e congrès, au cours duquel la ville de Calgary, en Alberta, a obtenu l'organisation des Jeux d'hiver de 1988. Jean St-Hilaire, chroniqueur sportif au SOLEIL, a rencontré le Dr Fernand Landry, de l'université Laval, qui a assisté au congrès à titre de membre de l'Association olympique canadienne.



Le Soleil, Jean-Marc Villeneuve

On confond souvent la doctrine pour ses partisans en débattant la question olympique. Le Dr Fernand Landry propose ces éclaircissements:

"L'olympisme est le concept d'un mode de vie basé sur le code de l'éthique sportive et dont les principales caractéristiques sont: 1 — la recherche de l'excellence sportive; 2 — la prévalence de l'amateurisme; 3 — le rejet de toutes formes de discrimination; et 4 — la promotion de la compréhension internationale et du respect entre les individus, les peuples et les nations."

"Le mouvement olympique, lui, est la conglomération des individus et organismes qui acceptent d'agir selon les règles et statuts du Comité international olympique."

C'est dans le décor de rêve de Baden-Baden, distinguée station thermale de la Forêt-Noire, en Allemagne de l'Ouest, qu'on a clôturé le 11e congrès olympique.

Plusieurs animateurs du mouvement olympique ont vu en ces assises l'ultime chance de remorquer la barque vers les temps modernes. N'allait-on pas mettre à nu le danger de mort que courent le mouvement et les Jeux par suite des contradictions et l'immobilisme du CIO?



jean st-hilaire

Membre de l'Association olympique canadienne et récipiendaire récent de la médaille d'argent de l'Académie internationale olympique, le Dr Fernand Landry se demande si le rêve de Baden-Baden ne cache pas un cauchemar imminent.

L'autocritique était pourtant bien engagée sous l'impulsion du lucide Willi Daume, hôte du congrès en sa qualité de président du comité national olympique de RFA. "Il les voit les contradictions et il était prêt à les débattre publiquement, précise notre interlocuteur, mais le CIO a bien pris soin de ne pas lui laisser toute la latitude voulue."

Dieu sait pourtant s'il était impératif de dépasser le statu quo du "flattage de bedaine". Gros jers, le CIO s'est rengorgé sur le "succès" des Jeux de Moscou. Mieux qu'à Montréal! Toujours plus haut et plus loin malgré le boycottage!

Un aveuglement suicidaire, opine le Dr Landry. "Ce gigantisme est loin d'être un signe de santé. Le problème reste entier: les Jeux olympiques passent, mais l'olympisme, lui, ne passe toujours pas."

Pieds et poings liés

Les conclusions du congrès le dé-

montrent, le mouvement olympique a accouché de "réchauffé", à quelques vœux près. De toute façon, l'assemblée n'exerçait qu'un pouvoir moral de recommandation. Il appartient au CIO de prendre les décisions pour réorienter l'avenir.

Ce qui, précisément, ne rassure pas le Dr Landry. Dans le contexte présent, le CIO ne veut et ne peut agir, soutient-il, parce qu'il est pieds et poings liés, neutralisé par les exigences principières des fédérations internationales, par les colossaux enjeux financiers du super spectacle des Jeux et par l'obligation de manoeuvrer avec le concours et par le truchement des gouvernements. Apolitisme...

Il vit sous le coup d'une érosion de sa crédibilité et de son leadership, selon l'universitaire lavallois.

D'une part, parce que "le fossé ne cesse de s'élargir entre la réalité des rapports internationaux et l'esprit de la charte olympique". A tout dire, il s'élargit entre l'idéal et l'action même du CIO.

L'auguste assemblée dénonce à gauche l'immixtion de la politique dans le mouvement olympique pour en vivre à droite. "Les membres du CIO ne sont pas les ambassadeurs du CIO dans leur pays, mais l'ambassadeur de leur pays au CIO! Tu n'as plus accès aux procès-verbaux; le CIO n'est pas intéressé à ce que la distribution des votes s'étale au grand jour parce qu'il sait très bien que ça vote politique."

D'ailleurs, "il n'y a que le CIO et les comités nationaux olympiques des pays occidentaux dont le régime est de type démocratique et capitaliste qui s'acharnent à soutenir que le sport ne fait pas partie de la chose politique", ne manque pas de faire remarquer le Dr Landry.

"En URSS et dans les pays de l'Est en général, de même qu'en certains pays du Tiers-monde depuis quelques années, le sport sert à la confrontation des idéologies et modes de vie. C'est eux qui ont raison. Ils ont décidé de s'accommoder des forces et faiblesses de la charte olympique et agissent comme si le sport faisait partie intégrante de la politique."

Et le CIO, en contradiction ouverte

avec ses idéaux, se plie à ce jeu par crainte de voir fondre son autorité. Il a exclu la Rhodésie, en 1972, contre l'esprit et la lettre de sa charte, sous la menace d'un boycottage des Jeux de Munich par l'URSS et les pays africains. Et il continue de répudier l'Afrique du Sud pour sa politique d'apartheid, mais observe sans remuer l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS.

Les deux faits constituent une même injustice envers l'homme, pour le Dr Landry. "Le CIO utilise l'oppression pour combattre l'oppression." Une justice à deux poids, deux mesures.

Le sport sevré

D'autre part, il y a aussi perte de crédibilité et de leadership parce que l'institution sportive prouve de nos jours qu'elle peut s'exprimer indépendamment de l'aide et des sermons du CIO.

Les fédérations internationales ont "de plus en plus d'ascendant" et le pouvoir de leur assemblée générale augmente. Les organismes transnationaux à la barre des grands jeux régionaux ou autres (africains, asiatiques, panaméricains, du Commonwealth, etc.) sont de mieux en mieux structurés et les championnats du monde de plusieurs sports, surtout parmi les plus télévisés, connaissent une large diffusion internationale.

Pire, "l'autorité du CIO se dilue de l'intérieur", affirme le Dr Landry. Des associations continentales de comités olympiques nationaux ont vu le jour et on vient même d'assister à l'irruption dans le décor d'une fédération des comités olympiques nationaux, un pendant hiérarchique du CIO à toutes fins utiles...

Non, le CIO n'est plus l'unique moteur du développement planétaire du sport; tout indique qu'il perd graduellement sa raison d'être dans la jungle du mouvement sportif international.

Chose certaine, note en substance le Dr Landry, le CIO n'apparaît pas fait sur mesure pour un idéal aussi pur et absolu que l'olympisme dans la réalité des affrontements modernes. Il vogue en canot sur la mer démontée de la lutte des grands blocs pour l'hégémonie mondiale.

L'inévitable politisation

Souhaitable dans l'absolu, l'idéal de l'indépendance du mouvement sportif face à la politique n'est pas plus viable que réaliste, nous dit le Dr Fernand Landry.

Faudra-t-il alors faire éclater le mouvement olympique, prétendument assis sur l'apolitisme, pour sauver l'olympisme? "Sous sa forme actuelle, oui..." répond-il.

Torturé qu'il est par les velléités politiques de tous ordres, le CIO doit, selon lui, reconnaître la portée politique des Jeux olympiques et du sport, et le milieu sportif doit quant à lui "s'accommoder de cette réalité".

La reconnaissance du fait politique du sport implique, bien sûr, une mo-

dification des statuts et de la charte olympiques, ainsi que du mode de recrutement du mouvement olympique. Notons au passage l'iniquité de la présence de quatre femmes sur 600 délégués au congrès de Baden-Baden.

Sans mot dire, le Dr Landry invite le CIO à se saborder... Et à passer les rênes, par exemple, à une commission de l'UNESCO, une créature de Nations-Unies qui boursingue au coeur des remous politiques internationaux et n'en rend pas moins, malgré ses carences, de "bons services à l'humanité".

Pour ce qui est du problème plus particulier des Jeux olympiques, le Dr Landry souscrit au projet de la "nea-

lympia", la nouvelle Olympie. Le gouvernement grec accorderait l'extraterritorialité à une partie de son sol qui accueilleraient les jeux en permanence.

La thèse trouve pour l'heure peu de défenseurs, surtout pas auprès des fédérations internationales.

Ce changement de cap ne garantit pas, tant s'en faut, la disparition des inimitiés entre les gouvernements. "Des problèmes persisteront, mais il faut espérer en l'humain", émet le Dr Landry qui se montre par ailleurs des plus optimistes devant la montée des mouvements "fitness" (conditionnement physique) et sport pour tous.

Les recours en droit des victimes de l'isolant d'urée formaldéhyde (2)

Dans ce deuxième volet d'une série de quatre sur les victimes de l'isolant d'urée formaldéhyde, Me Claude Masse, de la faculté de droit de l'université de Montréal, décrit les types de dommages pour lesquels les consommateurs lésés peuvent réclamer des compensations. L'auteur, reçu au Barreau en 1971, enseigne depuis 1976 le droit de la responsabilité civile et de la protection du consommateur.

par Me Claude Masse (collaboration spéciale)

Les consommateurs lésés ont la possibilité de réclamer la compensation de plusieurs types de dommages qui ont pu leur être causés. Ces recours ne sont pas limités, comme nous le verrons, aux seuls propriétaires des maisons, mais englobent également les membres de leur famille. Les sommes à réclamer peuvent dans certains cas être fort importantes.

Dommages corporels

La demande de compensation des dommages corporels est ouverte ici dans trois cas: les inconvénients, les pertes de jours de travail ou de scolarité ainsi que le cas des séquelles permanentes qui pourraient résulter d'une exposition au formaldéhyde.

Même si les ennuis physiques temporaires comme l'insomnie, les maux de tête et les saignements de nez sont difficiles à chiffrer en argent, les tribunaux québécois ont pris l'habitude de les compenser sous la forme d'indemnités forfaitaires pouvant aller jusqu'à quelques milliers de dollars dans les cas les plus graves et les plus persistants. L'évaluation des dommages causés par les pertes de journées de travail et d'école est plus facile à faire, au moins dans le

premier cas, puisque chaque jour de travail perdu correspond pour la victime à des dommages facilement identifiables. En ce qui a trait aux journées de scolarité perdues, les tribunaux tiennent compte dans la fixation de l'indemnité du fait que les absences justifiées ont pu compromettre l'année scolaire de l'enfant ou provoquer des retards dans le développement psychologique ou intellectuel de l'élève. On peut en troisième lieu réclamer pour les incapacités physiques permanentes qui pourraient affecter les victimes durant le reste de leur vie à la suite d'une exposition prolongée au gaz formaldéhyde.

A cet égard, il est nécessaire de relever que les médecins signalent très peu de cas de séquelles permanentes. Les effets semblent disparaître peu de temps après l'exposition au produit. Il se peut toutefois que l'exposition favorise dans certains cas l'apparition d'allergies sur une longue période. Quant à elle, la relation entre certaines formes de cancer et le formaldéhyde n'est pas encore démontrée de façon satisfaisante au plan juridique. On ferait bien toutefois de consulter un médecin avant d'entamer une poursuite pour que soit établie la preuve d'une relation de cause à effet entre les séquelles physiques temporaires ou permanentes de la victime et le gaz formaldéhyde.

Les frais de relocalisation

Certaines familles ont dû abandonner leur maison déclarée inhabitable par les autorités compétentes. Un loyer temporaire a dû être trouvé pendant que l'on cherchait une solution aux émanations de gaz. Cette situation dure encore dans plusieurs cas et il y a tout lieu de croire que plusieurs autres familles devront évacuer leur habitation dans les prochains mois. Les frais de relocalisation temporaire peuvent être réclamés dans tous les cas à la condition d'être raisonnables et proportionnés à la taille de la famille ainsi déplacée, et ce, aussi longtemps qu'une solution ou une compensation adéquate n'aura pas été trouvée.

Dommages à l'habitation

Il s'agit là à n'en pas douter de la principale source de dommages causés aux victimes. Règle générale, les responsables des émanations de formaldéhyde pourront être condamnés par les tribunaux à remettre les habitations dans le même état que celui dans lequel se trouvait la demeure avant la pose du produit. Un très sérieux problème se pose à cet égard: on n'a trouvé jusqu'à maintenant aucun moyen technique pour stopper la chaîne des réactions chimiques entraînées par l'installation de l'isolant et qui provoque le dégagement de la formaldéhyde toxique. Même l'enlèvement de la mousse des murs et des plafonds n'arrive pas dans plusieurs cas à enrayer les émanations de formaldéhyde, car le bois et les différentes matières servant au revêtement à l'intérieur des murs ont été imprégnés par le produit et émettent eux aussi du formaldéhyde. Le traitement des surfaces après enlèvement de la mousse à l'aide de bisulfite de sodium et d'am-

moniac ne s'avère qu'une solution temporaire. La solution finale reste à trouver par les laboratoires canadiens qui travaillent présentement sur le problème. Des chimistes, experts en la question, affirment que l'enlèvement de la mousse d'urée formaldéhyde des murs et plafonds peut faire disparaître jusqu'à 4 / 5e des émanations dans certains cas et n'amener aucune amélioration dans d'autres. Chaque cas est un cas d'espèce et la solution à trouver dépend de plusieurs facteurs comme la nature des matériaux qui constituent la maison, le degré d'humidité, la chaleur interne, le degré de pénétration de la résine de formaldéhyde dans les murs, etc.

Tout cela pour en arriver à ceci: on doit mettre en garde les consommateurs contre la tentation d'enlever eux-mêmes et dès maintenant la mousse d'urée formaldéhyde de leurs murs ou de la faire sans s'assurer de la collaboration suivie d'experts-chimistes. Cet enlèvement pourrait non seulement s'avérer inutile, voire même aggraver les choses, mais ne conduire à aucune compensation de la part des tribunaux. S'il s'avère que l'intervention prématurée du consommateur n'a pas réglé le problème des émanations ou l'a aggravé, et qu'une deuxième série de travaux est nécessaire, les tribunaux ne pourront accorder une compensation pour cette deuxième série de travaux, les seuls à avoir apporté un remède efficace. Il y a donc tout lieu de conseiller aux consommateurs d'attendre que des solutions techniques finales soient trouvées tout en mettant leur famille à l'abri des émanations de formaldéhyde. Comme on le voit, le problème n'est pas simple. Il s'agit en fait de trouver le moyen d'attendre que les recherches soient plus avancées avant de détruire certains des matériaux de la maison et de procéder à la reconstruction finale.

Les propriétaires des maisons contaminées pourront donc réclamer les frais

d'enlèvement de la mousse, de traitement des matériaux touchés et de reconstruction des murs enlevés pour les fins de l'opération. Dans les cas plus graves, il ne fait plus de doute qu'il faudra purement et simplement démolir l'habitation. La réclamation pourra dans ce cas porter sur la totalité de la valeur commerciale de l'immeuble. Il est évident que les victimes doivent se munir dès maintenant de preuves relatives à l'étendue des dommages et à l'émission de gaz formaldéhyde dans leur demeure.

Notons enfin que les propriétaires qui devraient vendre à perte leur habitation pourraient eux aussi être compensés. Supposons le cas où un vendeur devrait consentir à un acheteur une réduction substantielle sur le prix de l'habitation, après lui avoir divulgué comme il se doit l'existence dans l'immeuble d'un isolant formaldéhyde. Ce propriétaire pourra réclamer la différence entre la valeur commerciale de l'édifice, telle qu'établie avant la pose de l'isolant, et le prix de vente de l'immeuble, après avoir convaincu le tribunal que ce prix de vente était raisonnable compte tenu des circonstances.

Le prix payé par les consommateurs pour faire isoler leur habitation à l'aide de la mousse d'urée formaldéhyde pourra être réclamé en entier, déduction faite des subventions fédérales ou provinciales encaissées par les acheteurs à cette occasion.

Lorsqu'un dommage est causé sans droit à un citoyen, les tribunaux québécois accordent de plus en plus souvent une compensation pour les troubles, pertes de temps, ennuis et angoisses entraînés par la recherche d'une solution à son problème. Dans le cas qui nous occupe, les consommateurs pourraient obtenir dans plusieurs cas des sommes importantes à ce titre.

(à suivre)

Un débat qui en dit long...

Nous assistons actuellement au Québec à un spectacle de grande dignité. A la mesure de leurs responsabilités, nous voyons nos chefs de parti se lever et faire la lumière sur un jugement de Cour suprême dont la portée risque d'être minimisée si on le réduit à quelques paragraphes.

Il faut bon, en particulier, entendre notre digne premier ministre québécois parler de la nécessité de respecter des droits acquis par des conventions constitutionnelles aussi vieilles et aussi fortes que les lois constitutionnelles elles-mêmes.

C'est rassurant de l'entendre dire que, même si la loi constitutionnelle permettait de trancher unilatéralement la question, il serait immoral et tout simplement inqualifiable de le faire, de la part d'un gouvernement centralisateur qui n'accepterait d'écouter que son intérêt partisan.

Cela me rassure quand je pense aux écoles privées... Car, elles aussi, elles sont des droits acquis des parents, profondément enracinés dans nos conventions so-

ciales québécoises... des droits acquis aussi vieux que le Québec lui-même... Et je me dis que jamais un gouvernement responsable ne voudra sabrer unilatéralement un tel droit sans avoir d'abord écouté, mais écouté vraiment les porteparole de ceux qui y tiennent.

Il faut bon de penser que nos dirigeants sont d'avis qu'il y a des conventions sociales, politiques ou constitutionnelles qui sont aussi fortes sinon plus que des lois... que dans bien des cas, comme le disait notre premier ministre, ce sont les conventions plus que les lois qui ont fait avancer la civilisation...

Aussi, nous osons croire que, même si légalement un gouvernement pouvait faire disparaître les écoles privées sans les avoir d'abord vraiment écoutées, il ne le ferait pas, par respect des conventions, par respect des droits acquis et de la civilisation qui en a découlé depuis quelques siècles... Car, agir de la sorte, ce serait immoral et proprement inqualifiable... même si la pure légalité était sauve.

Charles-Eugène Plourde
Trois-Rivières

Le circuit 8X était plus utile

Service à la clientèle
CTCUQ

Je ne sais si avant de faire un changement dans le circuit de vos autobus vous faites une vérification de la clientèle qu'utilise, si tel est le cas je me demande pourquoi avoir discontinué le service du circuit 8X pour introduire le circuit 28 qui ne se rend qu'à Belvédère. Pour les fonctionnaires dont les bureaux se situent au bout de l'Entente, ainsi que pour les étudiants du cégep Frs-Garneau, le circuit 8X était sûrement plus pratique offrant le choix des correspondances à Belvédère, carré d'Youville ou carré Jacques-Cartier.

Lorsque j'ai communiqué avec votre service à la clientèle pour m'informer si l'arrêt du service au 8X était temporaire, la façon peu cavalière et le désintéressement total de la préposée au service téléphonique m'ont incité à vous écrire.

Si on veut promouvoir le recours du transport en commun, il ne faut pas offrir aux usagers un service qui ne rend pas service.

Le circuit 28 ne rencontrant pas mes besoins, je dois maintenant, comme plusieurs, prendre le circuit 7 qui est un circuit déjà surpeuplé de passagers. Lorsque l'autobus arrive à l'arrêt face au collège Bellevue, les étudiants de Bellevue et Garneau, plus les fonctionnaires, doivent souvent attendre un deuxième autobus avant de pouvoir prendre place.

C'est évident qu'il y a des lacunes de part et d'autre; par exemple, quand apprendrons-nous à respecter une ligne d'attente (les Montréalais le font si bien). Ceci se fera peut-être lorsque les chauffeurs cesseront d'arrêter leur autobus au milieu de la rangée où est la plus jolie fille du groupe. Dans un autre ordre d'idée, il y a aussi ces jeunes chauffeurs qui semblent prendre un malin plaisir à vous faire faire votre culture physique, ainsi, alors que l'autobus est bondé de monde, ils sont très actifs entre la pédale d'accélération et le frein avec le résultat que si vous êtes debout, vous ne savez de quelle

façon vous accrocher et si vous êtes assis, vous devez vous tenir

prêt à recevoir un de ces passagers qui pivotent telle une marionnette au bout de sa courroie. Il y a aussi les chauffeurs qui vous regardent courir dans leur rétroviseur et au moment où vous atteignez enfin la porte, il vous la ferme au nez vous laissant haletante sur le trottoir. Heureusement, il y a encore des chauffeurs polis et ceux qui vous surprennent par un bonjour souriant ou qui vous attendent lorsque vous courez. Ceux-là méritent un gros merci qui ne leur est pas toujours offert de la part des usagers; le civisme, c'est une foule de petites choses.

Les quelques points soulignés sont importants pour améliorer votre service mais ce n'est pas là le motif de ma lettre qui est de rétablir le circuit 8X qui à mon sens était efficace, si non, voir à ajouter des autobus au circuit 7 aux heures de pointe.

D. Dion

Comment les municipalités pourraient faire de l'argent avec des déchets

Dans l'édition du SOLEIL du mercredi 16 septembre, c'est écrit que:

"Québec prépare une réglementation". Le ministre Léger parle de collecte sélective, à la source, des déchets domestiques.

J'ai une idée à soumettre au ministre Léger, ainsi qu'à la population:

La voici... Chaque résidence aurait une poubelle à trois compartiments. Le premier compartiment aurait un sac rouge. Dans ce sac rouge, nous déposerions seulement les déchets de métal, c'est-à-dire boîtes de conserves, couvercles de pots, etc...

Le deuxième compartiment aurait un sac vert. Dans ce sac vert, nous déposerions seulement les déchets de verre, c'est-à-dire pots, bouteilles, etc...

Le troisième compartiment au-

rait un sac blanc. Dans ce sac blanc, nous déposerions seulement les déchets de table, pour faire du compost.

Ensuite, pour la cueillette de tous ces sacs, j'ai pensé la manière suivante:

Présentement, dans une grande rue, en ville, quand un camion blanc est plein, un deuxième vient continuer, et quand le deuxième est plein, un troisième continue.

A l'avenir, les camions seraient de couleurs différentes. Un camion de couleur rouge ramasserait seulement les sacs rouges. Donc, dans ce camion, il y aurait seulement du "métal". Quand il serait plein, il irait vidanger son chargement au centre de récupération du métal.

Un camion de couleur verte ramasserait seulement les sacs verts. Dans ce camion, il y aurait seulement du verre.

Un camion de couleur blanche ramasserait seulement les sacs blancs. Dans ce camion, il y aurait seulement du compost.

Cette manière d'agir serait très payante pour les gouvernements municipaux, qui pourraient fournir (aux consommateurs) les poubelles et les sacs, gratuitement. Ils pourraient même, plus tard, faire disparaître les taxes d'enlèvement des déchets domestiques. Et il leur resterait des profits, avec la vente de ce métal, de ce verre, et de ce compost.

Finis les dépotoirs d'enfouissement des déchets et leur coûts élevés.

Finie la pollution par les déchets domestiques.

J'espère que mon idée vous a plu.

Robert LeBlanc
Pont-Rouge

La police aussi a des droits

Mme Ginette Drolet
Québec

Je me permets de répondre à la lettre que vous avez fait publier le 24 septembre dernier dans le journal LE SOLEIL dont copie était également adressée à M. le maire de la ville de Québec.

Vous avez certainement droit à votre opinion sur mes policiers mais vous n'avez pas le droit de déformer les faits et d'omettre de dire ce qui n'est pas en votre faveur.

Ainsi, vous n'avez pas dit dans votre lettre, que vous étiez stationnée en double sur la rue Cartier, une rue très achalandée, au mépris non seulement des règlements municipaux mais aussi de la courtoisie la plus élémentaire à l'endroit des autres automobilistes.

Vous dites n'être pas descendue de votre voiture alors que le policier n'y a vu personne et c'est pour cette raison qu'il s'apprêtait à poser la contravention sur le pare-brise lorsque vous êtes ap-

parue au pas de course et êtes montée dans votre voiture pour démarquer à toute vitesse.

Vous avouez avoir démarré vivement mais vous ne dites pas que le policier a dû se jeter rapidement de côté entre deux voitures pour éviter d'être heurté par la vôtre qui a frôlé son vêtement.

Vous dites avoir demandé au policier s'il s'était servi de son bon sens mais vous ne précisez pas les qualificatifs que vous avez employés dans vos propos à son endroit.

Vous vous étonnez que les policiers vous aient poursuivi après vous avoir vu démarquer en trombe et rouler à grande vitesse sur la rue Cartier? Si vous aviez vu un autre automobiliste faire la même chose, vous auriez exigé que les policiers interviennent.

Si vous aviez poliment expliqué aux policiers que votre ceinture de sécurité était brisée au lieu de leur répondre brusquement que vous ne vouliez pas l'attacher, lors-



Marcel Carpentier
Pont-Rouge

Ne lâche pas, LS 92

On apprenait récemment que la station de radio AM CFLS de Lévis avait dépassé le cap des 300.000 auditeurs. C'est tout un exploit surtout quand on tient compte du fait qu'LS ne dispose actuellement que de 1.000 watts pour diffuser ses émissions radio-phoniques.

Rappelons aussi que CFLS existe maintenant depuis plus de dix ans. Lors de sa fondation en 1970, elle constituait la première station de radio de la bande AM à adopter le type "progressif" (ou "underground" pour employer un terme en vogue à l'époque) au Québec. Digne des meilleures stations AM des États-Unis (NYC, San Francisco, Boston, Chicago), LS diffusait une musique de qualité et était l'une des stations les plus populaires au Québec. On se rappellera à cet effet des émissions "Les Beaux Dimanches" CFLS et "Le Matin des magiciens" animées respectivement par Michel Trahan et André Rhéaume.

La jeune radio a depuis poursuivi son chemin et son public s'est accru appréciablement. Elle rejoint aujourd'hui des gens de 7 à 77 ans (dont 75 pour 100 ont entre 18 et 49 ans). LS conserve toujours son originalité. Se gardant bien de tomber dans la saturation commerciale et kétéine, elle offre une programmation variée: allant du rock anglais au "mélò" québécois en passant par les "classiques" toute-époque, sans oublier les "tubes" du palmarès le plus récent. Information, services à la communauté et musique apportent de la couleur et du rythme dans la vie de tous les jours.

Un gros bravo à cette équipe d'animateurs et producteurs dynamiques et sympathiques qui tient un rôle de grande importance comme média et s'impose positivement dans son milieu.

Marc Boiteau
Étudiant en droit
Sainte-Foy

La Sagouine déçoit

Depuis quelque temps je vois la Sagouine faire de la publicité. Je ne la reconnais plus. Elle annonce du beurre.

Où en sommes-nous rendus? Il n'y a plus rien de sacré. Cela n'est pas étonnant que les jeunes se suicident et se droguent. Ils n'ont plus personne à qui s'identifier.

Jacqueline Dugas
Montréal

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

6000\$ en argent à gagner

Recettes O-RAMA

gratis!

Gagnant No 2-1 0005

Monsieur Michel Gallagher avait soumis une recette de tarte aux pommes préparée avec la garniture aux pommes Vachon et la farine Robin Hood, deux produits achetés à son épicerie IGA Mont-Bleu à Hull.



Les 5 000 premiers participants admissibles recevront une cuillère à mesurer ajustable.

Pour participer:

Faites parvenir votre recette favorite ou un truc personnel de préparation d'un mets qui requiert de la farine Robin Hood et une garniture pour tarte Vachon et vous pouvez gagner un des 6 prix hebdomadaires de 1000\$ en argent.

Participez maintenant, le concours se termine le 31 octobre 1981.

Adresse de retour: RECETTES O-RAMA, C.P. 220, MONTREAL (QUEBEC) H3Z 2T2.

Je suis maintenant admissible au concours Recettes O-Rama.

Vous m'avez remis un reçu personnel de participation.

Je me propose d'acheter (ou j'ai acheté) les produits suivants: farine Robin Hood et tarte Vachon.

Les deux produits furent achetés chez: _____

NOM: _____

ADRESSE: _____

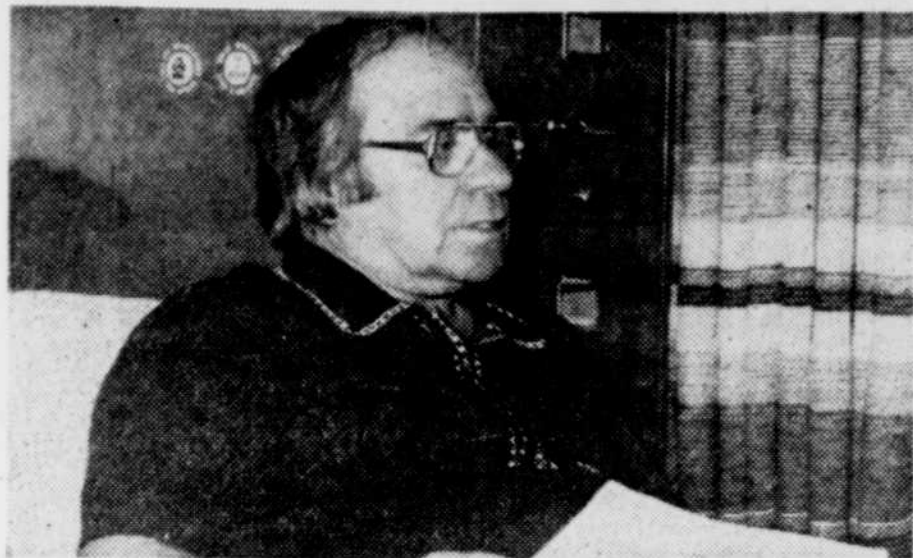
VILLE: _____ PROVINCE: _____

CODE POSTAL: _____

TELEPHONE: _____

Les Aliments Vachon Inc., 7575, route Trans-Canada, Ville St-Laurent (Québec) H4T 1V6.
Robin Hood Multigrains Inc., 6600, Côte des Neiges, Montréal (Québec) H3S 2K9.

1. Pour participer, envoyer sur un coupon de participation ou sur une feuille de papier, vos nom, adresse et numéro de téléphone. Le coupon ou la feuille de papier doit être rempli de la manière suivante: a) Recette favorite ou un truc personnel de préparation d'un mets qui requiert de la farine Robin Hood et une garniture pour tarte Vachon. b) Les deux produits furent achetés chez: _____ c) Les deux produits furent achetés chez: _____ d) Les deux produits furent achetés chez: _____ e) Les deux produits furent achetés chez: _____ f) Les deux produits furent achetés chez: _____ g) Les deux produits furent achetés chez: _____ h) Les deux produits furent achetés chez: _____ i) Les deux produits furent achetés chez: _____ j) Les deux produits furent achetés chez: _____ k) Les deux produits furent achetés chez: _____ l) Les deux produits furent achetés chez: _____ m) Les deux produits furent achetés chez: _____ n) Les deux produits furent achetés chez: _____ o) Les deux produits furent achetés chez: _____ p) Les deux produits furent achetés chez: _____ q) Les deux produits furent achetés chez: _____ r) Les deux produits furent achetés chez: _____ s) Les deux produits furent achetés chez: _____ t) Les deux produits furent achetés chez: _____ u) Les deux produits furent achetés chez: _____ v) Les deux produits furent achetés chez: _____ w) Les deux produits furent achetés chez: _____ x) Les deux produits furent achetés chez: _____ y) Les deux produits furent achetés chez: _____ z) Les deux produits furent achetés chez: _____ aa) Les deux produits furent achetés chez: _____ ab) Les deux produits furent achetés chez: _____ ac) Les deux produits furent achetés chez: _____ ad) Les deux produits furent achetés chez: _____ ae) Les deux produits furent achetés chez: _____ af) Les deux produits furent achetés chez: _____ ag) Les deux produits furent achetés chez: _____ ah) Les deux produits furent achetés chez: _____ ai) Les deux produits furent achetés chez: _____ aj) Les deux produits furent achetés chez: _____ ak) Les deux produits furent achetés chez: _____ al) Les deux produits furent achetés chez: _____ am) Les deux produits furent achetés chez: _____ an) Les deux produits furent achetés chez: _____ ao) Les deux produits furent achetés chez: _____ ap) Les deux produits furent achetés chez: _____ aqu) Les deux produits furent achetés chez: _____ ar) Les deux produits furent achetés chez: _____ as) Les deux produits furent achetés chez: _____ at) Les deux produits furent achetés chez: _____ au) Les deux produits furent achetés chez: _____ av) Les deux produits furent achetés chez: _____ aw) Les deux produits furent achetés chez: _____ ax) Les deux produits furent achetés chez: _____ ay) Les deux produits furent achetés chez: _____ az) Les deux produits furent achetés chez: _____ ba) Les deux produits furent achetés chez: _____ bb) Les deux produits furent achetés chez: _____ bc) Les deux produits furent achetés chez: _____ bd) Les deux produits furent achetés chez: _____ be) Les deux produits furent achetés chez: _____ bf) Les deux produits furent achetés chez: _____ bg) Les deux produits furent achetés chez: _____ bh) Les deux produits furent achetés chez: _____ bi) Les deux produits furent achetés chez: _____ bj) Les deux produits furent achetés chez: _____ bk) Les deux produits furent achetés chez: _____ bl) Les deux produits furent achetés chez: _____ bm) Les deux produits furent achetés chez: _____ bn) Les deux produits furent achetés chez: _____ bo) Les deux produits furent achetés chez: _____ bp) Les deux produits furent achetés chez: _____ bq) Les deux produits furent achetés chez: _____ br) Les deux produits furent achetés chez: _____ bs) Les deux produits furent achetés chez: _____ bt) Les deux produits furent achetés chez: _____ bu) Les deux produits furent achetés chez: _____ bv) Les deux produits furent achetés chez: _____ bw) Les deux produits furent achetés chez: _____ bx) Les deux produits furent achetés chez: _____ by) Les deux produits furent achetés chez: _____ bz) Les deux produits furent achetés chez: _____ ca) Les deux produits furent achetés chez: _____ cb) Les deux produits furent achetés chez: _____ cc) Les deux produits furent achetés chez: _____ cd) Les deux produits furent achetés chez: _____ ce) Les deux produits furent achetés chez: _____ cf) Les deux produits furent achetés chez: _____ cg) Les deux produits furent achetés chez: _____ ch) Les deux produits furent achetés chez: _____ ci) Les deux produits furent achetés chez: _____ cj) Les deux produits furent achetés chez: _____ ck) Les deux produits furent achetés chez: _____ cl) Les deux produits furent achetés chez: _____ cm) Les deux produits furent achetés chez: _____ cn) Les deux produits furent achetés chez: _____ co) Les deux produits furent achetés chez: _____ cp) Les deux produits furent achetés chez: _____ cq) Les deux produits furent achetés chez: _____ cr) Les deux produits furent achetés chez: _____ cs) Les deux produits furent achetés chez: _____ ct) Les deux produits furent achetés chez: _____ cu) Les deux produits furent achetés chez: _____ cv) Les deux produits furent achetés chez: _____ cw) Les deux produits furent achetés chez: _____ cx) Les deux produits furent achetés chez: _____ cy) Les deux produits furent achetés chez: _____ cz) Les deux produits furent achetés chez: _____ da) Les deux produits furent achetés chez: _____ db) Les deux produits furent achetés chez: _____ dc) Les deux produits furent achetés chez: _____ dd) Les deux produits furent achetés chez: _____ de) Les deux produits furent achetés chez: _____ df) Les deux produits furent achetés chez: _____ dg) Les deux produits furent achetés chez: _____ dh) Les deux produits furent achetés chez: _____ di) Les deux produits furent achetés chez: _____ dj) Les deux produits furent achetés chez: _____ dk) Les deux produits furent achetés chez: _____ dl) Les deux produits furent achetés chez: _____ dm) Les deux produits furent achetés chez: _____ dn) Les deux produits furent achetés chez: _____ do) Les deux produits furent achetés chez: _____ dp) Les deux produits furent achetés chez: _____ dq) Les deux produits furent achetés chez: _____ dr) Les deux produits furent achetés chez: _____ ds) Les deux produits furent achetés chez: _____ dt) Les deux produits furent achetés chez: _____ du) Les deux produits furent achetés chez: _____ dv) Les deux produits furent achetés chez: _____ dw) Les deux produits furent achetés chez: _____ dx) Les deux produits furent achetés chez: _____ dy) Les deux produits furent achetés chez: _____ dz) Les deux produits furent achetés chez: _____ ea) Les deux produits furent achetés chez: _____ eb) Les deux produits furent achetés chez: _____ ec) Les deux produits furent achetés chez: _____ ed) Les deux produits furent achetés chez: _____ ee) Les deux produits furent achetés chez: _____ ef) Les deux produits furent achetés chez: _____ eg) Les deux produits furent achetés chez: _____ eh) Les deux produits furent achetés chez: _____ ei) Les deux produits furent achetés chez: _____ ej) Les deux produits furent achetés chez: _____ ek) Les deux produits furent achetés chez: _____ el) Les deux produits furent achetés chez: _____ em) Les deux produits furent achetés chez: _____ en) Les deux produits furent achetés chez: _____ eo) Les deux produits furent achetés chez: _____ ep) Les deux produits furent achetés chez: _____ eq) Les deux produits furent achetés chez: _____ er) Les deux produits furent achetés chez: _____ es) Les deux produits furent achetés chez: _____ et) Les deux produits furent achetés chez: _____ eu) Les deux produits furent achetés chez: _____ ev) Les deux produits furent achetés chez: _____ ew) Les deux produits furent achetés chez: _____ ex) Les deux produits furent achetés chez: _____ ey) Les deux produits furent achetés chez: _____ ez) Les deux produits furent achetés chez: _____ fa) Les deux produits furent achetés chez: _____ fb) Les deux produits furent achetés chez: _____ fc) Les deux produits furent achetés chez: _____ fd) Les deux produits furent achetés chez: _____ fe) Les deux produits furent achetés chez: _____ ff) Les deux produits furent achetés chez: _____ fg) Les deux produits furent achetés chez: _____ fh) Les deux produits furent achetés chez: _____ fi) Les deux produits furent achetés chez: _____ fj) Les deux produits furent achetés chez: _____ fk) Les deux produits furent achetés chez: _____ fl) Les deux produits furent achetés chez: _____ fm) Les deux produits furent achetés chez: _____ fn) Les deux produits furent achetés chez: _____ fo) Les deux produits furent achetés chez: _____ fp) Les deux produits furent achetés chez: _____ fq) Les deux produits furent achetés chez: _____ fr) Les deux produits furent achetés chez: _____ fs) Les deux produits furent achetés chez: _____ ft) Les deux produits furent achetés chez: _____ fu) Les deux produits furent achetés chez: _____ fv) Les deux produits furent achetés chez: _____ fw) Les deux produits furent achetés chez: _____ fx) Les deux produits furent achetés chez: _____ fy) Les deux produits furent achetés chez: _____ fz) Les deux produits furent achetés chez: _____ ga) Les deux produits furent achetés chez: _____ gb) Les deux produits furent achetés chez: _____ gc) Les deux produits furent achetés chez: _____ gd) Les deux produits furent achetés chez: _____ ge) Les deux produits furent achetés chez: _____ gf) Les deux produits furent achetés chez: _____ gg) Les deux produits furent achetés chez: _____ gh) Les deux produits furent achetés chez: _____ gi) Les deux produits furent achetés chez: _____ gj) Les deux produits furent achetés chez: _____ gk) Les deux produits furent achetés chez: _____ gl) Les deux produits furent achetés chez: _____ gm) Les deux produits furent achetés chez: _____ gn) Les deux produits furent achetés chez: _____ go) Les deux produits furent achetés chez: _____ gp) Les deux produits furent achetés chez: _____ gq) Les deux produits furent achetés chez: _____ gr) Les deux produits furent achetés chez: _____ gs) Les deux produits furent achetés chez: _____ gt) Les deux produits furent achetés chez: _____ gu) Les deux produits furent achetés chez: _____ gv) Les deux produits furent achetés chez: _____ gw) Les deux produits furent achetés chez: _____ gx) Les deux produits furent achetés chez: _____ gy) Les deux produits furent achetés chez: _____ gz) Les deux produits furent achetés chez: _____ ha) Les deux produits furent achetés chez: _____ hb) Les deux produits furent achetés chez: _____ hc) Les deux produits furent achetés chez: _____ hd) Les deux produits furent achetés chez: _____ he) Les deux produits furent achetés chez: _____ hf) Les deux produits furent achetés chez: _____ hg) Les deux produits furent achetés chez: _____ hh) Les deux produits furent achetés chez: _____ hi) Les deux produits furent achetés chez: _____ hj) Les deux produits furent achetés chez: _____ hk) Les deux produits furent achetés chez: _____ hl) Les deux produits furent achetés chez: _____ hm) Les deux produits furent achetés chez: _____ hn) Les deux produits furent achetés chez: _____ ho) Les deux produits furent achetés chez: _____ hp) Les deux produits furent achetés chez: _____ hq) Les deux produits furent achetés chez: _____ hr) Les deux produits furent achetés chez: _____ hs) Les deux produits furent achetés chez: _____ ht) Les deux produits furent achetés chez: _____ hu) Les deux produits furent achetés chez: _____ hv) Les deux produits furent achetés chez: _____ hw) Les deux produits furent achetés chez: _____ hx) Les deux produits furent achetés chez: _____ hy) Les deux produits furent achetés chez: _____ hz) Les deux produits furent achetés chez: _____ ia) Les deux produits furent achetés chez: _____ ib) Les deux produits furent achetés chez: _____ ic) Les deux produits furent achetés chez: _____ id) Les deux produits furent achetés chez: _____ ie) Les deux produits furent achetés chez: _____ if) Les deux produits furent achetés chez: _____ ig) Les deux produits furent achetés chez: _____ ih) Les deux produits furent achetés chez: _____ ii) Les deux produits furent achetés chez: _____ ij) Les deux produits furent achetés chez: _____ ik) Les deux produits furent achetés chez: _____ il) Les deux produits furent achetés chez: _____ im) Les deux produits furent achetés chez: _____ in) Les deux produits furent achetés chez: _____ io) Les deux produits furent achetés chez: _____ ip) Les deux produits furent achetés chez: _____ iq) Les deux produits furent achetés chez: _____ ir) Les deux produits furent achetés chez: _____ is) Les deux produits furent achetés chez: _____ it) Les deux produits furent achetés chez: _____ iu) Les deux produits furent achetés chez: _____ iv) Les deux produits furent achetés chez: _____ iw) Les deux produits furent achetés chez: _____ ix) Les deux produits furent achetés chez: _____ iy) Les deux produits furent achetés chez: _____ iz) Les deux produits furent achetés chez: _____ ja) Les deux produits furent achetés chez: _____ jb) Les deux produits furent achetés chez: _____ jc) Les deux produits furent achetés chez: _____ jd) Les deux produits furent achetés chez: _____ je) Les deux produits furent achetés chez: _____ jf) Les deux produits furent achetés chez: _____ jg) Les deux produits furent achetés chez: _____ jh) Les deux produits furent achetés chez: _____ ji) Les deux produits furent achetés chez: _____ jj) Les deux produits furent achetés chez: _____ jk) Les deux produits furent achetés chez: _____ jl) Les deux produits furent achetés chez: _____ jm) Les deux produits furent achetés chez: _____ jn) Les deux produits furent achetés chez: _____ jo) Les deux produits furent achetés chez: _____ jp) Les deux produits furent achetés chez: _____ jq) Les deux produits furent achetés chez: _____ jr) Les deux produits furent achetés chez: _____ js) Les deux produits furent achetés chez: _____ jt) Les deux produits furent achetés chez: _____ ju) Les deux produits furent achetés chez: _____ jv) Les deux produits furent achetés chez: _____ jw) Les deux produits furent achetés chez: _____ jx) Les deux produits furent achetés chez: _____ jy) Les deux produits furent achetés chez: _____ jz) Les deux produits furent achetés chez: _____ ka) Les deux produits furent achetés chez: _____ kb) Les deux produits furent achetés chez: _____ kc) Les deux produits furent achetés chez: _____ kd) Les deux produits furent achetés chez: _____ ke) Les deux produits furent achetés chez: _____ kf) Les deux produits furent achetés chez: _____ kg) Les deux produits furent achetés chez: _____ kh) Les deux produits furent achetés chez: _____ ki) Les deux produits furent achetés chez: _____ kj) Les deux produits furent achetés chez: _____ kk) Les deux produits furent achetés chez: _____ kl) Les deux produits furent achetés chez: _____ km) Les deux produits furent achetés chez: _____ kn) Les deux produits furent achetés chez: _____ ko) Les deux produits furent achetés chez: _____ kp) Les deux produits furent achetés chez: _____ kq) Les deux produits furent achetés chez: _____ kr) Les deux produits furent achetés chez: _____ ks) Les deux produits furent achetés chez: _____ kt) Les deux produits furent achetés chez: _____ ku) Les deux produits furent achetés chez: _____ kv) Les deux produits furent achetés chez: _____ kw) Les deux produits furent achetés chez: _____ kx) Les deux produits furent achetés chez: _____ ky) Les deux produits furent achetés chez: _____ kz) Les deux produits furent achetés chez: _____ la) Les deux produits furent achetés chez: _____ lb) Les deux produits furent achetés chez: _____ lc) Les deux produits furent achetés chez: _____ ld) Les deux produits furent achetés chez: _____ le) Les deux produits furent achetés chez: _____ lf) Les deux produits furent achetés chez: _____ lg) Les deux produits furent achetés chez: _____ lh) Les deux produits furent achetés chez: _____ li) Les deux produits furent achetés chez: _____ lj) Les deux produits furent achetés chez: _____ lk) Les deux produits furent achetés chez: _____ ll) Les deux produits furent achetés chez: _____ lm) Les deux produits furent achetés chez: _____ ln) Les deux produits furent achetés chez: _____ lo) Les deux produits furent achetés chez: _____ lp) Les deux produits furent achetés chez: _____ lq) Les deux produits furent achetés chez: _____ lr) Les deux produits furent achetés chez: _____ ls) Les deux produits furent achetés chez: _____ lt) Les deux produits furent achetés chez: _____ lu) Les deux produits furent achetés chez: _____ lv) Les deux produits furent achetés chez: _____ lw) Les deux produits furent achetés chez: _____ lx) Les deux produits furent achetés chez: _____ ly) Les deux produits furent achetés chez: _____ lz) Les deux produits furent achetés chez: _____ ma) Les deux produits furent achetés chez: _____ mb) Les deux produits furent achetés chez: _____ mc) Les deux produits furent achetés chez: _____ md) Les deux produits furent achetés chez: _____ me) Les deux produits furent achetés chez: _____ mf) Les deux produits furent achetés chez: _____ mg) Les deux produits furent achetés chez: _____ mh) Les deux produits furent achetés chez: _____ mi) Les deux produits furent achetés chez: _____ mj) Les deux produits furent achetés chez: _____ mk) Les deux produits furent achetés chez: _____ ml) Les deux produits furent achetés chez: _____ mm) Les deux produits furent achetés chez: _____ mn) Les deux produits furent achetés chez: _____ mo) Les deux produits furent achetés chez: _____ mp) Les deux produits furent achetés chez: _____ mq) Les deux produits furent achetés chez: _____ mr) Les deux produits furent achetés chez: _____ ms) Les deux produits furent achetés chez: _____ mt) Les deux produits furent achetés chez: _____ mu) Les deux produits furent achetés chez: _____ mv) Les deux produits furent achetés chez: _____ mw) Les deux produits furent achetés chez: _____ mx) Les deux produits furent achetés chez: _____ my) Les deux produits furent achetés chez: _____ mz) Les deux produits furent achetés chez: _____ na) Les deux produits furent achetés chez: _____ nb) Les deux produits furent achetés chez: _____ nc) Les deux produits furent achetés chez: _____ nd) Les deux produits furent achetés chez: _____ ne) Les deux produits furent achetés chez: _____ nf) Les deux produits furent achetés chez: _____ ng) Les deux produits furent achetés chez: _____ nh) Les deux produits furent achetés chez: _____ ni) Les deux produits furent achetés chez: _____ nj) Les deux produits furent achetés chez: _____ nk) Les deux produits furent achetés chez: _____ nl) Les deux produits furent achetés chez: _____ nm) Les deux produits furent achetés chez: _____ nn) Les deux produits furent achetés chez: _____ no) Les deux produits furent achetés chez: _____ np) Les deux produits furent achetés chez: _____ nq) Les deux produits furent achetés chez: _____ nr) Les deux produits furent achetés chez: _____ ns) Les deux produits furent achetés chez: _____ nt) Les deux produits furent achetés chez: _____ nu) Les deux produits furent achetés chez: _____ nv) Les deux produits furent achetés chez: _____ nw) Les deux produits furent achetés chez: _____ nx) Les deux produits furent achetés chez: _____ ny) Les deux produits furent achetés chez: _____ nz) Les deux produits furent achetés chez: _____ oa) Les deux produits furent achetés chez: _____ ob) Les deux produits furent achetés chez: _____ oc) Les deux produits furent achetés chez: _____ od) Les deux produits furent achetés chez: _____ oe) Les deux produits furent achetés chez: _____ of) Les deux produits furent achetés chez: _____ og) Les deux produits furent achetés chez: _____ oh) Les deux produits furent achetés chez: _____ oi) Les deux produits furent achetés chez: _____ oj) Les deux produits furent achetés chez: _____ ok) Les deux produits furent achetés chez: _____ ol) Les deux produits furent achetés chez: _____ om) Les deux produits furent achetés chez: _____ on) Les deux produits furent achetés chez: _____ oo) Les deux produits furent achetés chez: _____ op) Les deux produits furent achetés chez: _____ oq) Les deux produits furent achetés chez: _____ or) Les deux produits furent achetés chez: _____ os) Les deux produits furent achetés chez: _____ ot) Les deux produits furent achetés chez: _____ ou) Les deux produits furent achetés chez: _____ ov) Les deux produits furent achetés chez: _____ ow) Les deux produits furent achetés chez: _____ ox) Les deux produits furent achetés chez: _____ oy) Les deux produits furent achetés chez: _____ oz) Les deux produits furent achetés chez: _____ pa) Les deux produits furent achetés chez: _____ pb) Les deux produits furent achetés chez: _____ pc) Les deux produits furent achetés chez: _____ pd) Les deux produits furent achetés chez: _____ pe) Les deux produits furent achetés chez: _____ pf) Les deux produits furent achetés chez: _____ pg) Les deux produits furent achetés chez: _____ ph) Les deux produits furent achetés chez: _____ pi) Les deux produits furent achetés chez: _____ pj) Les deux produits furent achetés chez: _____ pk) Les deux produits furent achetés chez: _____ pl) Les deux produits furent achetés chez: _____ pm) Les deux produits furent achetés chez: _____ pn) Les deux produits furent achetés chez: _____ po) Les deux produits furent achetés chez: _____ pp) Les deux produits furent achetés chez: _____ pq) Les deux produits furent achetés chez: _____ pr) Les deux produits furent achetés chez: _____ ps) Les deux produits furent achetés chez: _____ pt) Les deux produits furent achetés chez: _____ pu) Les deux produits furent achetés chez: _____ pv) Les deux produits furent achetés chez: _____ pw) Les deux produits furent achetés chez: _____ px) Les deux produits furent achetés chez: _____ py) Les deux produits furent achetés chez: _____ pz) Les deux produits furent achetés chez: _____ qa) Les deux produits furent achetés chez: _____ qb) Les deux produits furent achetés chez: _____ qc) Les deux produits furent achetés chez: _____ qd) Les deux produits furent achetés chez: _____ qe) Les deux produits furent achetés chez: _____ qf) Les deux produits furent achetés chez: _____ qg) Les deux produits furent achetés chez: _____ qh) Les deux produits furent achetés chez: _____ qi) Les deux produits furent achetés chez: _____ qj) Les deux produits furent achetés chez: _____ qk) Les deux produits furent achetés chez: _____ ql) Les deux produits furent achetés chez: _____ qm) Les deux produits furent achetés chez: _____ qn) Les deux produits furent achetés chez: _____ qo) Les deux produits furent achetés chez: _____ qp) Les deux produits furent achetés chez: _____ qq) Les deux produits furent achetés chez: _____ qr) Les deux produits furent achetés chez: _____ qs) Les deux produits furent achetés chez: _____ qt) Les deux produits furent achetés chez: _____ qu) Les deux produits furent achetés chez: _____ qv) Les deux produits furent achetés chez: _____ qw) Les deux produits furent achetés chez: _____ qx) Les deux produits furent achetés chez: _____ qy) Les deux produits furent achetés chez: _____ qz) Les deux produits furent achetés chez: _____ ra) Les deux produits furent achetés chez: _____ rb) Les deux produits furent achetés chez: _____ rc) Les deux produits furent achetés chez: _____ rd) Les deux produits furent achetés chez: _____ re) Les deux produits furent achetés chez: _____ rf) Les deux produits furent achetés chez: _____ rg) Les deux produits furent achetés chez: _____ rh) Les deux produits furent achetés chez: _____ ri) Les deux produits furent achetés chez: _____ rj) Les deux produits furent achetés chez: _____ rk) Les deux produits furent achetés chez: _____ rl) Les deux produits furent achetés chez: _____ rm) Les deux produits furent achetés chez: _____ rn) Les deux produits furent achetés chez: _____ ro) Les deux produits furent achetés chez: _____ rp) Les deux produits furent achetés chez: _____ rq) Les deux produits furent achetés chez: _____ rr) Les deux produits furent achetés chez: _____ rs) Les deux produits furent achetés chez: _____ rt) Les deux produits furent achetés chez: _____ ru) Les deux produits furent achetés chez: _____ rv) Les deux produits furent achetés chez: _____ rw) Les deux produits furent achetés chez: _____ rx) Les deux produits furent achetés chez: _____ ry) Les deux produits furent achetés chez: _____ rz) Les deux produits furent achetés chez: _____ sa) Les deux produits furent achetés chez: _____ sb) Les deux produits furent achetés chez: _____ sc) Les deux produits furent achetés chez: _____ sd) Les deux produits furent achetés chez: _____ se) Les deux produits furent achetés chez: _____ sf) Les deux produits furent achetés chez: _____ sg) Les deux produits furent achetés chez: _____ sh) Les deux produits furent achetés chez: _____ si) Les deux produits furent achetés chez: _____ sj) Les deux produits furent achetés chez: _____ sk) Les deux produits furent achetés chez: _____ sl) Les deux produits furent achetés chez: _____ sm) Les deux produits furent achetés chez: _____ sn) Les deux produits furent achetés chez: _____ so) Les deux produits furent achetés chez: _____ sp) Les deux produits furent achetés chez: _____ sq) Les deux produits furent achetés chez: _____ sr) Les deux produits furent achetés chez: _____ ss) Les deux produits furent achetés chez: _____ st) Les deux produits furent achetés chez: _____ su) Les deux produits furent achetés chez: _____ sv) Les deux produits furent achetés chez: _____ sw) Les deux produits furent achetés chez: _____ sx) Les deux produits furent achetés chez: _____ sy) Les deux produits furent achetés chez: _____ sz) Les deux produits furent achetés chez: _____ ta) Les deux produits furent achetés chez: _____ tb) Les deux produits furent achetés chez: _____ tc) Les deux produits furent achetés chez: _____ td) Les deux produits furent achetés chez: _____ te) Les deux produits furent achetés chez: _____ tf) Les deux produits furent achetés chez: _____ tg) Les deux produits furent achetés chez: _____ th) Les deux produits furent achetés chez: _____ ti) Les deux produits furent achetés chez: _____ tj) Les deux produits furent achetés chez: _____ tk) Les deux produits furent achetés chez: _____ tl) Les deux produits furent achetés chez: _____ tm) Les deux produits furent achetés chez: _____ tn) Les deux produits furent achetés chez: _____ to) Les deux produits furent achetés chez: _____ tp) Les deux produits furent achetés chez: _____ tq) Les deux produits furent achetés chez: _____ tr) Les deux produits furent achetés chez: _____ ts) Les deux produits furent achetés chez: _____ tu) Les deux produits furent achetés chez: _____ tv) Les deux produits furent achetés chez: _____ tw) Les deux produits furent achetés chez: _____ tx) Les deux produits furent achetés chez: _____ ty) Les deux produits furent achetés chez: _____ tz) Les deux produits furent achetés chez: _____ ua) Les deux produits furent achetés chez: _____ ub) Les deux produits furent achetés chez: _____ uc) Les deux produits furent achetés chez: _____ ud) Les deux produits furent achetés chez: _____ ue) Les deux produits furent achetés chez: _____



M. Oliva Lemay, président du syndicat des mineurs de la Société Asbestos sera au premier rang pour rencontrer le premier ministre.

Thetfordois à Québec pour connaître la décision au sujet de l'Asbestos

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil
THETFORD-MINES — C'est ce midi au cours d'une réunion du cabinet ministériel, que le gouvernement québécois prendra la décision de procéder ou pas à l'achat de la "Société Asbestos Ltée" qui exploite trois mines d'amiante dans la région de Thetford-Mines et une autre à Asbestos Hill, dans l'Ungava.

Le dossier traîne depuis quatre ans. Pour manifester son impatience et faire savoir au gouvernement que la farce a assez duré, une délégation

de la région de Thetford fera du "sit-ting" dans l'antichambre pour connaître la décision du cabinet de la bouche du premier ministre René Lévesque.

Composé d'une vingtaine de personnes, le groupe comprendra des dirigeants syndicaux (CSN) dont le président du syndicat des 1.800 mineurs de la Société Asbestos, M. Oliva Lemay, des travailleurs, ainsi que des représentants des conseils municipaux de Thetford et de Black-Lake. Les visiteurs seront accompagnés de M. Gilles Grégoire, député de la circonscription de Fron-

tenac et adjoint parlementaire au ministre de l'Énergie et des Ressources.

Oui ou non?

Le gouvernement doit-il ou ne doit-il pas acheter la compagnie minière? M. Lemay ne se prononce pas là-dessus. "Ce que l'on veut, c'est une réponse finale, oui ou non. Le suspense a trop duré déjà et cela au détriment des travailleurs", d'expliquer M. Lemay.

Au cours des derniers jours, le premier ministre Lévesque a réaffirmé l'intention de son gouvernement de se porter acquéreur de la société minière,

en dépit des difficultés que traverse actuellement l'industrie de l'amiante.

Actuellement, les 1.800 mineurs de la Société Asbestos sont en chômage pour deux semaines. D'autres arrêts intermittents de cinq semaines de production sont prévus avant la période des fêtes à cause du surplus d'inventaire. Depuis le début de l'année, 700 employés auront été mis à pied pendant 15 semaines. Pour les 800 autres, la période de chômage aura été de 20 semaines. Congédiés l'automne dernier, 300 autres mineurs attendent d'être rappelés.

C'est le temps d'avoir des solutions, disent les industriels de la pêche au ministre Garon

par Michel CORBEIL

GASPE — Plongés dans un état de crise économique, les industriels de la pêche du Québec estiment que le temps n'est pas à l'imposition de nouvelles contraintes financières de la part du gouvernement, mais plutôt à la concertation pour trouver des solutions.

Hier à Gaspé, les membres de l'Association québécoise des industriels de la pêche (AQIP) se sont ainsi exprimés au sortir d'une rencontre avec le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA), M. Jean Garon.

"Le ministre a expliqué que le gouvernement se retirait graduellement de toutes formes de subventions au fonctionnement pour favoriser les investissements plutôt que le fonctionnement, a rapporté M. Bernard Blais, un des directeurs de l'AQIP. Nous croyons que cela tombe plutôt à un mauvais moment."

"Cette année, et pour quelques années encore, l'industrie a un grand besoin d'aide, a plaidé M. Dave Barrett, le président de l'organisme qui regroupe 85 pour 100 des industriels impliqués dans la transformation et la commercialisation des produits marins du Québec. Avec la crise que vit l'industrie, c'est difficile de prendre toutes ces hausses."

M. Barrett, comme plusieurs autres membres de l'association, faisait ainsi référence aux hausses prévisibles mais subites qui ont frappé les coûts d'utilisation des entrepôts frigorifiques. "Nous ne nous opposons pas un principe (remettre aux utilisateurs le coût des entrepôts). Nous voudrions certains délais et des précisions sur l'échéancier des hausses futures."

Communication

Il faut que l'industrie de la pêche tende vers une plus grande auto-

monie, a avancé M. Barrett. "Il est nécessaire qu'il y ait consultation et planification durant les années à venir, pour éliminer ce besoin d'aide de l'industrie. Nous aimerions que le ministre s'implique davantage avec nous, pour que nous puissions planifier et consulter à tous les niveaux de l'industrie."

Le dialogue avec le gouvernement était à l'ordre du jour. "Satisfait de la rencontre", a dit un industriel de Grande-Rivière, M. Léo Nicolas. Il a pris le temps de nous parler, mais depuis quelques temps nous n'avons que des hausses de tarifs et des abandons de subsides."

L'AQIP s'est néanmoins dit satisfait. "Le ministre est ouvert au dialogue, a commenté le directeur général de Pêcheurs Unis du Québec et membre de l'AQIP, M. Richard Lapointe. Nous avons fait la proposition de ressusciter le conseil consultatif des pêches."

En plus de demander le retour du conseil qui n'a pas siégé depuis deux ans, l'AQIP a remis au ministre un mémoire. Le document demande, entre autres, d'examiner la possibilité de mettre sur pied un programme de remboursement des intérêts (la hausse des taux d'intérêt étant un des principaux maux dont souffre l'industrie, assure l'association, et d'étudier la mise au point d'une formule s'apparentant à l'assurance-récolte chez les agriculteurs.

Les industriels envisagent de se regrouper pour ce qui est de la commercialisation. "Cela con-

tribuerait à éliminer certains coûts, a souligné M. Barrett. Je pense que le gouvernement a un certain rôle dans la commercialisation."

M. Garon s'est montré très réceptif à la possibilité d'un regroupement en vue de la commercialisation de plusieurs marques, surtout si cela s'adresse aux marchés internationaux.



Jean Garon mis au pied du mur par les industriels de la pêche.

Le festival c'est parti, à Rimouski

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Prés de 15.000 personnes ont assisté lundi soir au défilé et aux cérémonies d'ouverture du Festival d'automne de Rimouski. Pour cette 12e année du Festival, quelque 60 chars allégoriques composaient le défilé, dont la participation d'autres festivals régionaux, comme le Festival de la crevette de Matane.

Plusieurs milliers de personnes ont également assisté au spectacle d'ouverture officielle, à la place de l'animation. Au cours de cette première journée, les gens ont également visité en grand nombre les différentes ex-

positions de photos, d'artisanat et d'œuvres d'art, et ont également assisté nombreux au dé-

but du tournoi de curling des Faisans-Mal.

De midi à 18h, aujourd'hui, il y a animation et spectacles dans la rue du Festival (St-Germain est, Cathédrale et St-Barnabé). C'est également ce soir qu'a lieu la Balade Ticousin, ainsi que le diaporama de photos à l'auditorium de l'école Paul-Hubert.

Le tournoi de racquetball commencera demain à 17h, et il y aura également un concert gratuit par les étudiants du conservatoire de musique, au 22 rue Ste-Marie. Il y aura le gala-jeunesse au centre civique, le film Le temps d'une chasse à l'ONF, et le spectacle Goyal à la Coudée du cégep.

Evidemment, c'est au cours du week-end que se dérouleront les plus grandes activités, à

commencer la chasse au faisan, qui débute vendredi et qui se poursuivra jusqu'à lundi. En d'autres termes, il y en a pour tous les goûts et tous les âges.

CAUSEUSE ROMANTIQUE



Tweed facile d'entretien. 2 choix de couleurs.

\$299 ch.

PRIX MARCHÉ AUX PUCES

phil INC.
"Votre confort ça nous touche"

563, rte Trans-Canada
Lévis - G6V 1H5/833-0930

ENSOLEILLEZ VOS JOURNÉES...
ABONNEZ-VOUS!
647-3333

De retour à Place Ste-Foy

GINETTE



maxine coiffure
Une différence qui se voit
Place Ste-Foy 651-6885

Nous tenons à aviser notre clientèle du retour de Ginette au sein de notre prestigieuse équipe de coiffeurs-stylistes.

EXPO-VENTE
Tableaux récents
MURIEL MILLARD
PLACE FLEUR DE LYS
Jeudi, vendredi, samedi
8, 9-10 octobre
L'artiste sera présente

Cet hiver pour le **MAROC**



QUEBEC 687-5550
LEVIS 833-3725
Détenant d'un permis du Québec

RESTAURANT CAFE D'EUROPE

Nos vingt ans approchent toujours. La fête continue. Les pâtisseries préparées à votre table sont accompagnées de délicieuses sauces cuisinées spécialement pour vous. Les mille douceurs de notre chanoir sauront plaire aux palais les plus délicats. Renato et Miro
27, Ste-Anne, Québec
692-3835

Pêcheries St-Laurent INC.

★ LES HUITRES A LEUR MEILLEUR!

SPECIAL POUR PARTIES D'HUITRES

PETONCLES FRAICHES \$5.99 lb

SAUMON ROSE DU PACIFIQUE CONGELE 3 à 5 lb \$1.98 lb

Variété complète des produits de la mer



201, 3e Avenue (coin 2e Rue) 525-4577



PHARM-ESCOMPTE JEAN COUTU

MATCHABELLI
pour hommes



Avec tout achat d'un produit Matchabelli pour hommes, obtenez gratuitement cet ensemble comprenant 1 Cologne, 14 ml 1 savon, 40 g

Expiration le 14 octobre.

Château-Richer élira un nouveau conseil

par Gérald OUELLET

Les citoyens de la ville de Château-Richer devront se choisir un nouveau conseil, le maire actuel M. Noël Verreault et cinq des six conseillers ayant décidé de ne plus briguer les suffrages aux élections du 1er novembre prochain. Seul le conseiller Léo Laplante revient sur les rangs. Cette décision a été rendue publique lundi soir, au cours d'une assemblée du conseil municipal à l'hôtel de ville.

La municipalité de Château-Richer, située à près de 22 km à l'est de la ville de Québec, compte une population de 3,456 habitants dont 3,145 électeurs incluant les "non-résidents." On sait que la municipalité n'est pas divisée en quartiers et que le terme du conseil à une durée de 4 ans.

Château-Richer est une municipalité que l'on peut identifier comme étant formée d'agriculteurs, de commerçants et de résidents travaillant surtout à Québec. Le budget annuel de la ville est de \$1,065,723. Le taux de la taxe foncière est de \$1.53 du \$100 d'évaluation, plus une taxe d'eau de \$90 et une taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères s'élevant à \$37.

Château-Richer vient d'effectuer d'importants travaux d'infrastructures sur l'avenue Royale conjointement avec le ministère des Transports, travaux qui ont nécessité des déboursés de \$2,719,354. D'ailleurs, le conseil municipal a dû aller en référendum pour enfin obtenir la permission des propriétaires pour parachever les travaux en question. Une somme de \$600,000 doit être déboursée pour ces travaux.

Enfin, la plus grosse industrie de l'endroit est celle de M. Léo Cauchon, un négociant en bois de construction. On y retrouve également plusieurs commerces, motels et garages. Château-Richer est le chef-lieu de la Côte-de-Beaupré. Pour le moment, il est encore impossible pour LE SOLEIL d'identifier les candidats éventuels aux différents postes qu'il y aura à combler d'ici la mise en candidature le 18 octobre prochain. D'ailleurs, il n'y a pas de parti municipal à Château-Richer. Le maire sortant M. Noël Verreault, un fonctionnaire du gouvernement du Québec, avait été élu maire en 1978, pour terminer le mandat du maire (Jean-Guy Bolduc), démissionnaire. Les dernières élections, au cours de laquelle deux équipes s'étaient affrontées, ont eu lieu en 1977.

Val-Bélair refuse de prendre possession du boul. Pie XI

par Marc LESTAGE

La municipalité de Val-Bélair refuse de devenir responsable de la circulation et de l'entretien sur le boulevard Pie XI, aussi longtemps que le ministère des Transports du Québec n'aura complété l'aménagement de cette artère et installé une nouvelle signalisation pour assurer la protection du public.

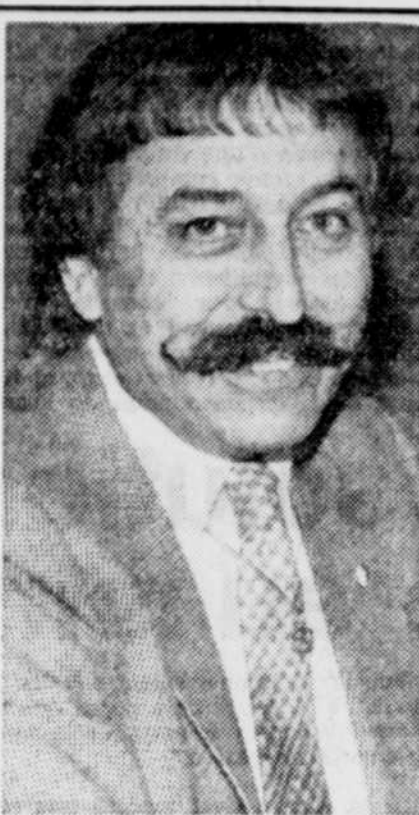
Depuis deux ans, le boulevard Pie XI a été complètement refait par la ville à même un budget du ministère des Transports qui a subventionné les travaux à 100 pour 100.

Selon le protocole d'entente, la ville devait ensuite devenir propriétaire de cette artère et en assurer l'entretien. Or, selon le conseiller Claude Gendreau, il n'est pas question que Val-Bélair accepte la "paternité" de la rue, aussi longtemps que l'on n'aura réglé les problèmes de circulation et de sécurité qu'on y a découverts et que l'on n'aura précisé la date de réalisation du prolongement du boulevard Henri IV qui doit permettre de contourner Val-Bélair éventuellement.

Lorsque la ville a négocié ce protocole avec le ministère des Transports, on indiquait que le boulevard Pie XI deviendrait un boulevard urbain lorsque l'autoroute Henri IV reliera le camp Valcartier à la ville de Québec. Etant donné que ces travaux ne se réaliseront pas avant quelques années, Val-Bélair est réticente à accepter la gestion d'un bout de route très achalandé qui fait effectivement partie du réseau routier provincial, puisqu'il s'agit de la seule voie de liaison au sud pour le camp Valcartier.

Le conseiller Jean Dorval a renchéri en exigeant du ministère des Transports que l'on modifie le tracé des lignes sur la chaussée pour éliminer certaines ambiguïtés comme on en observe depuis un mois dans ce secteur. Enfin, pour garantir la sécurité des citoyens, le conseiller Dorval a suggéré l'installation de six "stops" et de deux passages à piétons à la hauteur des écoles La Chanterelle et Notre-Dame-des-anges, afin de protéger les enfants et ralentir la circulation.

ÉLECTIONS MUNICIPALES



M. Vincent BARRETTE

Le maire Barrette se retire

"Les objectifs prioritaires que je m'étais fixés, je les ai atteints, mais je trouve de plus en plus pénible le climat qui s'est installé au conseil depuis quelque temps." Ce sont là les paroles du maire de Saint-Augustin-de-Desmaures, M. Vincent Barrette, qui annonce son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat. Sans fournir d'informations additionnelles, il a notamment souligné qu'il se retirait momentanément de la scène municipale et que plus tard, dans le cours de cette semaine, il avait l'intention de faire connaître les motifs qui l'ont amené à prendre cette décision, bien qu'il soit satisfaisant et content de l'expérience vécue.

M. René-Lucien Lapointe promet...

Le candidat indépendant à la mairie de Québec, M. René-Lucien Lapointe, a communiqué récemment son programme électoral contenant au moins une vingtaine

d'engagements. Il promet incidemment la réfection d'une bâtisse sur la 17e Rue pour y loger les personnes du troisième âge dans le quartier Limoilou; les taxes municipales étant trop élevées, il déclare qu'une révision de tous les bâtiments s'impose afin de réduire les taxes de 7 pour 100 pour la prochaine année. M. Lapointe fait également une grande promesse: réviser la voirie municipale car il y a un grand ménage à faire à cet endroit où, selon lui, il y a trop d'hommes au même endroit pour faire un travail comme par exemple 25 patrons pour deux ouvriers.

A Saint-Augustin

En vue des élections du 1er novembre, M. Luc Rivard, un citoyen âgé de 32 ans de Saint-Augustin-de-Desmaures, vient de rendre publique sa candidature comme candidat indépendant, au poste de conseiller au siège no 1. Employé à la compagnie Alcan, M. Rivard s'est occupé activement de questions municipales depuis un an.

Liste unique et permanente

Le parti du Renouveau municipal de Sainte-Foy estime qu'il en coûtera environ \$100,000 à la ville pour la confection de la liste électorale qui sera utilisée lors des élections municipales du 1er novembre. Et dans cette ligne de pensée, le RMSF se dit donc en faveur de la mise sur papier d'une liste permanente et unique qui servirait tant au niveau provincial, que scolaire et municipal. Cette réforme permettrait d'économiser des sommes importantes.

En un an, la population de Sainte-Foy a fait l'objet de quatre recensements: provincial, à l'automne 1980 en vue des élections du 13 avril dernier, scolaire par la CS de Sainte-Foy pour fins d'élections scolaires au printemps 1981, recensement décennal du gouvernement du Canada en juin 1981 et enfin le recensement de la ville de Sainte-Foy en août dernier dans la perspectives des élections municipales.

CLSC Les Montagnais Le promoteur pourrait modifier son projet

(ML) — Le promoteur Benoît Nolin, à qui le Conseil régional de la santé et des services sociaux a recommandé l'octroi du contrat d'aménagement des locaux du futur CLSC les Montagnais, dans le secteur nord de Charlesbourg, pourrait bien modifier son projet original afin de satisfaire une demande des usagers.

On se souvient que l'Association des usagers du CLSC et le conseil d'administration du centre ont annoncé leur intention de boycotter le choix du CRSSS régional, considérant que Benoît Nolin propose d'installer le CLSC dans un mini-centre commercial, ce que les usagers refusent.

Selon la présidente du groupe, Mme Sylvie Bourret, "le CLSC sera beaucoup moins accessible pour la population s'il est logé dans un édifice commercial". Les usagers et le conseil d'administration ont indiqué au ministère de la Santé qu'ils préféreraient que l'on accorde le contrat de construction du centre à l'association des usagers qui, après entente avec les caisses populaires du secteur, propose de construire un édifice de 5,225 pieds carrés conforme aux devis et de le louer ensuite "au prix courant".

Lors de l'appel d'offres, deux positions ont été jugées "recevables". Il s'agissait de l'offre de M. Nolin et celle des usagers. Au CRSSS-03, on a recommandé d'accorder le contrat à l'entreprise Nolin puisqu'il s'agit du plus bas soumissionnaire. Le promoteur offre de louer le local à environ \$13.65 du pied carré. La proposition des usagers coûterait légèrement plus, soit \$15.20 du pied carré.

A la suite des représentations, le ministère mène actuellement des négociations avec le promoteur pour le convaincre d'aménager un local qui ne serait pas situé dans un centre commercial. L'étude se poursuit et le promoteur doit indiquer d'ici quelques jours à quel prix il pourrait offrir un local conforme aux souhaits des usagers, c'est-à-dire non greffé à un centre commercial.

Entre-temps, les usagers et le conseil d'administration du CLSC poursuivent des démarches auprès des députés Denis de Belleval et Raymond Brouillet pour obtenir leur appui. Le directeur général du CLSC, M. Louis Blanchette, a indiqué hier au SOLEIL que l'on prévoit rencontrer le ministre de la Santé ou son sous-ministre responsable du dossier la semaine prochaine pour continuer le travail.

"Condominiums" à Beauport

par Gérald OUELLET

Le projet d'implantation d'un édifice à logements multiples (122 unités) sur les terrains de "La Bastogne", à Beauport, sera converti en "condominium" de 138 logements. Le projet initial demandait des investissements de l'ordre de \$3 millions, tandis que celui du condominium exigera des dépenses de près de \$7 millions. C'est ce que déclarait au SOLEIL, hier, un membre du Comité de développement économique de Beauport, M. Charles Lecours.

Selon ce dernier, le projet en question sera mis en chantier dès décembre prochain. On se rappelle que le projet initial a nécessité de la part de la ville plusieurs séances d'information pour enfin obtenir la modification de zonage nécessaire pour sa réalisation. L'opposition venait surtout de personnes résidant à proximité du projet qui entretenaient divers inconvénients provenant de la construction d'un édifice à très haute densité, parmi lesquels la perte de leur vue sur le fleuve Saint-Laurent. D'ailleurs, la question a été tranchée suite à la tenue d'un référendum qui a donné raison aux tenants du projet.

D'après les membres du Comité de développement économique de Beauport, ce projet, qui rapportera des revenus considérables à la ville, devrait, semble-t-il, donner satisfaction à "tous les citoyens du secteur concerné". En effet, avec la réalisation du projet en un condominium, donc un édifice beaucoup plus luxueux que celui initialement prévu, avec le stationnement construit sous l'édifice, il restera beaucoup plus de place pour les aires vertes. On sait que le promoteur, un citoyen de la région de Magog, devrait normalement faire connaître son projet avec la présentation de plans et devis dont le dévoilement devrait faire l'objet d'une conférence de presse avec la participation des autorités municipales de Beauport.

STEINBERG

Mettez nos super-spéciaux de la partie!

Centre Lebourgneuf

Place des Quatre Bourgeois

PINCES DE CRABE DES NEIGES SURGELÉES LUXURY
PQT DE 400 g

4.28

PATTES DE CRABE DES NEIGES SURGELÉES
LA LB

2.58

DORÉ JAUNE FRAIS ENTIER
LA LB

3.48

FILETS DE MORUE FRAIS
LA LB

2.48

DORADES GRISES FRAÎCHES ENTIÈRES
LA LB

2.48

HÙITRES DE CHOIX FRAÎCHES EN COQUILLE
LA LB

1.28

Vous pouvez trouver trois différentes catégories d'huîtres sur le marché.

La catégorie Standard: correspond à une huître à grosse ou petite écaille généralement mince. Difficile à ouvrir, sa chair est excellente.

La catégorie de Choix: C'est celle-ci que Steinberg vous offre à rabais cette semaine. Son écaille est de grosseur moyenne et généralement uniforme. Facile à ouvrir, sa chair est excellente. Nous croyons qu'elle vous offre le meilleur rapport qualité/prix.

La catégorie de Fantaisie: C'est la toute première qualité. L'écaille est épaisse, facile à ouvrir. Sa chair est excellente.

Bonne dégustation!

Loretteville

Election financée par les candidats

par Marc LESTAGE

Le maire de Loretteville, M. Jean-Marie Beaulieu, a annoncé hier soir qu'il sera de nouveau candidat à l'élection, en novembre, avec une équipe renouvelée et qu'il mènera une campagne modeste, financée essentiellement par les candidats eux-mêmes.

"Nous allons dépenser environ \$2.500 et je souscrirai 40 pour 100 de cette somme personnellement", d'expliquer le maire qui attend des contributions moyennes de \$250 de la part de ses six candidats pour boucler son budget électoral.

D'ailleurs, il y a de bonnes chances qu'aucune élection ne soit nécessaire à Loretteville, puisque les deux seuls membres du conseil actuel qui ont été laissés de côté par le maire, MM. Paul Lafrance et Marcel Martel, hésitent toujours à annoncer s'ils seront candidats ou pas à cette élection, après avoir déjà annoncé leur candidature il y a quelques temps.

Le maire Jean-Marie Beaulieu, un chef de division du ministère des Affaires sociales, avait déjà des airs de vainqueur, hier soir, lors de la présentation de ses candidats dans le bar de l'hôtel Manoir de Loretteville, en présence de plusieurs dizaines d'organisations.

Le maire était heureux de signaler la présence à ses côtés comme organisatrice de Mme Lucie Pleau, conseillère au siège numéro 4, qui n'a pas l'intention de demander un nouveau mandat, et du conseiller Raymond Renaud, représentant du siège numéro trois qui a aussi annoncé sa retraite de la politique municipale, après 12 ans au conseil.

Les deux conseillers démissionnaires ont d'ailleurs signé le bulletin de présentation du maire.

Notons enfin que les deux autres membres du conseil seront membres de l'équipe du maire Jean-Marie Beaulieu à nouveau cette année. Il s'agit de M. Jean-Jacques Rousseau, siège un, qui est comptable pour la maison PEB Construction, de Lac Saint-Charles, et de M. Fernand Paquet, au siège numéro six, un professeur d'anglais de la polyvalente de Loretteville.

Dans l'éventualité où ils décideraient de solliciter un nouveau mandat, les conseillers Paul Lafrance et Marcel Martel devraient faire face à des jeunes adversaires, nouveaux venus en politique, placés sous le parrainage du maire Beaulieu.

Au siège numéro 2 actuellement représenté par le conseiller Marcel Martel, l'équipe du maire Beaulieu présentera M. Gaston Leclerc, conseil-

ler pédagogique en information scolaire. Au siège numéro 5, actuellement détenu par M. Paul Lafrance, le maire Beaulieu a décidé de présenter M. Raymond Bernadet, un agent de développement très connu dans le milieu pour son travail au sein de la Société Kabir Kouba, au Festival de la pêche en ville et lors du Festival du cuir.

Enfin, l'équipe du maire Beaulieu compte sur M. James Dennie, un ancien champion raquetteur, représentant en machinerie lourde, pour assurer la succession de M. Raymond Renaud au siège 3 et sur Serge Genest, électricien, vice-président de la Chambre de commerce locale et responsable du programme de relance du centre-ville de Loretteville pour succéder à Mme Lucie Pleau au siège 4.

Le candidat maire a expliqué qu'il ne prévoyait pas la tenue d'un scrutin à tous les postes, le 1er novembre, parce que son administration a été efficace et qu'il n'y a pas de mouvement d'insatisfaction qui se manifeste dans la population et qui pourrait "déplacer une bonne équipe" déjà en selle.

L'équipe présentera son programme le 19 octobre, au lendemain de la journée de mise en candidature, à moins que tout le monde ne soit élu sans opposition.



En annonçant sa candidature à la mairie de Loretteville, le maire Jean-Marie Beaulieu a présenté ses candidats, en précisant que ceux-ci financeront eux-mêmes une campagne modeste.

Charlesbourg ne tolère plus de "corrupteurs" pour avoir des logements subventionnés

par Marc LESTAGE

Le président de l'Office municipal d'habitation de Charlesbourg, le conseiller Pierre Marier, vient d'annoncer qu'il ne tolérera plus la présence de corrupteurs dans la quête aux logements subventionnés de la ville, qu'il s'agisse de jeunes femmes "prêtes à tout" pour obtenir un logement ou d'individus dépravés qui offrent jusqu'à \$500 et même \$1.000 aux fonctionnaires qui seraient "capables de leur arranger leur problème".

C'est lors de la dernière séance du conseil que M. Marier a livré ce message afin, dit-il, "que les auteurs de ces actes, qu'ils soient des dépravés ou des innocents, soient prévenus qu'à l'avenir on sévira contre eux et pour éviter que la réputation des membres du conseil et des fonctionnaires de l'Office municipal d'habitation ne soit ternie".

D'ailleurs, la mise en garde du

conseiller s'adressait également aux fonctionnaires de la ville qui seront l'objet de la même sévérité si d'aventure il leur arrivait d'être complices dans une de ces affaires louches, selon le conseiller.

A Charlesbourg, il y a des dizaines de familles inscrites sur les listes d'attente de logements subventionnés. Le conseiller qui est président de l'office reçoit donc régulièrement les appels des gens à ce sujet et il répète inlassablement, dit-il, à tous ces interlocuteurs, "que le mode de sélection est juste et équitable et que jamais il n'interviendra pour favoriser une personne au détriment d'une autre".

Les collègues de M. Marier sont également l'objet de pressions et on a noté depuis quelques temps que des gens frustrés font courir des rumeurs à l'effet que le patronage est monnaie courante à l'office.

Le conseiller Marier s'est dit in-

digné par ces affirmations et a tenu à assurer la population qu'il ne tolérerait pas que l'on se livre au favoritisme. Dans son intervention, M. Marier a parlé de plusieurs expériences, incluant les promesses d'une jeune femme d'être très reconnaissante et prête à tout si elle obtenait satisfaction... de même que les agissements d'individus qui offrent non pas 10 ou 20 dollars mais \$500 et même \$1.000 en échange d'une faveur, à des fonctionnaires, selon M. Marier.

C'est une situation qu'on ne peut tolérer, d'enchaîner M. Marier qui a informé le public qu'à l'avenir les artisans de cette corruption seront dénoncés, qu'il s'agisse d'innocents ou de dépravés. "Il s'agit d'actes criminels qui seront punis sévèrement", d'enchaîner le président de l'office en annonçant que le crime n'a pas sa place dans l'organisation municipale de Charlesbourg et que s'il tente de s'y introduire, "il subira une répression farouche et sans merci".

Réunion sur la vie de quartier dont l'opposition profiterait

par Léonce GAUDREAU

Il n'y avait certes pas préméditation de la part du gouvernement québécois, mais il est certain que la rencontre que le ministre Marcel Léger a tenue hier après-midi, dans Limoilou, avec les représentants des divers groupes sociaux, économiques et politiques impliqués dans la vie de ce quartier populaire de Québec, viendra alimenter les débats et fournir des munitions aux candidats de l'opposition dans la présente campagne électorale du 15 novembre.

Il s'agissait pour le représentant du Conseil des ministres d'entendre les doléances des citoyens, dans le cadre de la reprise des tournées ministérielles annuelles interrompues par les successives campagnes référendaire et électorale. Deux ou trois autres rencontres de cette nature prévue dans la région de Québec ont été supplantées par les débats sur la constitution mais heureusement pour le ministre de l'Environnement, la consultation dans Limoilou a pu être tenue.

Il fut bien sûr question de pollution et de divers autres problèmes d'environnement chers au ministre, très nombreux dans ce quartier traversé par l'autoroute Dufferin-Montmorency et habité par deux sources

de pollution, la compagnie de papier Reed et l'incinérateur (des programmes d'assainissement sont en cours chez Reed, tandis que l'incinérateur laisse encore parfois passer des saletés...).

Le ministre prit un certain intérêt dans un projet alimenté par le Rassemblement populaire consistant dans l'aménagement d'une plage en plein cœur du quartier, tout près de la compagnie Reed. Sans promettre plus que sa collaboration dans ce projet impliquant la ville, il a toutefois réaffirmé que la dépollution du fleuve Saint-Laurent en face de Québec n'est plus qu'une question de quelques années, surtout depuis que des études démontrent que la pollution en face de Québec est indépendante de celle de la région montréalaise.

Mais aussi importants qu'ils soient, ces problèmes paraissent secondaires à ceux de l'habitation. Ceux-ci ont atteint une acuité telle, surtout dans la pénurie de logements, que toutes les difficultés d'accès aux divers programmes (accès à la propriété, logements coopératifs, HLM) ont été dénoncées avec véhémence par les représentants des nombreux groupes populaires présents à cette rencontre ministérielle. Au point de faire dire au ministre Léger qu'il y aurait lieu que le ministre délégué à

l'habitation et à la protection du consommateur Guy Tardif vienne prendre sa relève.

En plus de toutes ces difficultés et de la rareté des nouvelles unités de logement, l'Association des locataires du Québec métropolitain a accusé la Régie du logement d'avoir un parti pris pour les propriétaires, d'être inefficace et d'avoir un président qui, tout récemment, poussait l'audace à prévenir les locataires que la régie serait plus permissive dans les hausses de loyer accordées aux propriétaires en raison de la hausse des taux d'intérêt.

Devant l'ampleur de ces problèmes, le conseiller Jacques Boudreau, du Parti civique, n'a pas suscité beaucoup d'intérêt chez cet auditoire formé d'une quarantaine de personnes, par son énumération des actions et projets de l'administration municipale dans le domaine de l'environnement, en particulier de pollution par le bruit et de pollution visuelle (affichage), de la disparition prochaine des dernières écuries et... de quelques arbres.

Ces groupes ont manifesté aussi leur inquiétude à ce que la transformation éventuelle en habitation d'une dizaine d'écoles ne syphonne tous les budgets destinés à d'autres programmes d'habitation.

ATTENTION SPÉCIAUX JAMAIS VUS

elgam

Orgue Elgam 200-s

- 2 claviers de 44 notes
- Pédalier 13 notes
- Batterie électronique
- 6 rythmes combinables
- Mémoire
- Flûtes 16-8-4
- Vibrato sustain
- Couvercle
- Banc, écouteurs, méthode
- Transport et 8 cours

Courant: \$2,495

PRIX SPECIAL:

\$1,295

Orgue Elgam 210

- Mêmes spécifications que le modèle ci-haut plus: piano, clavecin, 8 rythmes combinables, arpeges.

Courant: \$2,795

PRIX SPECIAL:

\$1,595

Champlain MUSIQUE Ltée



Les galeries de la capitale (seulement)

627-5873

des aubaines

A l'année, parmi l'un des plus grands choix de carreaux de céramique au Québec



C'EST FACILE! REDECOREZ VOUS-MEME...

la salle de bains, la cuisine, le hall et la salle familiale.

EN SPECIAL CETTE SEMAINE
Voyez les étiquettes
"ORANGE"

Rabais additionnels à nos prix déjà réduits

- Au-delà de 5.000 pieds d'entrepôt remplis d'une variété de carreaux pour murs et planchers, au prix les plus bas.

- Service de conseillers expérimentés
- Venez et emportez ce que vous choisissez

Entrepôt d'Aubaines
Céramique

Coin Simple et Saint-Sacrement

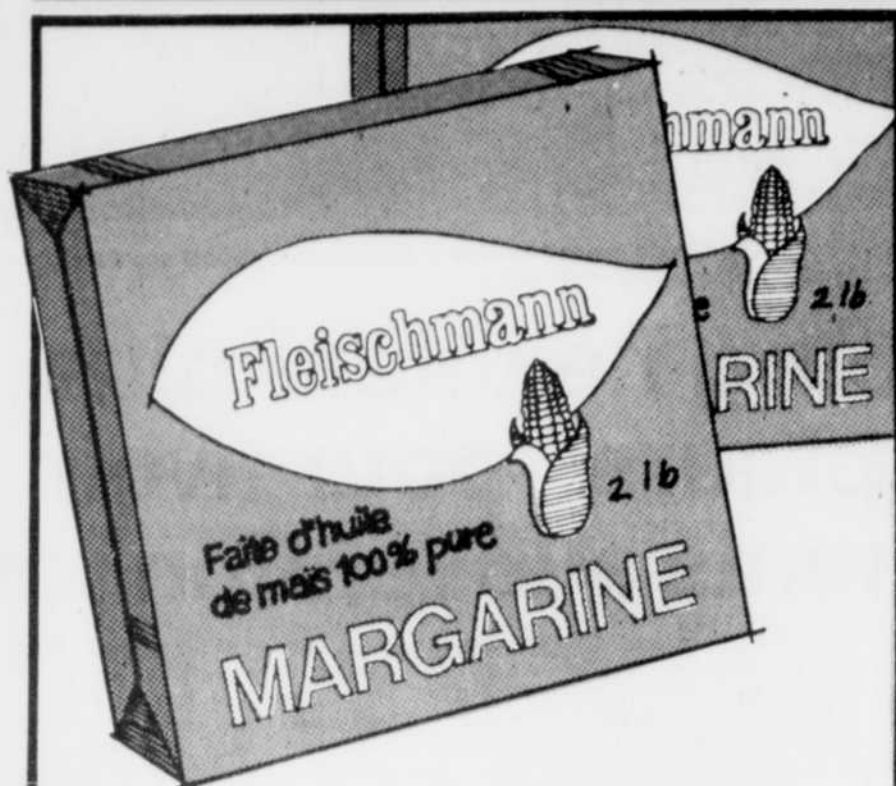
681-9244

Heures d'ouverture: lundi au merc., 9h30 à 17h00; jeudi et vendredi, 9h30 à 21h00; samedi, 9h00 à 17h00.

Stationnement facile sur place



SPÉCIAUX HORS-PAIRS STANDARD BRANDS



MARGARINE DURE

FLEISHMAN
pqt 2 lb

1 99

MARGARINE DURE

BLUE BONNET
pqt 2 lb

1 99

CAFÉ INSTANTANÉ

CHASE & SANBORN
bocal 10 oz

4 49

CAFÉ MOULU

CHASE & SANBORN
sac 1 lb

2 39

NOURRITURE POUR CHIENS

régulière/
saveurs assorties
DR. BALLARD
bte 25½ oz

2/.99

NOURRITURE SÈCHE POUR CHIENS

régulière/
saveurs assorties
Burgerbits
DR BALLARD
sac 8 kg

6 59

ÉPICIERS UNIS

CASINO

FESTIVAL DES FROMAGES CANADIENS



FROMAGE CHEDDAR

blanc ou coloré
P'TIT QUÉBEC
pqt 16 oz

2 09

FROMAGE FONDU

tranché
VELVEETA
pqt 500 g

2 59

FROMAGE MOZARELLA

KRAFT
pqt 16 oz

2 79

PIZZA AU FROMAGE

KRAFT
bte 850 g

1 99

MOUCHOIRS DE PAPIER

blancs/couleurs asst.
SCOTTIES
bte 200 (2 épaisseurs)

.69

PÂTES ALIMENTAIRES

macaroni coupé/
spaghetti/
spaghettini
CATELLI bte 1 kilo

1 29

POIS VERTS

no 1 et 2 de fantaisie
PETIT JARDIN
bte 10 oz

.39

SHORTENING VÉGÉTAL

CRISCO
pqt 1 lb

.79

SAUCE POUR SANDWICHS CHAUDS

ESTA
bte 7 oz

2/.69



BANANES CHIQUITA

fruits importés
la livre

.28



ÉPAULE DE PORC FUMÉ

Pic nic
TAILLEFER
env. 5 à 6 livres

1.09
la livre



DINDE-O-JUS

surgelée
FLAMINGO
5 à 14 lb

1.18
la livre

CITROUILLES
légumes du Québec
calibre moyen
chaque

.98

POMMES
ROUGES

Mc INTOSH
Canada de fantaisie
fruits des États-Unis
sac de 3 lb

1.49

RUTABAGAS
LAVÉS Canada no 1
légumes du Québec
calibre moyen

.10 la livre

KIWIS petits fruits de la
Nouvelle-Zélande
calibre 39

.48 chaque

CHOUX DE
BRUXELLES
sur plants naturels
légumes du Québec

.98 chaque

BIFTECK
SURLONGE
boeuf Canada
catégorie «A»

2.98
la livre

SAUCISSES
SURGELÉES
pur porc
ST-CASTIN
500 g

2.48
chaque

PÂTÉ DE FOIE
LA VARENNE

1.58
la livre

SAUCISSON DE
BOLOGNE
cello ou ciré
au morceau
TAILLEFER

1.09
la livre

BACON TRANCHÉ
régulier/épais/
saveur d'érable
MAPLE LEAF
pqt 500 g

1.99
chaque

CRETONS
283 g
CUISINE ROCHETTE

1.78
chaque

SAUCISSES
FUMÉES
CUISINE ROCHETTE
pqt 1 lb

1.58
chaque

PIZZA GARNIE
CUISINE ROCHETTE
9" 311 g

1.79
chaque

SAUCISSES
BAVAROISES
pur porc MAPLE LEAF
500 g

2.33
chaque

CARAMELS
au beurre d'arachides
R-R roulettes
KRAFT cello 250 g

.99

PÂTÉ
Jambon/jambon & fromage
CORDON BLEU bte 7 oz

1.19

JUS D'ORANGES
sucré ou non sucré
F.B.I. bocal 64 oz

1.89

GÂTEAUX VACHON
caramel bte 12
1/2 lune vanille bte 6

1.49

MARGARINE MOLLE
THIBEAULT cont. 2 lb

1.79

BISCUITS
CHRISTIE sac 450 g
Pause café/Fudgee-O

1.49

CORDIAL DE BOEUF
BOVRIL
boute. 8 oz

2.59

CROUSTILLES
régulières ou ondulées
DULAC sac 200 g

1.19

MÉLASSE PURE
Barbades
CROSBY cont. 1.35 kilo

1.69

ANANAS TROPIC
tranches/morceaux/broyés
bte 19 oz

.79

CHOCOLAT CHAUD
instantané
CARNATION
bte 10 env. 28 g

1.59

LAZAGNE
CATELLI bte 500 g

1.09

SAUCE À LA VIANDE
pour spaghetti
CATELLI bte 28 oz

1.69

SIROP DE CHOCOLAT
instantané
MILK MATE cont. 20 oz

1.59

SOUPES
pois/légumes/minestrone/
poulet & nouilles/poulet & riz/
vermicelle/choux
HABITANT
bte 28 oz

.79

MÉLANGE À GÂTEAUX
blanc ou chocolat
MONARCH env. 260 g

.59

BEURRE D'ARACHIDES
crèmeux ou croquant
YORK bocal 500 g

2.29

SARDINES BRUNSWICK
(huile/tomates/moutarde)
bte 3.3 oz

2/.89

MENTHES ÉPAISSSES
blanches/thé des bois
RITO
cello 400 g

1.79

SEVEN-UP
boute. consignée + dépôt
750 ml

6/2.79

TOAST MELBA
régulière ou sans sel
GRISSOL bte 369 g

1.29

POULET DÉOSSÉ
ESTA bte 7 oz

.89

PAIN DE VIANDE KAM
12 oz

1.59

CRÈME DE BLÉ bte 275 g
instantané NABISCO

1.19

PAPIER D'ALUMINIUM
ALCAN bte 45 cm x 10 m

2.59

ESSUIE-TOUT VIVA
couleurs assorties pqt 2 rlx

1.49

DÉTERSIF EN POUDRE
TIDE bte 12 litres

7.89

SAVON DE TOILETTE
format de bain
IVORY pqt 3 barres

1.19

ASSOUPLISSEUR DE
TISSUS
DOWNY cont. 2 litres

2.99

PAPIER DE TOILETTE
couleurs assst.
CASHMERE pqt 4 rlx

1.19

NETTOYEUR LIQUIDE
tout usage
LESTOIL boute. 28 oz

1.99

SERVIETTES
SANITAIRES CONFIDETS
sans ceinture bte 30

2.99

GELÉE DE PÉTROLE
VASELINE pot 250 g

1.79

SACS À DÉCHETS GLAD
JARDIN & MAISON 30" x 48"
pqt 5

1.49

EXTÉRIEUR VERT 26" x 36"
pqt 10

1.79

INTÉRIEUR VERT 20" 22"
pqt 10

.89

SHAMPOING
ASSORTI
AGREE boute. 350 ml

2.59

RINCE-CRÈME ASSORTI
AGREE boute. 350 ml

2.19

DÉODORANT
parfumé ou non parfumé
SECRET aérosol 200 ml/
bille 75 ml/bâton 50 g

2.09



EGG ROLL à la viande
WONG WING 12 oz

1.29

PATATES FRITES
régulières
Mc CAIN sac 2 lb

.99

LES PRIX SONT EN VIGUEUR
JUSQU'AU SAMEDI 10
OCTOBRE 1981.
NOUS NOUS RÉSERVONS
LE DROIT DE LIMITER
LES QUANTITÉS.

1140, avenue du Palais
St-Joseph-de-Beauce
Galerie de la Chaudière
St-Martin-de-Beauce
11520, 2e Avenue
St-Georges-de-Beauce

Centre d'achat Le Village
Baie St-Paul
Centre d'achat Place Charlevoix
La Malbaie
Centre d'achat Place du Havre
boul. Grand Pabos
Chandler

616, rue Blondeau
St-Pascal-de-Kamouraska
avenue Louisbourg
Bonaventure
58, rue Hôtel de Ville
Rivière-du-Loup

771, avenue Royale
Beauport
122, rue Boulet
Montmagny
St-Aubert
L'Islet

511, boul. de la Naudière
St-Anne-de-la-Pérade
4904, boul. Fossambault
St-Catherine
Centre commercial Black Lake

Galerie de Nicolet
Nicolet
131, rue St-Jean-Baptiste
Bic
170, route 138
Neuville

11, avenue Lallamie
Pont-Rouge
332, 2e Avenue
Portneufville
Carrefour Rochette
420, boul. Rochette
Beauport

Centre d'achat Témis
Cabano
1300, 1re Avenue
St-Basile
Centre d'achat Charry
1900, 9e Avenue
Charry

171, rue St-Georges
Lévis
270, rue de l'Église
N.-D.-des-Laurentides
1370, chemin Ste-Foy
Québec

3245, 1re Avenue
Charlesbourg
225, est. des Érables
St-Émile
2445, chemin St-Louis
Sillery

3098, avenue Royale
Giffard
2314, avenue Royale
Coville
Centre d'achat du Plateau
1030, avenue Larue
Villeneuve

CASINO

Procès de Belmoral: un témoin fond en larmes

VAL-D'OR (PC) — Le procès de la société Belmoral a pris hier une tournure dramatique quand le capitaine de cette mine d'or, M. Rodrigue Beauchesne, a subitement éclaté en sanglots au cours de son contre-interrogatoire par l'avocat de la défense, Me Marcel Cinq-Mars.

Cet incident a provoqué l'ajournement immédiat de la déposition de ce témoin à ce matin, au terme d'une journée surtout consacrée à l'audition, en l'absence du jury, d'un long débat relatif à l'interrogatoire de M. Beauchesne par le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Major.

Le témoin a fondu en larmes au moment où Me Cinq-Mars lui demandait de décrire son état de santé, entre le 20 mai 1980, jour de la tragédie survenue dans les galeries de la mine Ferderber et le 18 juin de la même année, date à laquelle il s'était entretenu pendant plus de deux heures avec des agents de la Sûreté du Québec.

Auparavant, M. Beauchesne avait déclaré que durant toute la période des opérations de sauvetage, il avait travaillé entre 14 et 16 heures par jour, sept jours par semaine à la mine, dans l'espoir de retrouver des survivants et s'était fréquemment rendu dans les familles des victimes pour tenter de les reconforter.

Mineur de 34 ans d'expérience, le capitaine Beauchesne a par ailleurs expliqué qu'il aurait interdit l'accès des galeries au personnel de la mine

s'il avait cru un seul instant, le matin du 20 mai, à l'imminence d'un effacement.

Or le témoin affirme s'être rendu lui-même sous terre ce jour-là, en compagnie de l'ingénieur Bob Ribek. Il déclare avoir visité tous les niveaux au cours d'une tournée qui a duré plus de deux heures.

Questionné par Me Major, le témoin a déclaré ne pas se souvenir d'avoir entendu un bruit "spécial" dans la mine les jours qui ont précédé celui de l'effondrement.

De toute façon, a-t-il expliqué, il y a toutes sortes de bruits dans une mine et rien n'a attiré son attention.

Pourquoi alors aurait-il fait une déclaration en ce sens aux policiers

venus le rencontrer le 18 juin?

Pour M. Beauchesne, il s'agit d'une erreur survenue en cours de transcription puisque c'est une autre personne qui aurait rapporté avoir entendu ce bruit.

Il a également soutenu qu'un autre passage de ce texte rédigé par l'agent André Gill, de la SQ, était erroné puisqu'il réunissait dans une même phrase des faits se rapportant à deux endroits différents de la mine, la galerie d'exploration 1-7 et le chantier d'abattage 2-7.

M. Beauchesne a admis qu'il craignait un "coup d'eau" mais bien dans le chantier 2-7 et non dans la galerie d'exploration située au niveau supérieur et dans laquelle, selon lui, il n'y a jamais eu de problème d'eau.

Sainte-Foy

Poursuite de \$539,000 contre la ville

par Vincent CLICHE

Une poursuite en dommages-intérêts de \$539,000 a été déposée, cette semaine, en cour supérieure, par la société immobilière "Habitat Mon Pays Inc." contre la ville de Sainte-Foy.

Dans l'exposé des faits, la compagnie immobilière allègue réclamer ce dédommagement pour bris unilatéral de contrat de la part de la ville.

Cette dernière, selon la compagnie, n'aurait pas exécuté ses engagements contractuels en refusant d'installer les services d'aqueduc au prix convenu dans un projet de construction domiciliaire (projet Déléisle), situé dans le secteur Champigny du quartier Laurentien. Ce projet devait comprendre la construction de 76 unités d'habitation de type unifamilial, jumelées et en rangée.

Selon la poursuite, la compagnie avait adressé à la ville, le 2 novembre 1977, une requête lui demandant l'installation des services d'aqueduc et d'égout dans ce futur développement domiciliaire.

Un acte d'accord serait intervenu et, le 3 novembre, la compagnie aurait versé à la ville la somme de \$8,163, soit 10 pour 100 de sa participation au coût de l'installation des services dans le projet domiciliaire et autres coûts

annexes.

Les plans du projet auraient été approuvés par la ville le 21 novembre 1977 et par la suite la compagnie aurait cédé des parties de terrains à la ville pour fins de rues et de parcs.

D'après les faits allégués dans la poursuite, la ville aurait adopté le 6 mars dernier un règlement décrétant l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie pour le projet Déléisle, mais refuserait maintenant de

respecter ses engagements.

Habitat Mon Pays Inc. poursuit donc la ville à titre de dommages-intérêts pour la somme de \$539,000, se décomposant ainsi: \$250,000 pour pertes et profits sur terrains; \$114,000 pour perte de commissions sur vente de maisons; \$75,000 pour la moins-value donnée aux terrains; et, enfin, \$100,000 pour frais de conservation des terrains (intérêts sur capital et taxes).



L'édifice La Capitale évacué

Des centaines d'employés du gouvernement ont été forcés d'évacuer 17 des 19 étages de l'édifice La Capitale, à l'angle des rues Saint-Cyrille et Turnbull, à 16h15 hier, quand le système d'alarme d'incendie s'est déclenché. Il s'agissait d'un exercice organisé dans le cadre de la Semaine de prévention. La simulation n'a pas eu l'heur de plaire à plusieurs ayant été forcés de descendre les escaliers de secours. On a aussi eu de la difficulté à convaincre les occupants des 18e et 19e étages de quitter les lieux. Dix minutes plus tard les employés pouvaient regagner leurs bureaux.

LA CHALEUR A BAS PRIX OU LE FROID

en vigueur jusqu'au 10 octobre



Laine minérale

R 10-15 Épaisseur 3 po. 1/2 Rouleau 40 pi.

Rég.: \$8.79 rouleau

POUR:

\$6⁰⁸

R/20 6 po./1000

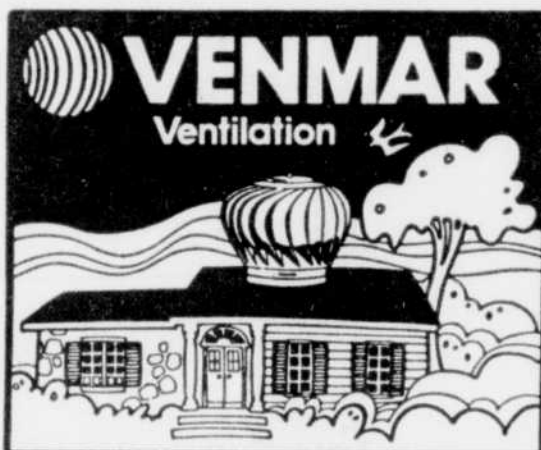
pi. carrés

288⁹⁸

POUR:

Courant: **\$381.99**

Rabais 41⁰⁰



128⁹⁸

Rég.: \$169.95

Système de ventilation VENMAR

Pour: entre-toit, rez-de-chaussée, sous-sol. Économise l'énergie, élimine les buées dans les vitres. Comprend: turbine de 12", base ajustable isolée, cheminée 36", transition, conduit et grille de 2 1/4" x 12", plus 4 colliers de serrage en plastique. Stock 1231 F.



Garantie 20 ans

Un scellant supérieur

En laboratoire le scellant MULCO s'est avéré supérieur à MONO.

Rég. \$3.95 POUR:

2⁹⁹

CLIMALOC

Ensemble de coupe-froid de porte en aluminium et vinyle.

Rég. \$5.60 à \$27.50 POUR:

4⁴⁸ à 21⁹⁸



LE BRICOLAGE À VOTRE MESURE

PANNEAU TOUT USAGE

4' x 8'

Recouvert de vinyle, choix de couleurs, similaire à l'illustration.

Rég. \$17.45 POUR **14⁹⁸**

NOUVEAU GRATUIT

Nous sectionnerons avec plaisir les matériaux achetés aux magasins Touchatou. Toutes les coupes seront à angle droit sur bois et contre-plaqué. Cependant, la précision ne sera pas garantie. Maximum: 10 coupes.

ATELIER DE COUPE

EPINETTE

2 po. x 3 po. x 8 pi. 1re qualité

Prix courant: \$1.05 pièce PRIX SPECIAL

88¢ pièce

2 po. x 4 po. x 8 pi. 1re qualité

Prix courant: \$1.92 pièce PRIX SPECIAL

1⁵⁸ pièce

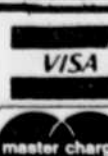
1 po. x 3 po. x 8 pi. 1re qualité, mince.

Prix courant: 64¢ pièce PRIX SPECIAL

48¢ pièce

BAPTISTE

TOUCHATOU



Heures d'ouverture:
Lundi à mercredi: 8h30 à 17h30
Jeudi à vendredi: 8h30 à 17h30
Samedi: 8h30 à 15h00
St-Romuald seulement: 8h30 à 17h00 le samedi.

VILLE VANIER
445, boul. Pierre-Bertrand
687-2960

CHARLESBOURG
1200, 80e rue est
628-0450

SAINT-ROMUALD
200, rue de l'Eglise
839-0621

ARMAGH

ST-GEORGES

TROIS-RIVIERES



Y'a pas d'autre nom

YAMAHA
Depuis 1887

5 ans de GARANTIE

- **A-460 - AMPLIFICATEUR** de 35 watts RMS par canal THD 0.15%, compensateur physiologique variable, filtres infra-acoustique et de haute fréquence, sélecteur de haut-parleurs A et B.
- **T-460 - SYNTONISATEUR AM/FM** stéréo, muni d'un LED indicateur et d'un démodulateur IC.
- **TOURNE-DISQUE** à entraînement par courroie, à bras droit STNR, 70 dB et WF .04%, cartouche incluse A100E.
- **DB-1050 - Système d'enceintes acoustiques** à 3 voies, d'une puissance de 50 watts RMS avec volume pour régler les hautes fréquences.

UN SON SANS COMPROMIS.

PRIX ATLANTIQUE

899⁹⁵

YAMAHA
Depuis 1887

5 ans de GARANTIE

- **A-760 - AMPLIFICATEUR** de 80 watts RMS par canal avec X power supply, THD, 0.1% avec une priorité sur tourne-disque et phono égalisateur.
- **T-760 - SYNTONISATEUR AM/FM** stéréo digital avec indicateur à LED et 5 présélections, signal d'enregistrement et recherche des stations automatique.
- **P-450 - TOURNE-DISQUE** à entraînement par courroie, à bras droit entièrement automatique STNR, 70 dB et WF .04%, cartouche incluse.
- **DB-1090 - Système d'enceintes acoustiques** à trois voies d'une puissance de 90 watts RMS avec double haute fréquence, contrôle de haute et moyenne fréquence.

UN SON SANS COMPROMIS.

PRIX ATLANTIQUE

\$1,599

* Pour nos politiques, consultez nos représentants. Les modèles en vente peuvent légèrement différer des illustrations.

QUEBEC

Entrepôt: 550, Marie-de-l'Incarnation — 681-0591
Place Laurier: 651-9820
Place Ste-Foy: 653-9606
Galeries Chagnon: 833-2545
Mail Centre-Ville: 529-6362
Place Fleur de Lys: 529-9688
Galeries Canadienne: 663-1854
Galeries de la Capitale: 627-3487

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Chicoutimi, Place du Royaume: 545-2300
Jonquière, Centre-Ville Jonquière: 542-8781
Alma, Carrefour Alma: 668-7610
ALMA PLAZA II: 662-5625

RIMOUSKI

419, boul. Jessop: 722-8441
RIVIERE-DU-LOUP
298, boul. Thériault: 867-2313
SEPT-ILES
770, boul. Laure: 962-5676
THETFORD MINES
805, boul. Smith nord: 338-2725

DECCA • FISHER • TEAC • AKAI • ADC • SOUNDESIGN • AIWA • MARANTZ • LUXMAN •

Deux travailleurs enterrés vivants à Ottawa

OTTAWA (PC) — Deux travailleurs de la construction sont morts hier, enfouis sous des tonnes de glaise, sur un chantier d'excavation à l'angle des rues Baseline et Woodroffe, à Ottawa.

L'accident est survenu vers midi et les secouristes ont mis plusieurs heures à retirer les corps de Yusuf Bereket et Salvatore Remolino, tous deux d'Ottawa, de la masse de boue qui les a enterrés vivants dans la tranchée où ils travaillaient.

M. Bereket, âgé de 33 ans, était le propriétaire de la compagnie Set Construction, qui effectuait la pose d'un tuyau d'égout à cet endroit.

Selon la police et le maître d'œuvre du chantier, les deux hommes étaient descendus dans la tranchée d'une quinzaine de pieds pour y effectuer une dernière vérification avant de remplir le trou.

C'est alors que les parois de glaise délaissées par les pluies des derniers jours, se sont refermées sur eux. Leurs compagnons de travail n'ont pu les secourir.



AUX DEUX MAGASINS

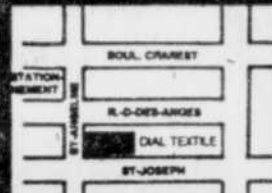
DIAL TEXTILE VENTE D'AUTOMNE DIAL

A cette époque de l'année, il est temps de penser à votre nouvelle garde-robe saisonnière. Venez voir notre magnifique collection automnale de beaux lainages, velours, challis et soies. Vous qui désirez être à la fine pointe de la mode, une visite chez DIAL s'impose... Profitez de cette promotion pour admirer les tissus exclusifs de notre boutique d'importation. N'hésitez pas à nous demander renseignements et conseils car nous sommes des spécialistes. Avec plus de 21 années d'expérience dans le domaine des tissus à Québec, DIAL TEXTILE est le nom à retenir.

20% à 50%

DE RABAIS
sur toute la marchandise en magasin à l'exception des entoilages, accessoires de couture, patrons, doublures.
15% ULTRA-SUEDE
15% VELOURS MARTIN
15% VELOURS CORDE
10% SOIE BATIK

15% DE RABAIS
sur tous les tissus à draperies en magasin
10% sur accessoires de pôles et toiles.



A NOS 2 MAGASINS

89, RUE ST-JOSEPH EST (coin St-Anselme) 529-2903
Stationnement gratuit (coin St-Anselme et boul. Charest)
1177, ROUTE DE L'EGLISE, STE-FOY — 658-4422
(face à Canadian Tire)
Stationnement à l'arrière du magasin, entrée par le chemin Gagné.



NOMINATIONS

Monsieur Marcel Dechêne, président de Edgar Dechêne Ltée, le seul manufacturier de fourrures en gros à Québec, est heureux d'annoncer les nominations suivantes:



Mlle Rachel PELLETIER

Autrefois de Paquet Centre-Ville et possédant plusieurs années d'expérience dans le domaine de la fourrure, Mlle Rachel Pelletier fait maintenant partie du personnel de Edgar Dechêne Ltée. Elle invite ses amis et sa distinguée clientèle à venir lui rendre visite à notre salon, situé au 675, boul. Charest est — 523-3313.



M. Gaston MERCIER

M. Gaston Mercier autrefois de Prémont Inc., occupe maintenant le poste de gérant-conseiller chez Edgar Dechêne. M. Mercier, qui possède une vaste expérience de la fourrure, se fera un plaisir de vous rencontrer pour discuter fourrure avec vous, sans aucune obligation de votre part. 523-3313.



Mlle Johanne ALAIN

Monsieur Dechêne avise également la clientèle de Paquet-Syndicat Centre-Ville que Mlle Johanne Alain sera à votre service pour tous vos besoins dans les domaines de l'entreposage et de la livraison. Il vous suffira de communiquer avec Mlle Alain, qui se fera un plaisir de vous renseigner concernant vos fourrures. Tél.: 523-0104 - 523-0105.



Mlle Paule DION

Mlle Marie-Paule Dion, autrefois de Marceau Fourrures, rue St-Vallier, fait également partie de l'équipe dynamique de la maison Edgar Dechêne Ltée. Mlle Dion profite de l'occasion pour inviter sa clientèle à venir admirer la superbe collection-mode de fourrures 1982.



GRATUIT



GRATUIT



GRATUIT

ACHETEZ DU MANUFACTURIER

PAYEZ 20% EN MOINS

800 MANTEAUX DE FOURRURE

PRIX DU MANUFACTURIER DECHENE de \$249 à \$2,588

1875 à 1981 - 3 générations à votre service dans le domaine de la fourrure Pour la première fois depuis la fondation de la maison **DECHENE FOURRURES** (le seul manufacturier en gros à Québec): jaquettes en mouton espagnol, agneau rasé ou chat sauvage. Manteaux de rat musqué (4 couleurs au choix), castor à poil long, chat sauvage.

- Facilité de paiement jusqu'à 24 mois pour payer
- Membre officiel de l'Association des éleveurs de vison du Canada
- Membre de l'Association des maîtres fourreurs du Québec
- Stationnement gratuit Paquet-Laliberté
- Garantie d'un an avec assurance
- Entreposage la première année
- Ajustements gratuits

UNE OFFRE EXCEPTIONNELLE

GRATUIT

UN CHAPEAU DE
FOURRURE ASSORTI
AU MANTEAU QUE VOUS
CHOISIREZ VOUS SERA
OFFERT EN CADEAU

(Valeur de \$89.95
à \$395 selon
le chapeau)



CHAT SAUVAGE Peaux naturelles, qualité de choix	SPECIAL	\$1,395
RAT MUSQUE De qualité exceptionnelle, 4 couleurs au choix	SPECIAL	\$1,295
RENARD DES PRAIRIES Naturel, peaux allongées	SPECIAL	\$1,995
LOUP AMERICAIN Naturel	SPECIAL	\$2,150
LOUTRE LABRADOR Naturelle, longs poils	SPECIAL	\$2,350
PHOQUE D'ALASKA Teint Matara	SPECIAL à partir de	\$2,250
VISON NATUREL Black Diamond Canada Majestic peaux allongées	SPECIAL	\$3,150

VISON DEMI-BUFF Canada Majestic, peaux allongées	SPECIAL	\$3,350
VISON NATUREL Canadien	SPECIAL	\$1,995
RENARD ROUX NATUREL Canadien, 1er choix, peaux allongées	SPECIAL	\$2,895
LYNX CANADIEN Le plus beaux lynx au monde, peaux allongées	SPECIAL	\$6,500
BASSARICK (Mante des Montagnes)	SPECIAL	\$1,995
RENARD NORVEGIEN Naturel	SPECIAL	\$2,395

FOURRURE À LONG POIL	SPECIAL	
RENARD NORVEGIEN, Teint lynx		\$2,995
RENARD NORVEGIEN		\$2,395
RENARD DES PRAIRIES		\$2,095
LOUP NATUREL		\$2,150
CASTOR à long poil		\$1,595
LYNX		\$6,500
CHAT LYNX (bobcat)		\$2,395

Retournez ce coupon par la poste ou venez le porter à notre magasin.

**PROMOTION
EDGAR DECHENE
FOURRURES Ltée**



TIRAGE D'UN MANTEAU DE VISON, UNE VALEUR DE \$3,500
Concours se terminant le 19 décembre 1981 à 20h (aucun achat nécessaire)

NOM _____

ADRESSE _____

TÉL. _____ CODE POSTAL _____

Règle des loteries et courses du Québec.



**"PROFITEZ
DE L'HIVER
POUR ÊTRE
BELLE ET BIEN
AU CHAUD"**

EDGAR DECHENE
fourrures Ltée

675, boul. Charest est, Québec
Tél.: 523-3313

VOISIN DU PARC DE STATIONNEMENT
PAQUET LALIBERTÉ

Jovi

LE MINI-MARCHÉ
OU TOUT
EST SUPER

POUR LES MARCHANDS PARTICIPANTS SEULEMENT

JEUNE DINDON

Catégorie A Canada
Surgelé, 5 à 12 lb
la lb

1 13

SOC DE PORC FUMÉ

Marque populaire
la lb

2 28

SAUCISSE PORC ET BOEUF

Roy
la lb

1 68

BOEUF HACHÉ

Ordinaire
la lb

1 68

CROQUETTES DE POISSON

Cuites, panées
la lb

.78

FROMAGE

Cheez Whiz, Kraft
bocal de 500 g

2 19

PRIX EN VIGUEUR DU 7 AU 10 OCTOBRE 1981
Pour les marchands de la région de Québec

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS

LAITUE POMMÉE

Canada no 1
Produit de la Californie
Grosneur: 24
chacune

.59

CANTALOUPS

Canada no 1
Produit de la Californie
Grosneur: 23

chacun

.59

RAISINS VERTS ALMERIA

Canada no 1
Produit de l'Espagne
la lb

1 19

CITRONS CHOIX

Produit de la Californie
Grosneur: 140

6/1 19

YOGOURT

nature ou fruits assortis,
Yoplait
2 cont. de 175 g

.89

JUS

de légumes,
Garden Cocktail
bocal de 28 oz

.83

SAUCE

pour sandwich chaud,
Esta
boîte de 400 ml

.37

JUS DE PAMPLEMOUSSES sucré ou non, Libby's 48 oz	1 47
CHOCOLAT AU LAIT pour fondue, Toblerone contenant de 400 g	4 29
LAIT éaporé, 2%, Carnation boîte de 160 ml	3/99
JUS de tomates, Libby's 6 boîtes de 5 oz	1 49
BEURRE de sucre, Map O Spread boîte de 28 oz	1 99
MIEL liquide ou baratté, Kraft contenant de 375 g	1 27
ANANAS broyés, morceaux ou tranchés Dole boîte de 540 ml	.97

LÉGUMES IDEAL mais en crème, macédoine, pois verts assortis, pois et carottes de choix, haricots boîte de 10 oz	.39
POIS JAUNES entiers, Quik Kook emb. de 2 lb	.77
GRAISSE pure, Burns emb. de 1 lb	.73
GARNITURE À DESSERT Monarch Whip contenant de 225 g (aérosol)	.87
BLÉ SOUFFLÉ A-1, Newport emb. de 5 pte	.99
POULET désossé, Esta boîte de 7 oz	.89
FILET D'AIGLEFIN surgelé, Marinière emb. de 1 lb	1 99

CHAIR de crabe, Luxury boîte de 142 g	2 49
DINER tomate romaine ou boeuf lasagne Fricot minute boîte de 8 oz	1 17
CHOCOLAT AU LAIT CHAUD Carnation 10 env. 28 g	1 67
DENTIFRICE rouge ou vert, Close Up tube de 100 ml	1 29
BAIN DE MÉR algues marines, Alfredo contenant de 32 oz	1 39
SAVON de bain, Ivory emb. de 3 pains	1 19
SAVON LIQUIDE bleu ou vert, Super contenant de 250 ml	1 99

DÉTERGENT liquide, Ivory contenant de 1,5 litre	3 17
DÉTERGENT liquide, Wisk contenant de 500 ml	.99
NETTOYEUR liquide, Lestoil bouteille de 28 oz	1 99
RÉCURANT Bril Si Net contenant de 500 ml	1 99
PAPIER aluminium, Reynold's rouleau de 12" x 50'	1 99
BÂTONNETS à café, Servistick emb. de 200	.75
LITIÈRE pour chats, Saular emb. de 4 kg	1 77



justice

par Marcel COLLARD

Les prisons du Québec sont actuellement surpeuplées et diverses associations tentent de trouver des solutions concrètes à ce problème.

C'est ce que soutient un bulletin d'information émanant du Service de réadaptation sociale de Québec.

Le problème serait explicable par la hausse de la criminalité attribuée, par les observateurs, à une situation économique très difficile et au peu d'efforts déployés pour établir de façon efficace des mesures alternatives à l'incarcération.

"Cette situation, peut-on lire, n'est pas sans faire surgir beaucoup d'inquiétudes dans les milieux correctionnels, tant gouvernemental que communautaire. L'urgence de développer une plus large gamme de mesures sentencielles et d'utiliser de façon plus importante les équipements communautaires s'impose par elle-même."

Dans son rapport annuel de 1980, sur l'évolution des services correctionnels québécois, la Direction générale de la probation et de la détention, note qu'une moyenne quotidienne de 2.492 personnes purgeaient des peines d'emprisonnement, dont 68,3 pour 100 pour des sentences inférieures à 30 jours. Du nombre, 40

pour 100 des détenus sont en prison à défaut d'avoir pu payer une amende.

Sexagénaire cité pour meurtre

M. Apollinaire D'Amours, âgé de 69 ans, de la 7e Rue nord, à Charny, connaît, le 2 novembre, lors de l'appel des dossiers déferés en cour supérieure, chambre criminelle, la date du procès qu'il subira relativement au meurtre de son épouse, Mme Alice Saint-Jean D'Amours, assassinée le 29 août 1981.

Par son procureur, Me Michel Roberge, l'accusé a fait part au juge René Crochetière, de la cour des sessions de la paix, qu'il renonçait à son droit d'entendre la preuve au niveau de l'enquête préliminaire.

M. D'Amours est accusé du meurtre sans préméditation de son épouse, poignardée de plusieurs coups de couteau à la suite d'une dispute.

Conférence des juges

Le juge Gilles La Haye, de la cour des sessions de la paix, à Québec, a été nommé président de la Conférence des juges du Québec, lors de l'assemblée générale annuelle. Il succède au juge Pierre Brassard, de Valleyfield. La conférence regroupe 276 juges nommés par le gouvernement du Québec.

En quête de solutions au surpeuplement des prisons

Les autres membres du conseil d'administration sont les juges Claude Joncas, de Montréal, vice-président; André Desjardins, de la cour provinciale, à Québec, secrétaire; Denys Aubé, du Tribunal du travail, à Québec, trésorier; Basil Danchyshyn, André Massé et Jean Girouard, ainsi que Mme Monique Dubreuil, tous de Montréal, comme conseillers.

Une procédure fructueuse

Selon une étude faite entre le 5 janvier et le 15 mai 1981, la nouvelle procédure introduite dans le processus judiciaire, en cour des sessions

de la paix, à Québec, dite "communication de la preuve", a donné des résultats positifs en évitant le vain déplacement de nombreux témoins tout en accélérant le fonctionnement à la cour.

Selon deux membres du personnel cadre, MM. Pierre Boivin et Jean-Pierre Auger, il est souhaitable que cette pratique soit poursuivie. MM. Boivin et Auger ont émis ce vœu à la suite d'un échantillonnage de 116 dossiers inscrits au rôle pour la communication de la preuve. Après que le ministère public eût dévoilé à la défense les éléments de la preuve four-

nie par les enquêteurs, 47 ont reconnu leur culpabilité, 23 ont été cités à procès en cour supérieure, 38 ont opté pour un procès devant un juge sans jury et seulement huit ont demandé la tenue d'une enquête préliminaire.

La procédure permet non seulement de connaître la preuve, mais les deux parties — le ministère public et la défense — ont l'occasion de consentir à certaines admissions qui évitent d'appeler des témoins relativement à des éléments tels la propriété d'objets volés, la commission d'actes criminels et même les déclarations faites aux policiers.



Le juge Gilles La Haye a été nommé président de la Conférence des juges du Québec.

Négligence criminelle: cause prise en délibéré

Le juge Louis Carrier a pris en délibéré la cause de Claude Gagnon, âgé de 22 ans, de Baie-Saint-Paul, et il rendra son verdict le 29 octobre.

Le ministère de la Justice, par l'entremise de son représentant au palais de justice de La Malbaie, Me Marc Dufour, accuse Claude Gagnon de négligence criminelle relativement à la mort de Lionel Guay, âgé de 26 ans, et de Mario Simard, âgé de 21 ans.

Ces deux jeunes gens de Baie-Saint-Paul ont péri, le 23 mars dernier, à la suite d'une collision entre l'auto qu'ils conduisaient l'accusé et une autre voiture dans la côte des Éboulements. Ils accompagnaient l'accusé.

Il a été mis en preuve devant le juge Carrier que l'accusé conduisait tandis qu'il avait un taux d'alcool de .137 dans le sang et que la collision s'était produite lors d'un dépassement.

UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur telles que boeuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros. Préparation du lundi au samedi midi.

ROSBIF DE SURLONGE Déossé, complet lb	SPECIAL 2.59	BOEUF HACHE Ordinaire la lb	1.39		
SAUCISSE Lard et boeuf la lb	1.39	LANGUES DE BOEUF Congelées lb	1.29	CUISSES DE DINDE Congelées 3 à 4 lb chacune lb	89¢
JAMBON CUIT Tranché sur demande la lb	2.39	BACON ECONOMIQUE Tranché, sans couenne emballage 1/2 lb	69¢	CRETONS MAISON Apprêtés selon la tradition. Contenant de 10 onces	1.39
STEAK T-BONE la lb	2.99	DELICIEUX BOUDIN MAISON la lb	1.39	Lundi au mercredi, 8h30 à 17h30. Jeudi et vendredi, 8h30 à 21h00. Samedi, 8h30 à 17h00.	

• Commandes téléphoniques, exécutées avec soin, du lundi au vendredi.
• Stationnement pour notre clientèle à côté du magasin.

Carrier & Coulet Tél.: 522-5291
345, RUE DU PONT, QUE. BOEUF DE L'OUEST GROS ET DÉTAIL

LE CAP-ROUGE

Le Salon de l'habitation du Domaine des Soeurs

DU 28 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE

Accès par le boulevard Charest ouest, sortie Jean-Gauvin, et tourner à droite sur la Promenade des Soeurs (2e rue à partir de Charest)



MAISON OUVERTE DE 14H A 21H DU LUNDI AU JEUDI ET DE 13H A 17H LES SAMEDIS ET DIMANCHES

ENEZ DECOUVRIR LE VRAI CONCEPT DE VIE...



Le Domaine des Soeurs Inc.
4614, Promenade des Soeurs
Cap-Rouge, Québec
POUR RENDEZ-VOUS: 653-5123

Kraft, une grande tradition à conserver...



...et de grands prix à gagner.

Le grand festival des fromages canadiens



Premier prix

Gagnez 5000\$ en argent



Deuxième prix

Gagnez l'un des 5 prix de 1000\$



Prix boni

Obtenez un remboursement allant jusqu'à 2\$*

RÈGLEMENTS DES CONCOURS

1. Inscrire vos nom, adresse et numéro de téléphone sur ce bulletin de participation ou sur une feuille de papier 3" x 5". Joignez-y un symbole CUP (le rectangle ou apparaît une série de lignes verticales noires et blanches) et un facsimile dessiné à la main (non reproduit mécaniquement) d'une étiquette ou d'un emballage de n'importe quel produit de fromage Kraft et postez le tout à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation.
2. Participez aussi souvent que vous le desirez; cependant, chaque bulletin de participation doit être posté sous enveloppe séparée suffisamment affranchie. Pour être admissibles, tous les bulletins de participation doivent nous parvenir au plus tard le 11 novembre 1981, date limite du concours.
3. Il y aura un total de 6 prix. Le tirage de tous les prix sera effectué au hasard. Le premier prix consiste en un montant de 5000\$ en argent; les cinq deuxième prix, en un montant de 1000\$ chacun. Les prix seront envoyés aux gagnants.
4. Un organisme indépendant procédera à un tirage au sort parmi tous les bulletins de participation admissibles ayant été reçus au plus tard le 11 novembre 1981, date limite du concours. Pour mériter leur prix, les participants choisis devront d'abord répondre correctement et en un temps limité, à une question subsidiaire d'ordre mathématique. Cette question leur sera posée au téléphone par un membre du jury indépendant, à une heure qui aura été convenue. Ils devront également signer une déclaration attestant qu'ils se sont conformés aux règlements du concours et qu'ils acceptent le prix tel quel.
5. Le concours s'adresse à tous les résidents du Canada âgés de 18 ans et plus, à l'exception des employés de KRAFT LIMITEE, de ses filiales, de ses agences de publicité, d'autres agents ou représentants, des membres du jury indépendant et de la famille immédiate de chacun de ces personnes. Nous n'accorderons qu'un seul

prix par famille, adresse ou maisonner. La décision du jury indépendant est finale et sans appel. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation reçus. Ce concours est assenti aux lois fédérales, provinciales et municipales.

6. Tous les bulletins de participation deviennent la propriété de KRAFT LIMITEE, 8900 chemin Deschênes, Ville Mont-Royal, Québec H4P 2K3, aucune correspondance ne sera échangée avec les participants, sauf les gagnants. KRAFT LIMITEE se réserve le droit de publier les noms, adresses, photographies ou commentaires des gagnants. Tous les prix doivent être acceptés tels quels, aucune substitution ne pourra être faite.

7. Pour recevoir la liste des gagnants, faites-en la demande écrite en l'accompagnant d'une enveloppe de retour adressée et affranchie, au plus tard 3 mois après la date de clôture du concours, et faites parvenir à KRAFT LIMITEE, Liste des gagnants du concours "Le grand festival des fromages canadiens de Kraft", C.P. 9231, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick E2L 4Y5. Les adresses des gagnants n'apparaîtront pas sur la liste.

8. KRAFT LIMITEE, le commanditaire du concours, a dûment payé tous les droits exigibles en vertu de la loi du Québec sur les concours publicitaires.

9. Tout différend quant à la tenue de ce concours et à l'attribution des prix au Québec, peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec, 2055 rue Peel, suite 700, Montréal, Québec, H3A 2K3.

*Pour obtenir un remboursement, faites-nous parvenir jusqu'à 6 symboles CUP de n'importe quel produit de fromage KRAFT. Toutes les demandes doivent être obliées au plus tard à minuit le 15 novembre 1981, ces demandes de remboursement ne sont pas considérées comme des bulletins de participation au concours.



Le grand festival des fromages canadiens de KRAFT

Offre de remboursement

COCHER UNE CASE

☐ j'inclus 2 CUP, envoyez-moi	75¢	☐ j'inclus 4 CUP, envoyez-moi	1,50\$	☐ j'inclus 6 CUP, envoyez-moi	2,00\$
--	-----	--	--------	--	--------

Ces symboles CUP proviennent de produits de fromage Kraft achetés par ma maison. L'offre de remboursement prend fin le 15 novembre 1981.

EN LETTRES MOULÉES
NOM _____
ADRESSE _____ APP. _____
VILLE _____ PROV. _____ CODE POSTAL _____
N° DE TEL. _____

Faites parvenir à:
Concours "Le grand festival des fromages canadiens de Kraft",
C.P. 9231, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick E2L 4Y5



Le concours se termine le 11 novembre 1981.



Le grand festival des fromages canadiens de KRAFT

Bulletin de participation au concours

EN LETTRES MOULÉES
NOM _____
ADRESSE _____ APP. _____
VILLE _____ PROV. _____ CODE POSTAL _____
N° DE TEL. _____

Faites parvenir à:
Concours "Le grand festival des fromages canadiens de Kraft",
C.P. 9231, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick E2L 4Y5

Le concours se termine le 11 novembre 1981.



Note: En participant au concours, je reconnais avoir pris connaissance de ses règlements et j'accepte de m'y conformer.

Accusé du meurtre de son épouse

Omer Roy devra subir un examen psychiatrique

par Lucien LATULIPPE

Omer Roy, âgé de 55 ans, de Saint-Philémon de Bellechasse, a été accusé du meurtre de son épouse, hier, au palais de justice de Montmagny où Me Réjean Boulet représente le ministère de la Justice.

Le juge Jean Dutil a ordonné que l'accusé subisse un examen psychiatrique et la cause a été reportée au 3 novembre.

Une accusation de tentative de meurtre pèse aussi sur M. Roy, relativement à l'agression à coups de hache dont a

été victime sa fille de 13 ans, Sylvie, en même temps que Mme Roy, le 27 août.

Agée de 51 ans, Mme Rose Roy est morte à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 26 septembre. Sylvie Roy est encore hospitalisée.

Rappelons que le drame s'est déroulé dans la maison de M. et Mme Roy à Saint-Philémon de Bellechasse et que c'est M. Roy lui-même qui avait alerté la Sûreté du Québec, vers 8h.

Caution refusée

Pierre Lepage, âgé de 38 ans, est retourné en

prison en attendant la suite des procédures judiciaires. Le juge Jean Dutil lui a refusé tout cautionnement et l'enquête préliminaire a été fixée au 20 octobre.

Soupçonné d'avoir dévalisé plusieurs presbytères dans la région de Québec avec la collaboration d'une jeune fille, Lepage est accusé d'avoir volé une certaine somme d'argent au presbytère de La Durantaye. Il a été arrêté à Sainte-Anne-des-Monts, le 24 septembre.

Les plaintes que la Sûreté du Québec a en main proviennent de

presbytères des circonscriptions de Montmagny et de Beauce. Me Réjean Boulet, avocat de la Couronne à Montmagny, a laissé entendre que d'autres accusations seraient portées contre Lepage, prochainement.

La SQ présume que Lepage a commis des crimes dans d'autres régions et l'enquête se poursuit.

Deux ans

Agé de 18 ans, Nelson Devost, de Gagnon, a été condamné à deux ans moins un jour de prison au palais de justice de Rivière-du-Loup.

La sentence a été prononcée par le juge Gilles Carle. Le prévenu a avoué sa culpabilité à une série de vols avec effraction commis au cours des mois de juillet et août dans la région de Rivière-du-Loup. Le butin était évalué à quelque \$9.000.

Avant de se prononcer, la cour avait été informée que le prévenu, malgré son jeune âge, venait de terminer un séjour en prison et qu'il s'était de nouveau lancé dans le crime.

Complice dans plusieurs des mêmes délits, Michel Bujold, âgé de 25

ans, de Trois-Pistoles, avait été condamné à 15 mois de prison, en septembre. Me André Rompré était procureur de la Couronne.

Pas de caution

Tout cautionnement a été refusé à Jacques Michaud et à Stephen Breton, tous deux âgés de 20 ans et domiciliés à Sept-Îles.

Au palais de justice de cette ville, ces deux jeunes gens ont été accusés du vol qualifié d'une somme de \$150 dans un bar d'essence de Sept-Îles. Les deux voleurs portaient cagoule et ils

étaient armés d'un couteau.

Les deux prévenus ont opté pour un procès devant jury. Leur enquête préliminaire aura lieu demain. Le hold-up a eu lieu le 27 septembre et Me Michel Brisebois a signé les plaintes.

Deux adolescents sont impliqués dans le même vol. Ils ont été référés au directeur de la protection de la jeunesse.

A l'ombre

Trois individus de Sept-Îles qui ont des démêlés avec la justice depuis un certain temps,

ont pris le chemin de la prison, dernièrement.

Plusieurs sentences concurrentes ont été prononcées contre Roland Bourque, âgé de 27 ans, par le juge Sarto Cloutier, et elles se résument à 15 mois de détention. Plusieurs délits, dont introduction par effraction chez un médecin de Sept-Îles, lui étaient reprochés et Bourque a avoué sa culpabilité.

Arrêtés en même temps que lui dans un motel de Beauport par des policiers de cette ville l'an dernier, Bertrand Bordages et Jean Gaglienne, tous deux âgés de 20 ans, ont été éclopés d'un séjour de 15 mois en prison pour le premier et de 12 mois pour le second. Plusieurs accusations pesaient contre eux et les sentences étaient aussi concurrentes.

Deux accusations

Deux accusations ont été portées contre les frères Lizotte, Claude, âgé de 41 ans, et

Georges, âgé de 30 ans, de Rimouski, soit incendie criminel et avoir mis le feu volontairement à une maison.

À l'issue de l'enquête préliminaire devant le juge J.-M. Roy au palais de justice de Rimouski, l'audition de la cause des deux frères a été fixée au 19 octobre. Tout cautionnement leur a été refusé. Me Ivan Fortin représente le ministère public dans cette cause.

Les frères Lizotte sont soupçonnés d'avoir mis le feu à la maison de M. Gérard Ross, à Rimouski, le 27 septembre, et c'est en les poursuivant qu'une auto de police a heurté un cyclomoteur et tué les deux adolescentes qui le montaient.

Le feu avait été aperçu vers 1h20 et de l'essence avait été utilisée pour le stimuler. Heureusement, tous les occupants de la maison de deux étages ont pu s'échapper. Les dommages sont estimés à \$35.000.

Rose respecte l'interdiction

MONTREAL (PC) — Paul Rose était présent hier à une conférence de presse mais il a respecté à la lettre la condition de la Commission des libérations conditionnelles qui l'empêche de faire des déclarations publiques. C'est ce qu'a indiqué le porte-parole du comité de soutien, Me Marc Poupart.

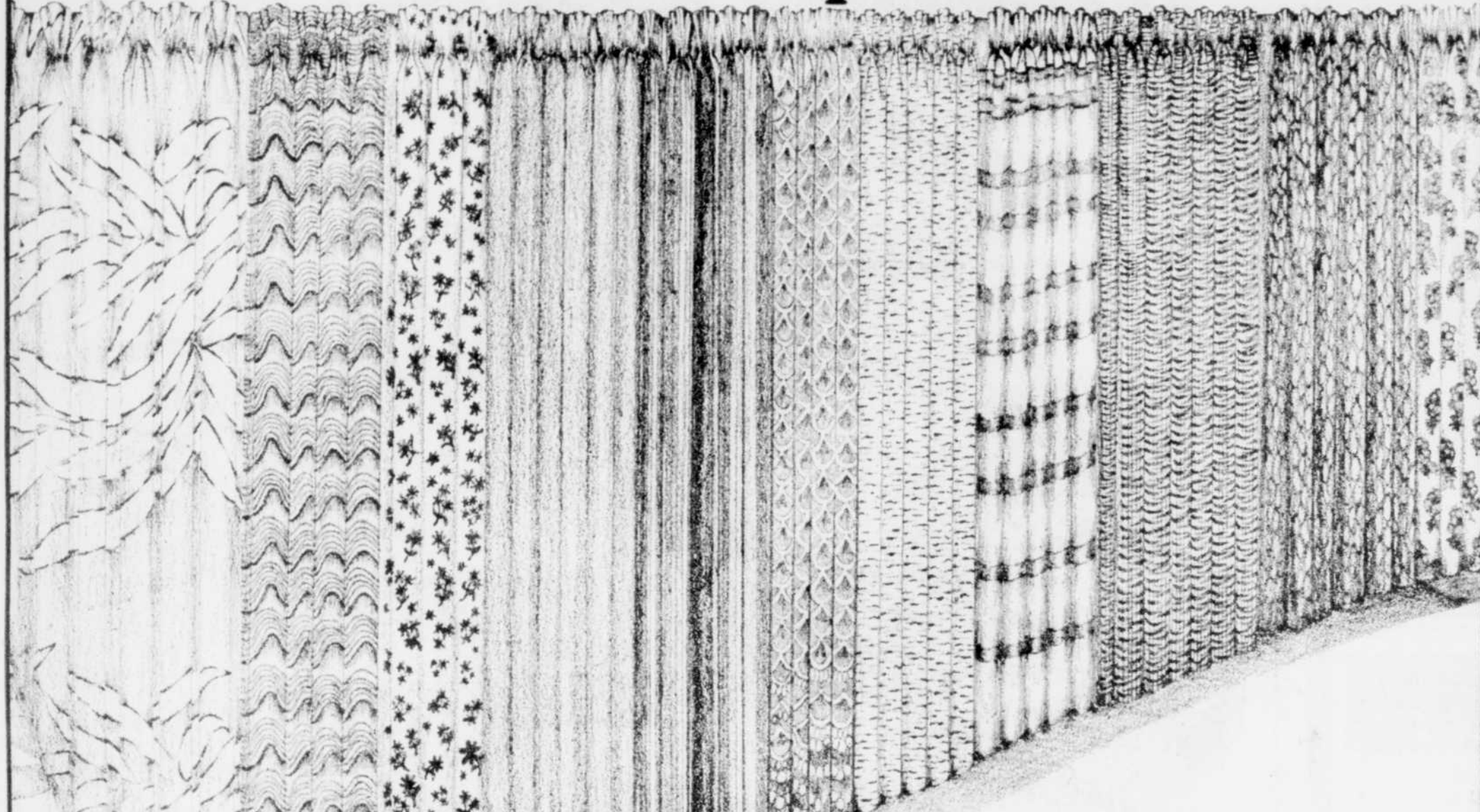
Le comité de soutien à Paul Rose dénonce l'absurdité de cette interdiction de parler surtout que, le printemps dernier, a rappelé M. Poupart, le célèbre prisonnier a pu donner une entrevue à la télévision de Radio-Canada mais à l'intérieur de sa prison.

La commission doit entendre le 22 octobre une nouvelle demande de libération de jour de l'ex-feliste et, si elle est accordée, celui-ci serait libre, par exemple, du matin jusqu'à la fin de la journée.

Or, en cas de libération de jour, Rose a été invité à enseigner dans une école primaire de Longueuil ou bien à travailler auprès d'un groupe de l'âge d'or, à Farnham. Il pourrait aussi suivre des cours de sociologie, à l'UQAM, a indiqué M. Poupart.

Le comité de soutien veut donc sensibiliser la commission et lui faire comprendre qu'il serait difficile pour Rose de s'impliquer dans ces divers travaux communautaires si on lui interdit toujours de faire des déclarations publiques.

Un décor sur mesure pour vos fenêtres



du 7 au 17 Octobre

25% de RABAIS
DRAPERIES
faites sur mesure

Embellissez n'importe quelle pièce de votre intérieur, grâce à nos magnifiques draperies et rideaux faits sur mesure. Choisissez parmi notre vaste sélection de tissus et obtenez un décor incomparable. Commandez dès maintenant et obtenez 25% de rabais sur le tissu, la main-d'œuvre et les accessoires.

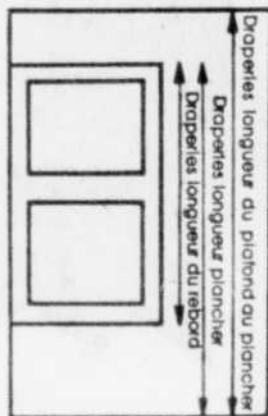
* Commandes pour plafonds cathédraux ou en pentes, valances découpées, rideaux à valants, et velours ne sont pas sujets à cette vente.

prix aussi bas que
\$29.58

50" x 63" Régulier \$39.44

COMMENT MESURER:

La largeur de la pôle est la largeur de vos draperies. Mesurez du haut de la pôle jusqu'à la longueur désirée.



Placez votre commande dès maintenant et nous vous garantissons la livraison pour Noël



25% de RABAIS
RIDEAUX à bandes verticales
faits sur mesure



Service-à-Domicile
GRATUIT

Un conseiller en décoration se fera un plaisir de vous rendre visite, chez vous, au jour et à l'heure qui vous conviennent! Aucun coût, aucune obligation d'achat.

656-1575

CENTRE D'ACHATS STE-FOY 656-1575 GALERIES STE-ANNE 677-7181
GALERIES CHARLESBOURG 626-7813 GALERIES DE
GALERIES CHAGNON 837-5837 LA CAPITALE 626-3767

Draperies · Couvre-Lits · Tissus · Accessoires de Bain

Qualité · Valeur · Service · Convenance

Harrison
Princesse

D'Allard's

10% de rabais

Un jour seulement

jeudi le 8 octobre

10% de rabais sur toute notre nouvelle marchandise d'automne et d'hiver.

Venez tôt pour un meilleur choix.

D'Allard's

pour la femme d'aujourd'hui

Centre d'achats Place Ste-Foy
481, rue St-Joseph est
Place Québec
La Place du Royaume Chicoutimi
Les Galeries de la Capitale

faits divers

Liberté refusée à Piperno

MONTREAL (PC) — Soupçonné de terrorisme dans son pays, l'Italien Francesco Piperno demeurera en cellule au moins jusqu'au 13 octobre, un juge de la cour supérieure lui ayant refusé hier sa remise en liberté sous caution.

Le physicien de 39 ans est sous le coup d'une requête en extradition du gouvernement italien selon qui Piperno a collaboré avec les Brigades rouges.

Le juge Jean-Guy Boilard a expliqué qu'il pouvait légalement entendre cette requête en cautionnement mais qu'il en était empêché par un appel distinct logé par les avocats de Piperno et que la cour d'appel doit entendre aujourd'hui.

Piperno se pourvoit contre la décision du juge Claire Barrette-Joncas, de la cour supérieure, voulant que le détenu ne puisse être libéré par une requête d'habeas corpus. En requérant une telle requête, un avocat allègue que son client est détenu illégalement.

A l'audience d'hier, Piperno portait son usuelle veste de sport verte et une chemise beige. Il est entré dans le prétoire les menottes aux poignets. On les lui a retirées à la demande de son avocat, Me Pierre Poupart.

Le juge lui a d'abord demandé dans quelle langue il préférerait parler. Le prévenu a choisi le français et M. Boilard a ensuite permis qu'on lui ôte les menottes.

A la lecture de la décision du magistrat, il n'a eu comme réaction qu'un simple mouvement des sourcils. Après un bref entretien avec son avocat, il a été emmené par les gardes.

La requête en extradition de l'Italie est basée sur un mandat de 1979 émis contre 26 personnes, dont Piperno, qui font face à 44 accusations incluant le meurtre des cinq gardes du corps d'Aldo Moro, enlevé à Rome au printemps de 1978.

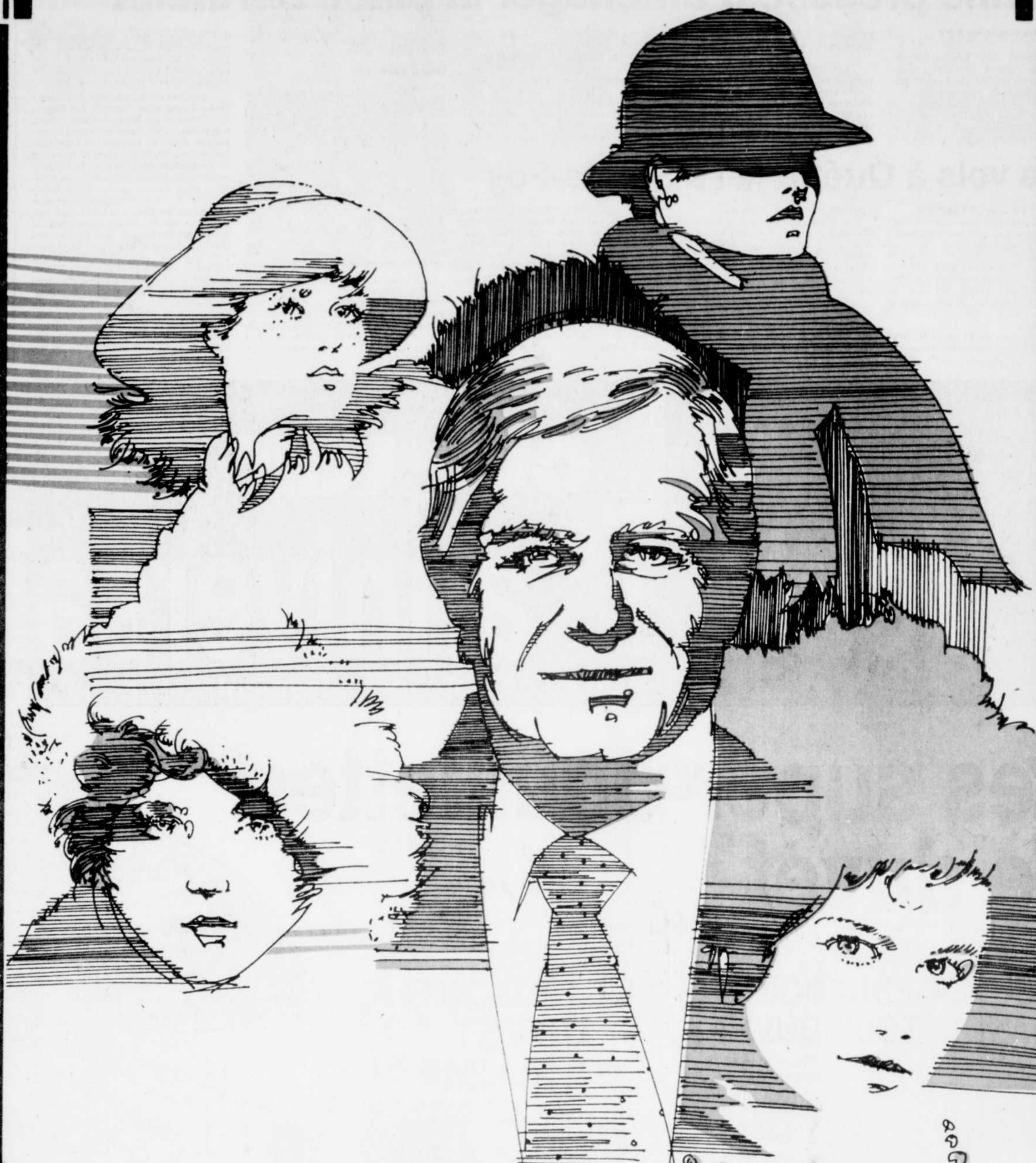
Ces 26 personnes sont aussi accusées du meurtre d'un juge de la Cour suprême d'Italie et d'être membres des Brigades rouges.

En 1979, tandis que Piperno se trouvait en France, le gouvernement Giscard d'Estaing le fit extraditer en Italie relativement à l'enlèvement et à la mort de Moro. Mais un juge italien le relaxa pour manque de preuve.

Le savant retourna en France et y resta jusqu'à ce qu'il vienne passer des vacances au Canada, l'été dernier.

D'après l'avocat Joseph Nuss, nommé par le gouvernement canadien pour représenter le gouvernement italien dans ces procédures, il n'est pas certain qu'une personne ait droit à une audience pour cautionnement quand on cherche à l'extrader. Mais le juge Boilard a rejeté cette interprétation.

Piperno a été arrêté à Montréal le 9 septembre à la demande de l'Italie. Il a été brièvement mis en liberté, le 17, mais n'a pu prendre un vol vers la France, à Mirabel. Il fut appréhendé le lendemain, en vertu d'un nouveau mandat canadien.



À Place Sainte-Foy, nous avons le goût de votre âge

Vous avez l'âge du "jeans" ou celui des plus fines soies. L'âge de la fantaisie ou l'âge de la tradition. Place Ste-Foy n'a d'autre âge que le vôtre. Nous connaissons votre langage. Ici chaque génération trouve son image, sans ressemblance.




**RESTAURANT
JARDIN D'ITALIE
DU NOUVEAU!
MENU SPECIAL**
du lundi au vendredi
de 17h à 21h
pour les gens
d'affaires
6⁵⁰ à 9²⁵
Soupe, dessert, café
inclus
Stationnement Place
d'Youville gratuit
Rés.: 692-0373
924, rue St-Jean
Québec

A Québec

La ville pressée d'aménager la place Berthelot

par François ROY

Au cours des prochaines semaines, le Comité des citoyens-nes Saint-Gabriel mettra de l'avant plusieurs moyens de pression afin d'amener les autorités municipales de Québec à s'occuper de l'aménagement de Place Berthelot pour en faire un espace de verdure qui permettrait aux

milliers de gens de ce quartier de s'y détendre, s'y reposer et s'y amuser.

Les citoyens et citoyennes de ce secteur ne veulent plus entendre parler de tour à bureaux et de ciment, ils désirent ardemment un coin verdoyant où les relations de bon voisinage seront renforcées par le respect de la fonction résidentielle avoi-

sinante et l'aménagement d'un équipement communautaire. C'est ce qui ressort de l'assemblée publique tenue hier soir au sous-sol de l'église Saint-Jean-Baptiste, où l'animateur Yves Doyon a expliqué avec la collaboration de quelques collaborateurs du CCSTG, les nouveaux plans d'aménagement proposés de ce quadrilatère touchant les rues Saint-Mi-

chel, Saint-Patrice, Berthelot, La Chevrotière et Prévoist.

Doyon s'explique

"La ville de Québec y possède des bandes de terrain sur Saint-Michel et Saint-Patrice, tandis que la compagnie Atlic y détient un vaste emplacement borné par Berthelot, Prévoist et La Chevrotière, d'expliquer Doyon. La ville de Québec peut disposer d'une somme de \$350,000 déjà prévue par un Programme d'amélioration de quartier (PAQ) en 1979 concernant l'îlot 8 et qui visait les objectifs suivants: "Créer une place publique au sein du groupement résidentiel; faire une meilleure utilisation des espaces aménagés en parcs ou actuellement vacants".

A plusieurs reprises déjà, le Comité des citoyens-nes Saint-Gabriel a tenté des démarches pour faire progresser ce dossier, mais sans succès. Cette fois, les responsables ont décidé d'aller faire du porte à porte, de faire signer une pétition, de tenir même sur le terrain en question une conférence

d'information dans quelques jours pour réveiller le monde à cette urgence de transformer ce coin en constante détérioration, par un oasis de détente bordé d'arbres et de haies.

Le Comité des citoyens-nes Saint-Gabriel peut déjà compter sur l'appui sans réserve de Mme Winnie Frohn, candidate du Rassemblement populaire dans le district 13 couvrant Saint-Jean-Baptiste, qui était présente hier à l'assemblée. De plus, le CCSTG se propose d'aller présenter son nouveau plan d'aménagement aux autorités de la ville, recommandant que dès décembre 1981 soit aménagée une patinoire sur le terrain appartenant à la ville en bordure de Saint-Patrice et que les travaux d'aménagement proprement dit de Place Berthelot commencent dès le début de mai 1981, et que le plan d'aménagement final soit soumis à l'approbation des gens du quartier. Le CCSTG recommande aussi que la ville loue par bail emphytéotique la partie vacante du terrain appartenant à la compagnie Atlic pour qu'il soit aussi aménagé en espace vert.

affaires urbaines

Campagne de financement

BEAUPORT — Dans le but de recueillir \$25,000 pour défrayer les travaux préliminaires à la transformation du couvent de Montmorency en 37 logements coopératifs, les dirigeants de la Coopérative d'habitation du Sault viennent de mettre en vente des "marcarons" au prix de \$1 chacun. C'est ce que déclarait hier soir M. Denys Boivin, conseiller municipal du quartier Montmorency et principal instigateur du projet de la coopérative.

Par la même occasion, M. Boivin a invité les citoyens du secteur de Montmorency ainsi que les organismes de loisirs du milieu à une assemblée d'information concernant l'orientation future que l'on veut donner au centre communautaire du secteur de Montmorency qui est présentement en construction. La séance en question aura lieu le 13 octobre prochain à 20h au local de l'OTJ du secteur Montmorency.

Des vols à Québec et à Sainte-Foy

par Lucien LATULIPPE

Les dévaliseurs de commerces ont poursuivi leur activité, hier soir, tant à Québec qu'à Sainte-Foy. Ils ont commis quatre hold-up en moins de deux heures. L'un d'eux a été arrêté.

La série de vols a débuté à Sainte-Foy, vers 19h35. Armé d'un couteau, un individu d'environ 20 ans a vidé la caisse d'un dépanneur situé au 3636 rue Jourdain.

A cinq minutes d'intervalle, deux vols qualifiés ont été rapportés à Québec et il est possible qu'ils soient

l'oeuvre d'un même individu.

A 20h25, un individu de moins de 20 ans est arrivé en courant au Frigo B.P. situé au 405 chemin de la Canardière. Armé d'un couteau de boucherie, il a ordonné à l'employé de s'éloigner et il a lui-même pillé la caisse.

Vers 20h30, un individu également jeune et armé d'un couteau s'est présenté à la pharmacie Couture, au 997, 3e Avenue. Il s'est fait remettre de l'argent et il s'est éloigné à pied.

Le quatrième hold-up a eu lieu, vers 21h, dans un magasin situé au 567 rue de la Reine. Armé d'un couteau, un individu a raflé quelque \$125. Il a toutefois été rejoint quelques minutes plus tard et fut conduit à la centrale du parc Victoria pour interrogatoire et confrontation.

De son côté, la police de Sainte-Foy mentionne qu'elle a mis, hier soir, la main sur un jeune homme qui venait de cambrioler une maison de la rue Marcel pour s'emparer de bijoux qui ont aussi été récupérés.

Bouclair

Vente 7^e anniversaire

du 7 au 13 octobre inclusivement

Les super-douillettes de duvet

SUPER-EDREDONS DANOIS TOUT DUVET

Prix de vente 7e anniversaire

- Légers lit simple

184⁹⁹

- Chauds lit double

275⁵⁹

- Confortables lit "queen"

306⁹⁹

EDREDONS DUVET ET PLUME

Prix de vente 7e anniversaire

- 50% DUVET

- 50% PLUME

Lit double

141⁹⁹

Lit "queen"

159³⁹

Bientôt à Vanier Lingerie de maison



Pour service à domicile: 653-6780

	Prix Bouclair	Prix 7e anniversaire
75" x 84"	\$84.99	67.99
95" x 95"	\$151.99	121.59
120" x 95"	\$174.99	139.99
84" x 84"	\$94.99	75.99
84" x 95"	\$131.99	105.99

VALENCE

75"	\$18.99	15.19
84"	\$21.99	17.59
95"	\$24.99	19.99
120"	\$29.99	23.99

Disponibles en magasin en blanc, beige et ivoire.

Assortiment complet de RIDEAUX DE DOUCHE assortis aux rideaux de fenêtres

REDUITS DE

20%

SERVIETTES CALDWELL A MOTIFS, UNIES ou JACQUARD

		Prix Bouclair	Prix spécial 7e anniversaire
de bain	Valeur \$8.99	\$3.99	\$2.99
de toilette	Valeur \$6.99	\$2.99	\$1.99
débarbouillettes	Valeur \$2.99	\$1.99	.99

- Les meilleurs prix
- Choix complet
- Marques réputées

Nous sommes devenus les premiers dans les tissus, c'est également notre but pour la lingerie de maison.

Bouclair

2975, BOUL. LAURIER, STE-FOY — 653-6780

L'Union des foires internationales en congrès à Québec

La ville de Québec est actuellement l'hôte du 48^e congrès de l'Union des foires internationales, le premier à se tenir en Amérique du Nord. Ces assises se dérouleront, jusqu'au 10 octobre, au Château Frontenac.

Vieille de 52 ans, l'Union des foires internationales est une association regroupant des foires générales et des salons spécialisés de toute nature et de toute nationalité. Au nombre de ses membres, représentant plus d'une centaine de villes de 51 pays dispersés sur quatre continents, figurent quelques-unes des plus grandes foires du monde: Paris, Tokyo, New York, Chicago, Barcelone, Francfort, Munich, Zurich, Berlin, Stockholm, etc.

La venue de ce congrès dans la Vieille Capitale est attribuable aux efforts déployés par le seul membre canadien de l'organisme, le Salon international du livre de Québec. Québec succède à Berlin et précède Tokyo.

En raison de la provenance diverse des 200 délégués, les délibérations se déroulent simultanément en quatre langues: le français, l'anglais, l'espagnol et l'allemand.

Selon le principal instigateur de ce congrès à Québec, M. Lorenzo Doyon, "le déroulement de ces assises dans la Vieille Capitale aura pour effet de répandre encore plus le nom du Québec sur la scène internationale".



pierre champagne
de 9h. à 11h.
le matin
Tél: 647-3434



centraide
Québec

Des gens extra

Georges Delisle est davantage connu comme fondateur et propriétaire du Théâtre La Fenière que comme président du club Richelieu Québec. Et pour cause puisque La Fenière, le plus vieux théâtre d'été de la province, a ouvert ses portes

en 1957 et que Georges Delisle vient tout juste d'accéder à la présidence du club Richelieu, il y a quelques jours à peine.

Georges Delisle fait du théâtre depuis toujours. En 1943, il faisait la tournée de la province avec le soldat Lebrun. En 1948, la guerre étant terminée et Georges connaissant toutes les chansons du soldat Lebrun, il fonde la troupe "Les comédiens de chez nous". Nous sommes en 1948.

Au tournant de la dernière décennie (1969-1970), Georges Delisle se fait connaître... incognito. Il est en effet un de ceux qui incarnent alors Bonhomme Carnaval.

Le moins que l'on puisse dire c'est que Georges Delisle, bonhomme charmant et compréhensif, à d'autre part son franc-parler. Vous auriez dû l'entendre en 1978 lorsque le gouvernement a décidé de lui couper le tiers de sa subvention. Il était alors moins charmant et compréhensif.

"Le vieux", comme on l'appelle dans le milieu artistique, est devenu "Richelieu" en 1972 et il accédait au conseil d'administration en 1975.

M. le président, je vous souhaite un grand succès dans votre nouvelle carrière.



M. Georges DELISLE

ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...

Des puces

Le 24 octobre, le Vestiaire de la paroisse Saint-Sacrement tiendra, au 1330-A chemin Sainte-Foy, de 10h à 16h, un troisième marché aux puces. On offrira vêtements, chaussures et accessoires de toutes sortes.

Concours culinaire

C'est M. Hervé Labarre, chef et propriétaire du restaurant L'Ancre, qui a été nommé à la présidence du jury devant juger les compétitions régionales de l'art culinaire classique Wiser's DeLuxe qui auront lieu à l'école Wilbrod-Bhéret les 21 et 23 octobre. Les autres membres du jury sont MM. Jean-Pierre Beltrami, Guy Caufpé et mon collègue Gilles Angers du SOLEIL.

Le CHUL à Neufchâtel

Dans le but de rapprocher les services préventifs de santé de la population du secteur Chauveau, le département de la santé communautaire du CHUL vient d'ouvrir un bureau de secteur au 740 boul. Bastien à Neufchâtel. Les intéressés auront plus de renseignements en téléphonant à 843-6444.

Encore des puces

Le 15 octobre, de 9h à 17h, se tiendra au "Y" de l'avenue Holland un marché aux puces au profit des nombreuses œuvres du YWCA. Les organisateurs demandent... des puces. Les intéressés auront plus

de renseignements en téléphonant à 683-2155.

Réadaptation de l'amputé

Le 23 octobre, de 9h à 16h, au centre François-Charon, se tiendra une journée de formation pour les professionnels de la santé ou toute autre personne intéressée à la réadaptation des amputés. A la suite des exposés de base, les participants seront divisés en atelier. Pour vous inscrire ou recevoir plus de renseignements, veuillez communiquer avec Mme Kathleen Andrews, à 529-9141, poste 310.

Salon Rest-Hote

C'est hier midi qu'a débuté et c'est demain que se terminera, au Centre municipal des congrès de Québec, le Salon Rest-Hote que l'on y présente depuis déjà quelques années. Destiné aux membres de l'industrie hôtelière et de restauration, ce Salon Rest-Hote se déroule en même temps que le congrès de l'Association de l'hôtellerie.

La pomme colombienne

La campagne de la pomme colombienne, amorcée au début de septembre, se terminera le 24 octobre et une dernière grande offensive est prévue cette semaine, dans les centres commerciaux, dans les endroits publics et dans le grand Beauport. Les profits de cette oeuvre charitable vont aux mouvements vendeurs pour la moitié et à la Cité du père de Pierre Lacroix pour l'autre 50 pour 100.

La vie du port

Voici la liste des navires qui sont présentement à quai ou qui accosteront demain dans le port de Québec, exception faite des brise-glace, des traversiers et des autres bâtiments de service.

Nom	Quai	Nationalité	Longueur	Chargement
Cartiercliff	25	canadienne	222	céréales
Algobay	18	canadienne	222	céréales
Sandviken	26	finlandaise	139	papier
McGiffin	21	canadienne	222	céréales
Industrial T.	86	canadienne	119	pétrole
Ungava T.	107	canadienne	122	pétrole
Tel Aviv	28	israélienne	200	céréales
Beth Ore	53	—	166	minerais
Silverplana	105	—	—	général
Jos. Robert	53	canadienne	184	charbon
Tenace	20	française	—	remorqueur
John A France	18	canadienne	222	céréales
Texaco Chief	106	canadienne	122	pétrole
Tatai Sea	29	grecque	110	papier



Le Salon international du livre de Québec est le seul membre canadien de l'Union des foires internationales.

L'approche psycho-corporelle

Le centre d'épanouissement psycho-corporel, sis au 675 rue Marguerite-Bourgeois, dans le quartier Saint-Sacrement, a décidé d'offrir, gratuitement à la population québécoise une série de conférence-démonstration portant sur les différentes approches psycho-corporelles.

Demain, le 8 octobre, les intéressés pourront se familiariser, par exemple, avec le massage suédois. Le massage suédois c'est, en d'autres termes, le massage ordinaire.

Le 15 octobre, Jean-Gilles Delisle présidera une conférence-démonstration sur "l'éveil sensoriel". Le 22 octobre, Nicole Tremblay vous initiera au Jin Shin Do, une autre sorte de massage. Le 5 novembre, Louise Montminy vous présentera le massage Esalen; le 12 novembre, Madeleine Turgeon vous initiera au "toucher thérapeutique". Le 19 novembre on revient à une autre sorte de massage, le Shiatsu. Enfin, le 26 novembre, Gisèle Martineau fait de l'antigymnastique.

Le plus intéressant, dans toute l'histoire, c'est que chacune des présentations sera illustrée par une démonstration "in vivo". (Là, je viens de retrouver mon latin).

Les présentations, gratuites, auront lieu au 675 Marguerite-Bourgeois, local 305 et les intéressés doivent téléphoner à 681-8011, entre 8h30 et 17h, pour réserver leur place.

Attendez-moi, j'arrive... in vivo!

Au fil des ans dans LE SOLEIL

L'an dernier, une Sud-Américaine de 55 ans qui a déjà donné naissance à 44 enfants a déclaré à Santiago qu'elle se trouvait à nouveau enceinte.

Il y a 10 ans: Marcel Pepin se ravise et décide de demeurer président de la CSN.

Il y a 20 ans: le premier ministre intérimaire du Québec, M. René Hamel, apprend le nom du nouveau lieutenant-gouverneur, M. Paul Comtois, par un garçon d'ascenseur. Il ne passe pas de commentaires.

Il y a 30 ans: l'or canadien peut maintenant être vendu sur le marché libre à \$35 l'once.

Il y a 40 ans: la taxe provinciale sur les tabacs est valide selon la Cour suprême.

Il y a 50 ans: une chaloupe dotée de deux voiles arrive en Angleterre après être partie de Québec 68 jours auparavant. L'unique occupant refuse de s'identifier.

Venez visiter notre
**NOUVELLE
SUCCURSALE**
aux Galeries de la Capitale

LES VÊTEMENTS

St. Lawrence INC.
95 EST. RUE ST-VALLIER et
aux GALERIES DE LA CAPITALE

PLAN
MISE
DE
COTE



OBTENEZ GRATUITEMENT

- les souliers
- la chemise
- la ceinture
- la cravate
- les bas

avec l'achat d'un
COMPLET
3 pièces
de haute qualité

Worsted 100% laine ou polyester et
laine de grandeurs assorties et de
teintes différentes.

EN SPECIAL

159⁹⁵ - 189⁹⁵
199⁹⁵

RETOUCHES
D'AJUSTEMENT
GRATUITES



OBTENEZ AUSSI UN
**PANTALON
GRATUIT**

avec l'achat d'un
VESTON SPORT

Imitation de suède ou tweed 100% laine.
Valeur régulière de 129.95.

EN SPECIAL

89⁹⁵

20%
DE REDUCTION
SUR TOUS NOS
PALETOTS
D'HIVER

Styles dernières nouveautés, en
tweed ou lainage de la meilleure
qualité, avec ou sans col de
fourrure, plusieurs avec épaulettes
ou ceinture. Coupe régulière
ou cintrée.



STATIONNEMENT GRATUIT EN FACE DU MAGASIN RUE ST-VALLIER

FESTIVAL DU FROMAGE CANADIEN



**FROMAGE GRUYÈRE
BURKI**
KRAFT
pqt 8 oz

1 59

**DÎNER AU MACARONI
ET FROMAGE**
KRAFT
bte 225 g

2/89

FROMAGE TRANCHE

Singles
KRAFT
pqt 500 g
(16 tranches)

1 99

CROISSANT

PILLSBURY
bte 235 g

.69

**GROS LOT
\$125,000**

VOTEZ NOTRE ÉTALAGE POUR PLUS DE DÉTAILS



SUNLIGHT

**DÉTERSIF EN
POUDRE**

bte 2.4 kilo

2 99

LAVE VAISSELLE

bte 1.8 kilo

3 49

SAVON DE TOILETTE

blanc/citron
pqt 3 barres

.89

DÉTERGENT LIQUIDE

pour la vaisselle
bouteil. 1 litre

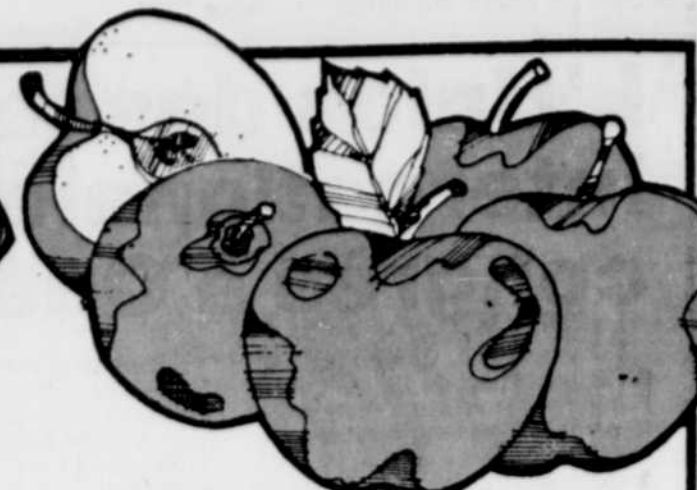
1 79



RÔTI DE PALETTE

boeuf Canada catégorie «A»

1 28
la livre



POMMES ROUGES

Variété Spartan
Canada de fantaisie
fruits des États-Unis
sac de 3 lb

1 29
chaque

**BACON
TRANCHE**
ST-CASTIN
pqt 500 g

1 99
chaque

**CRETONS
CUISINE
ROCHETTE**
283 g

1 78
chaque

**GRAISSE DE
RÔTI CUISINE
ROCHETTE**
170 g chaque

.78

**ROSBIFF DE CÔTES
CROISÉES** ou petit os
d'épaule boeuf Canada
catégorie «A»

1 88
la livre

CHOUX VERTS
Canada no 1
légumes du Québec
calibre moyen la livre

.15

**DEMI-SOC DE
PORC FUMÉ**
(midget) ST-CASTIN
env. 2 1/2 lb

2 38
la livre

CANTALOUPE
Canada no 1
fruits des États-Unis
calibre 45 chaque

.69

SAUCISSES FUMÉES
ordinaire ou tout boeuf
MAPLE LEAF
pqt 1 lb

1 39
chaque

RAISINS VERTS
Canada no 1
variété Almería la livre
fruits de l'Espagne

.98

DINDE-O-JUS
surgelée
FLAMINGO
5 à 14 lb

1 18
la livre

ÉPINARDS
légumes des
États-Unis
sac 10 oz chaque

.79

BEAUCÉ
rue Principale
Scott Junction
St-Ezear
BELLECHASSE
110, rue Principale
St-Lazare
Armagh
Cte Bellechasse
St-Camille
200, boul. Metivier
St-Damien
CHARLEVOIX
299, Royale
St-Tite-des-Caps
St-Urbain
Route 138
St-Fidèle
38, rue Lapointe
Clermont
103, rue Principale
Pointe-au-Pic
385, St-Laurent
St-Simeon
144, St-Jean-Baptiste
Baie St-Paul
Les Escoumins

DORCHESTER
1231, ave. Principale
St-Malachie
117, rue Principale
St-Claire
Lac-Etchemin
St-Bernard
127, boul. Bégin
St-Anselme
**SAGUENAY —
LAC-ST-JEAN**
70, boul. Gagné est
Sacré-Cœur
325, Davis
Arvida
350, avenue Ste-Anne
Chicoutimi
190, Anger
218, de la Fabrique
Jonquière
451, 3ème Rue
Ville La Baie
154A, route 138
St-Paul-du-Nord
LOTBINIERE
1113, ave. Demers
St-Agapie
St-Agathe

4040, Chemin de Tilly
St-Antoine-de-Tilly
MONTMORENCY
10572, ave. Royale
Ste-Anne-de-Beaupré
7798, avenue Royale
Château-Richer
397, ave. Ste-Brigitte
Laval, Cte Montmorency
3005, av. Royale
St-Ferreal
MEGANTIC
189, rue Principale
St-Jacques-de-Leeds
NICOLET
1298, Des Hérondelles
Gentilly
PORTNEUF
131, rue Notre-Dame
Donnacoona
St-Ubalde
365, rue Tessier
St-Casimir
857, Principale
St-Marc-des-Carrières

GASPESIE
Madeleine Centre
Cte Gaspé ouest
QUÉBEC
METROPOLITAIN
2915, boul. Père Lefebvre
81, avenue Lamontagne
581, 3ème Rue
595, boul. Charest ouest
348, rue Caron
1595, de la Canardière
305, rue du Pont
193, 24ème Rue
1097, rue St-Jean
1296, 3ème Avenue
1011, ave. Bourlaimaque
2601, rue Maullis
97, rue Wolfe
Lévis
**QUÉBEC BANLIEUE
NORD**
415, 47ème Rue est
421, 80ème Rue ouest
Charlesbourg
1298, rue Maine
Orsainville

1079, ave. Lamontagne
491, boul. Pie XII
Val-Bélair
80, Georges Murr
N.-O.-des-Laurentides
**QUÉBEC BANLIEUE
SUD**
10, boul. de la Paix
St-Henri-de-Levis
496, rue St-Augustin
Brakeville
SAS DU FLEUVE
Cap-St-Ignace
St-Pamphile
6, rue Price
Mont-Joli
St-Hélène
Cte Kamouraska
91, 5ème Avenue
L'Islet-Ville
92, 3ème Avenue
Montmagny
L'Islet-Village
63, Chemin Fraserville
Rivière-du-Loup
Sully
Cte Temiscouata

St-Florent
Cte Matapédia
23, rue Principale
Berthier-sur-Mer
5, rue St-Pierre ouest
Val-Brillant
Rue St-François-Xavier
Grande-Vallee
716, boul. St-Germain
ouest, Rimouski
St-Fabien de Panel
Cte Montmagny

Épicerie

CONFITURES

fraises/framboises/
rhubarbe & fraises
VACHON
bocal 500 ml

1 39

SOUPE

légumes ou tomates
AYLMER
bte 10 oz

.29

CRÈME GLACÉE

sauveurs asst.
ST-CASTIN
cont. plastique
2 litres

1 89

**KETCHUP AUX
TOMATES**

Heinz
bouteil. 20 oz

1 09

JUS DE LÉGUMES

Garden Cocktail
E.D. SMITH
bocal 28 oz

.79

BREUVAGE DE FRUITS ASST.

BESSEY pqt 6 bouteil. 7 oz

.99

TABLETTES DE CHOCOLAT
Caravan/Cherry Blossom/Nut Milk
Oh Henry
LOWNEY'S cello 4 barres

1.29

CROUSTILLES

régulières/B.B.Q.
Yum Yum 8 sacs 28 g

1.69

MAÏS EN CRÈME

de choix IDEAL bte 19 oz

.59

CHAUSSONS AUX POMMES

PILLSBURY
bte 13.5 oz

1.49

MARGARINE MOLLE
MONARCH cont. 2 lb

1.79

TOAST MELBA

régulière ou sans sel
GRISSOL bte 369 g

1.29

SAUMON KETA

TEA ROSE bte 1 lb

2.69

LAIT CONDENSÉ

EAGLE BRAND
pqt 2 btes 300 ml

3.69

LITIÈRE POUR CHATS

SAULAR
sac 4 kg

1.69

LES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI LE 10 OCTOBRE 1981.
NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS

POUDRE À RÉCURER
OLD DUTCH
bte 520 g (30% en boni)

.49

PAPIER ALUMINIUM
ALCAN bte 45 cm x 10 m

2.59

RÔTISSERIE GÉANTE
pour dinde ou jambon
Sipratic de LAVO chaque

1.99

COMPRIMÉS
Aspirine
bouteil. 100

1.59

NETTOYEUR
POUR TOILETTES & ÉVIERS
PLOMBEX
bouteil. 455 ml

3.59

SIROP CONTRE LA TOUX
DR J.A. LAMBERT
bouteil. 180 ml

1.59

ESSUIE-TOUIT
couleurs asst. ROYALE 2 rlx

1.49

MOUCHOIR DE PAPIER
couleurs assorties
ROYALE bte 60 3 plis

.49

BROSSES À DENTS
médium/souple/enfants
REACH chaque

1.19

Produits surgelés

JUS D'ORANGES SURGELÉ
KENT
bte 12 oz

.89

POMMES DE TERRE FRITES
SURGELÉES
coupe régulière
ST-CASTIN sac 3 1/2 lb

1.49



Plus de \$46,000 en prix
à gagner

PARTICIPEZ AU
GRAND CONCOURS
GEM

soit 78 lave-vaisselle de marque Admiral d'une valeur de \$439.95 chacun et 234 verreries de 30 pièces d'une valeur de \$49.95 chacune seront attribuées par vos épiceries GEM dans le cadre de cette grande promotion. Exigez votre bon de participation au Grand Concours GEM lors de votre prochaine visite chez l'un des épiceries participants. Demandez le feuillet explicatif des règles et renseignements du concours.